L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1628 - VENDREDI 07 MAI 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



Évolution

Les données numériques, nouveau moteur de l'agriculture



Photo : John Deere

Les données numériques sont considérées comme le « *nouveau pétrole* ». Dans tous les secteurs de l'économie elles représentent un facteur de croissance. Il n'y a pas de raison que l'agriculture fasse exception, comme le prouve l'approche développée par Dijon Céréales et, plus largement, l'Alliance BFC qui regroupe la coopérative côte-d'orienne, Bourgogne du Sud et Terre comtoise. Derrière ces données, c'est un univers de travail totalement renouvelé qui se dessine pour tous les acteurs du secteur. *Page 16.*

Côte d'Or

› Élevages laitiers

Un printemps très poussif



Nièvre

› Plan de relance

La filière bois - forêt nivernaise mise en avant



Yonne

› Formation

Optimiser les réglages de sa moissonneuse-batteuse







Sommaire

Côte d'Or
04 • Élevages laitiers : Un printemps très poussif
05 • Vente directe : Du *Made in* Saint-Seine en drive
06 • Filières animales : Un coup de pouce apprécié
07 • Chasse : Une saison à 16 000 « cochons »

Nièvre
08 • Plan de relance : La filière bois - forêt mise en avant
09 • Conseils : Une ferme bio en polyculture-élevage
10 • Démonstration : Un accompagnement pour le désherbage mécanique
11 • Découverte : La Nièvre participe aux journées nationales de l'Agriculture

Yonne
12 • Enseignement : Les inscriptions au CFA sont accessibles
13 • Abattoir de Migennes : Les travaux ont débuté
14 • Formation : Optimiser sa moissonneuse-batteuse

Région et ailleurs
15 • Innovations : Contre le gel, Agronov est une pépinière de solutions
16 • Technologie : Avec la data, tout devient clair pour Alliance BFC
17 • Évènement : Le bois, une idée à creuser

Filières
18 • Élevage Élevage laitier : Retour sur des expériences de croisements
19 • Cultures Expérimentation : Implantation de prairies en zone inondable
20 • Horticulture Les végétaux mis en valeur par un label rouge

Dossier
22-29 • Spécial récolte de l'herbe

Infos Services
30 • Économie et gestion
31 • Analyses et tendances
32-33 • Petites annonces
34-38 • Annonces légales
39 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Concours

Graines d'agriculteurs : les candidatures sont ouvertes

L'édition 2021 de ce concours vise à mettre en lumière des initiatives solidaires et d'entraide imaginées par de jeunes agriculteurs.

La crise sanitaire du Covid-19 a renforcé la relation entre agriculteurs et consommateurs. Depuis l'arrivée de cette crise qui a bouleversé nos vies, les acteurs économiques et les collectivités se sont mobilisés pour soutenir les agriculteurs, les artisans et les commerçants régionaux. Ces opérations de mise en relation directe dites de « circuit court » ont contribué à rapprocher le monde agricole du grand public dans un élan général d'entraide. Un rappel du rôle de l'agriculture comme ciment de la société. La solidarité et l'entraide, c'est justement l'axe thématique de l'édition 2021 du concours Graines d'Agriculteurs. Il révèle les nouveaux talents de l'agriculture. Graines d'Agriculteurs est le seul trophée agricole qui permet au grand public de soutenir des agriculteurs par un vote. Créé en 2011 et organisé depuis 2017 par Terres Innovantes, le fonds de dotation du syndicat Jeunes Agriculteurs en lien notamment avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ce concours vise à récompenser des agriculteurs nouvellement installés. C'est la seule condition pour concourir ! Les valeurs encouragées chez les candidats sont : le sens de l'entreprenariat agricole, la vision à long terme, la démarche durable, l'inventivité produit et méthode, le « business model », la capacité à servir de référence pour d'autres. En 2021, le public votera pour les jeunes talents qui ont lancé des projets en lien avec la solidarité et l'entraide. L'édition 2021 récompensera les jeunes talents sur le thème de la solidarité et de l'entraide et s'adressera à tous les agriculteurs installés entre le 1er janvier 2014 et le 31 décembre 2019 et depuis plus d'un an dans toute la France.

Des projets de toutes natures

Pour candidater il suffit d'avoir un projet innovant en lien avec la solidarité et l'entraide auprès du grand public comme :
- la création d'une association de lutte contre le gaspillage alimentaire
- l'ouverture d'une exploitation à des groupes sociaux précaires, à des personnes âgées ou à mobilité réduite
- une ou des missions humanitaires à l'étranger pour former à des pratiques agricoles innovantes
- des interventions dans des établissements de zones d'éducation prioritaire
- des initiatives d'insertion par le travail pour différents publics en difficulté (ex : réinsertion après chômage de longue durée ou séjour carcéral)
- d'une mobilisation à fort impact pendant la crise du Covid-19 pour participer à l'effort collectif dans la lutte contre l'épidémie.

Un chèque de 3 000 euros est à la clé ainsi qu'un coup de projecteur pour les lauréats. Les 10 meilleurs candidats seront sélectionnés selon des critères de qualité et de viabilité du projet. Ils bénéficieront d'un reportage photo et vidéo sur leur exploitation puis le public votera pour son candidat préféré. Le jury final sélectionnera ensuite les lauréats. Le dépôt des candidatures se fait jusqu'au 31 mai. Les prix seront remis en septembre. Le concours est organisé par Terres Innovantes, en lien avec les partenaires historiques de l'agriculture : le ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt, l'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP), le Crédit Agricole, Groupama, Total, la Confédération Nationale de l'Élevage, la Fondation Avril et l'Académie d'Agriculture de France.

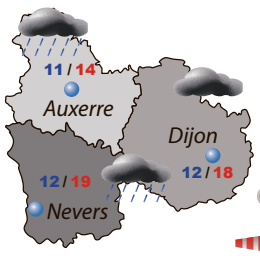
Communiqué
Pour participer, répondez à un questionnaire en ligne sur www.demainjeseraipaysan.fr

Terres de Bourgogne
Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux
Facebook
Twitter
agribourgogne.fr

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Vendredi 7 Mai

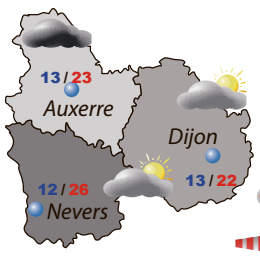


Pluvieux
Un ciel menaçant s'annonce, avec quelques pluies localement.

T° mini : 10 à 12°C
T° maxi : 12 à 15°C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Sainte Gisèle
Soleil : 06h22 - 21h14
Lune : 05h12 - 16h44

Samedi 8 Mai



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 20 à 24°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Saint Désiré
Soleil : 06h20 - 21h15
Lune : 05h29 - 17h50

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 9 Mai



Maussade
Ce dimanche se déroulera sous un ciel menaçant et quelques précipitations.

T° mini : 11 à 13°C
T° maxi : 11 à 14°C
Vents : Ouest 30 km/h

Sainte Pacôme
Soleil : 06h19 - 21h17
Lune : 05h45 - 18h56

Prévisions à 7 jours

Lundi 10 Mai au Mercredi 12 Mai
Un temps couvert et pluvieux s'annonce.
Vents : Nord-Est à 30 km/h
T° mini : 6 à 8°C T° maxi : 12 à 14°C

Du Jeudi 13 Mai au Dimanche 16 Mai
Les précipitations persisteront tout au long de cette période.
Vents : Ouest à 10 km/h
T° mini : 6 à 8°C T° maxi : 16 à 18°C

clin d'œil

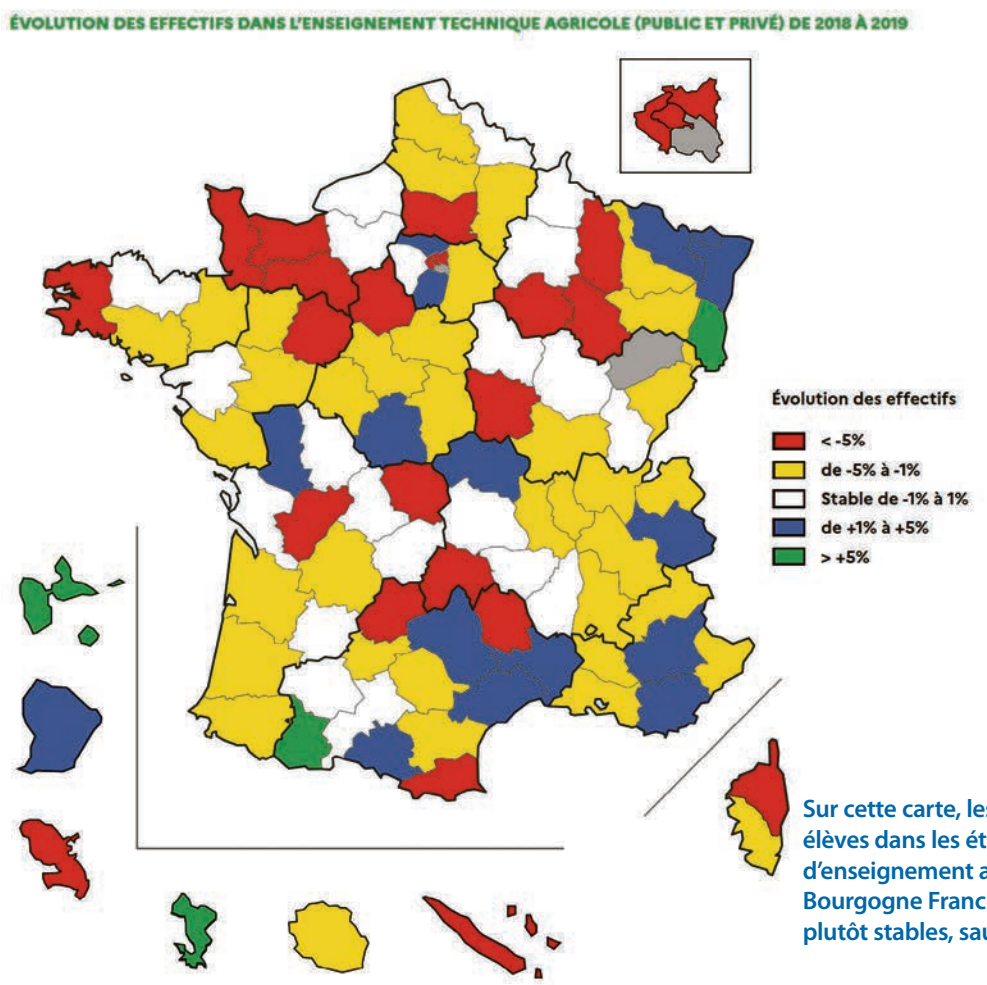


© Acip/Chaunu

Enseignement agricole

Des cursus agricoles toujours plus diversifiés

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation vient de publier l'édition 2021 de son panorama de l'enseignement agricole. Un document qui met à jour la grande richesse du secteur.



Sur cette carte, les effectifs des élèves dans les établissements d'enseignement agricole de Bourgogne Franche-Comté sont plutôt stables, sauf pour la Nièvre.

« Faire mieux connaître et reconnaître l'enseignement agricole est un enjeu majeur pour la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ». C'est par ces mots que Valérie Baduel, directrice générale de l'enseignement et de la recherche, introduit l'édition 2021 du Portrait de l'enseignement agricole. Cette publication passe annuellement en revue tout ce que ce domaine particulier de l'enseignement propose, en termes de formations, de cursus et de nouveautés. C'est aussi l'occasion de voir comment ce secteur se comporte à l'échelon de la Bourgogne Franche-Comté (BFC). Notre région compte un total de 16 Établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (Eplefpa). Entre 2018 et 2019, c'est une certaine stabilité qui caractérise l'évolution des effectifs dans les établissements de BFC, notamment en Côte-d'Or, Yonne et Jura. Ils sont en baisse dans le Territoire de Belfort, la Saône-et-Loire et le Doubs mais cette baisse est plus marquée dans la Nièvre, où elle dépasse les 5 %.

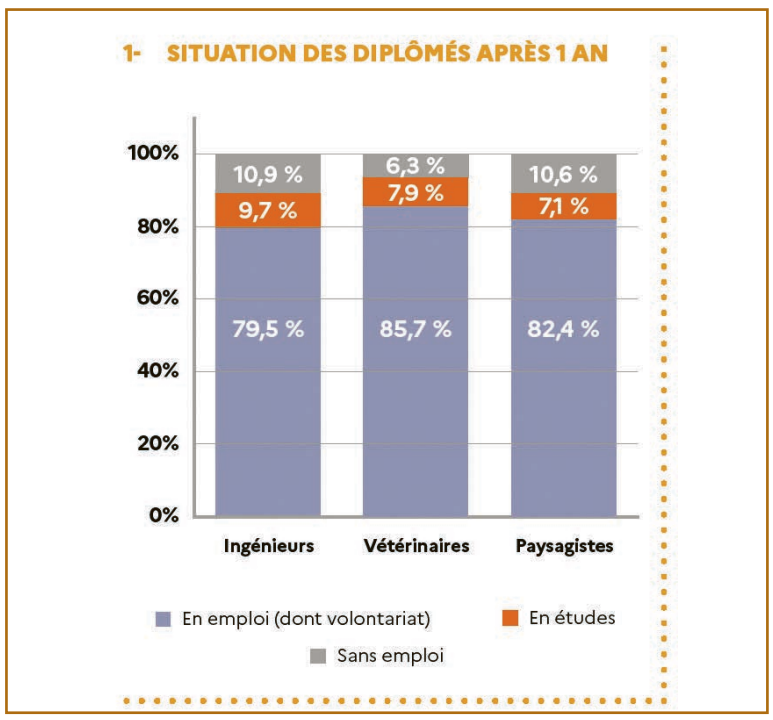
Budget conséquent

Le budget consacré à l'enseignement agricole est conséquent : en 2020, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation y a consacré 38 % de son budget soit 1,84 milliard d'euros, dont 1,1 milliard d'euros pour la rémunération des personnels. Pour les établissements publics, le ministère a dépensé 9 908 euros par élève ou étudiant en lycée agricole, et 15 038 euros par étudiant préparant un diplôme d'ingénieur, de paysagiste ou de vétérinaire. De plus, les Conseils régionaux, propriétaires des bâtiments et terrains des Eplefpa, en assurent l'entretien et l'équipement. Ils prennent également en charge la rémunération des agents régionaux qui y exercent leurs fonctions.

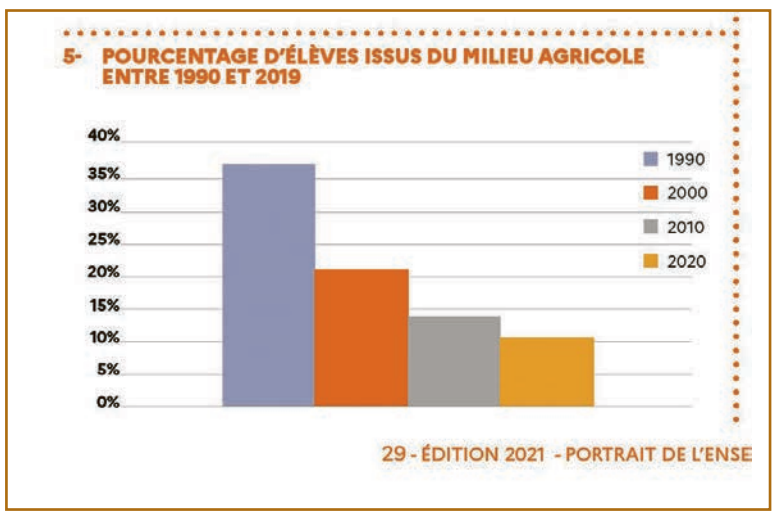
Apprentissage et féminisation en progrès

Il faut noter la progression de l'apprentissage, de manière générale, dans l'enseignement agricole. Le nombre d'apprentis a plus que doublé entre 1995 et 2019, passant de 17 395 à 37 425. Dans un autre domaine, les établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage ont aussi connu une forte croissance de leurs effectifs ; le nombre d'étudiants accueillis par ces établissements a presque triplé depuis 1975. Les filles représentent 45 % des élèves, étudiants et apprentis de l'enseignement agricole. Elles sont désormais majoritaires parmi les étudiants des établissements de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage alors qu'elles ne représentaient que 20 % des effectifs en 1975. Toutefois, en 2019, seulement un apprenti de l'enseignement agricole sur quatre est de sexe féminin. L'enseignement agricole a dû, lui aussi, s'adapter au contexte de crise sanitaire : 97 % des apprenants ont bénéficié d'une formation à distance s'appuyant sur des outils numériques et/ou des ressources numériques. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la filière agricole peut se vanter de former des jeunes très recherchés sur le marché du travail : 84 % des ingénieurs entrés dans la vie active sont en emploi six mois après leur sortie de l'école ; ce taux atteint 91 % un an après la sortie de l'école.

Berty Robert



Près de 80 % des diplômés de l'enseignement supérieur agricole sont en emploi, un an après leur sortie des études.



Depuis 1990, la part d'étudiants en enseignement agricole, issus eux-mêmes du milieu agricole, est en baisse constante.

Panorama en chiffres

En France, l'enseignement agricole regroupe 210 000 étudiants (élèves, étudiants et apprentis) dans :
- 806 établissements scolaires, dont
- 217 lycées agricoles publics
- 368 Maisons familiales rurales
- 210 lycées agricoles privés
- 11 centres médico-éducatifs
- 17 établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage
- 2 établissements d'enseignement à distance
L'enseignement agricole technique compte 56 % d'élèves internes.


Crédit photo : GettyImages.

LE CRÉDIT MUTUEL, PARTENAIRE DES AGRICULTEURS

Fidèle à ses valeurs de solidarité et de proximité, le Crédit Mutuel place ses clients au cœur de ses préoccupations et de ses actions.

Crédit Mutuel

Confédération Nationale du Crédit Mutuel – 46 rue du Bastion – 75017 Paris

Élevages laitiers

Un printemps très poussif

Alysé vient d'organiser quatre rendez-vous techniques intitulés « Bouts de prairies ». L'un d'eux s'est déroulé à Pagny-le-Château, chez le président de la coopérative.

Deux des quatre journées « Bouts de prairies » d'Alysé se sont tenues en Côte-d'Or ces tout derniers jours. *« L'objectif était à chaque fois le même : favoriser les échanges entre éleveurs. Les discussions ont porté sur différents thèmes, notamment celui des fourrages. Ces rencontres étaient diffusées en direct sur Facebook, les vidéos restent disponibles sur notre page et seront également postées sur notre chaîne Youtube Alysé Élevage »*, commente Ophélie Collard, conseillère fourrage au sein de la coopérative laitière.

« Loin du compte »

La pousse de l'herbe, très poussive ces dernières semaines, était au cœur des discussions. *« Le mois d'avril enregistre d'ordinaire la pousse la plus importante de l'année. Pour la campagne en cours, nous sommes très loin du compte. Avec le gel que nous avons eu et la faible pluviométrie qui a suivi, nous sommes plutôt sur des niveaux des mois de mars et encore… »*, fait remarquer Ophélie Collard. La jeune femme invite les éleveurs à faucher les prairies sans plus attendre : *« le gel les a stressées et celles-ci vont vite monter en épis. Récolter dès maintenant, même de très petits volumes, permettra de viser la quantité sur la deuxième coupe. Dans le même objectif, le déprimage qui a été réalisé portera lui aussi ses fruits »*. Les premières récoltes de ray-grass enregistrent une baisse de rendement d'environ 30 % dans le département, ajoute la technicienne d'Alysé.

Illustrations

Nicolas Michaud cultive un mélange de ray-grass/trèfle d'Alexandrie depuis 2016. Le 20 avril, la baisse de rendement a même atteint les 50 % dans cette culture. La pousse de l'herbe dans les prairies a elle aussi été décevante, comme l'indique l'éleveur de Pagny-le-Château : *« Ceux qui font pâturer à cette période de l'année enregistrent habituellement un bénéfice dans leur production laitière. Avec le manque d'herbe actuel, nous n'avons aucun effet. Pire, il y a même eu une légère baisse à cause de la pauvreté du fourrage. Les récentes précipitations devraient faire du bien, nous l'espérons »*.

Retour de la betterave ?

L'éleveur de 85 vaches Prim'Holstein tente de récolter un maximum de fourrages au printemps : *« c'est la stratégie de bon nombre d'éleveurs, sachant que le maïs ensilage donne des résultats de plus en plus aléatoires à l'automne. Mais si le froid et le sec s'en mêlent tôt dans l'année, cela devient forcément compliqué »*.

Nicolas Michaud réfléchit à une nouvelle alternative au maïs ensilage : *« je pense notamment à la betterave fourragère, il s'en faisait beaucoup à l'époque. Cette plante est riche et son irrigation ne semble pas compromise par la réglementation, contrairement au maïs. Il faudra veiller à apporter le dosage dans les rations, car une trop forte concentration peut avoir un effet néfaste dans la production »*.

AG



Lors d'une visite à l'EARL de Tontenant.

Récoltes fourragères Une plateforme pour avancer



Alysé, la Chambre d'agriculture et Dijon Céréales ont mis en place une plateforme d'essais variétaux à Poiseul-la-Ville. Le service Damier Vert y multiplie les essais depuis juin 2020 pour répondre aux problématiques des éleveurs. *« Cette parcelle mise à disposition par le Gaec du Paradis s'étend sur 2,5 ha »*, présente Jean-Baptiste Martinien, technicien à Dijon Céréales, *« nous sommes ici sur des terres argilo-calcaires très superficielles, spécifiques du secteur, qui ne dépassent pas 15 cm de profondeur : l'idée est d'obtenir des références locales pour trouver des solutions malgré des potentiels très limités et un contexte climatique de plus en plus impactant »*. Les essais s'intéressent à différentes espèces et variétés, avec différents mélanges et dates de semis. L'été dernier, un travail s'est notamment dédié au sorgho, avec plus ou moins de succès. Plusieurs compositions herbagères ont été ensemencées à partir du mois de septembre : *« en arrière-saison, certaines plantes ont la capacité de bien repartir à l'image du dactyle, de la fétuque et de la fléole. Nous tentons d'exploiter ces pistes. Dans un souci de qualité, nous associons ces graminées à des légumineuses, notamment du trèfle blanc et du trèfle violet »*, poursuit le technicien. Produire et récolter des fourrages le plus tôt possible au printemps est une autre priorité selon Jean- Baptiste Martinien : *« des espèces dynamiques comme le ray-grass d'Italie et les ray-grass hydrides sont à privilégier quand les sorties d'hiver sont précoces. L'objectif est de produire un maximum avant les périodes de sec qui se font de plus en plus fréquentes. Rien n'est toutefois évident et nos essais le prouvent actuellement : ce printemps 2021 est encore difficile voire pire que celui de l'an passé avec un gel plus long et plus prononcé. Les prairies se retrouvent davantage pénalisées avec une période de sec qui arrive dans la foulée… »*. La plateforme de Poiseul-la-Ville travaille également sur la thématique luzerne et tente de déterminer les variétés les mieux adaptées aux conditions pédoclimatiques du département : *« là encore, nous les associons à des graminées. Nous tâchons d'élaborer les meilleurs mélanges, les différentes espèces doivent bien se comporter, sans que l'une ne prenne le dessus sur l'autre »*. Pour rappel, la gamme Pro Herbe proposée par Dijon Céréales répond aux différentes attentes des agriculteurs.

Miss BGS

Ombrelle a tout raflé

Une génisse de l'EARL Saint-Roch, de Pothières, s'est distinguée dans un concours organisé par Brune Génétique Services.

L'élection de Miss BGS réunit chaque année les plus belles primipares issues de taureaux français du schéma BGS Création. Ce concours, qui se tient d'ordinaire à Paris dans le cadre du salon de l'agriculture, s'est exceptionnellement déroulé sous format vidéo pour cette édition 2021. Les adhérents de BGS étaient invités à présenter une ou plusieurs primipares ces dernières semaines. Quatre élevages de Côte-d'Or ont tenté leur chance en présentant un total de 10 animaux (soit plus du tiers des 29 Brunes françaises en lice dans ce concours). Ombrelle (Luther x Payssli), primipare appartenant à Marie-Laure et Sébastien Petitjean, a tout remporté : la première place et la meilleure mamelle de section, la meilleure mamelle du concours et surtout, le championnat avec le titre de Miss BGS ! *« La Côte-d'Or est même doublement gagnante car Luther, le père d'Ombrelle, est un taureau né au Gaec des Ardelons à Semur-en-Auxois »*, fait remarquer Thomas Gérouville, technicien à BGS, *« et on pourra se féliciter de le voir au prochain catalogue BGS étant donné que ses premières filles en lactation confirment sa valeur génomique »*.

AG

Renseignements : www.brune-genetique.com



La lauréate du concours, âgée de deux ans et demi et présentée par Alia Saunier.

Palmarès des Côte-d'Oriens

Section 1. Deuxième place : Orge (Layon x Anibal) du Gaec Matrat (Prusly-sur-Ource), 3ème : Orchidée (Lordain x Hercules) du Gaec Colson (Moloy), 4ème et meilleure mamelle : Palantine (Maestro GP x Gordino) du Gaec Matrat, 6ème : Paillote (Maestro GP x Huxoy) du Gaec Colson. Section 2. Première place et meilleure mamelle : Ombrelle (Luther x Payssli) de l'EARL Saint Roch (Pothières), 5ème : Opticienne (Layon x Unisson) du Gaec Colson, 6ème : Opération (Mathieu x Ifeeling) au Gaec Colson. Section 3. Sixième place : Orientale (Lordain x Huxion GNR) du Legta La Barotte (Châtillon-sur-Seine). Section 4. Troisième place pour Odessa (Loustic x Hugor FBS) du Legta La Barotte, 6ème : Ode (Laser PF x Gargamel) du Gaec Colson. Section 5.- Aucune primipare de Côte-d'Or. Meilleure mamelle et miss BGS : Ombrelle.

Brune Une vente le 4 juin

Brune Expansion organise une vente aux enchères vendredi 4 juin à 15 heures à Villers-Patras, au sein de l'EARL des Corvéottes, suite à l'annulation des Journées châtillonnaises et du traditionnel concours inter-régional de la race Brune. Dix lots de génisses tous âges de haute valeur génétique seront proposés. L'objectif est d'avoir cette année uniquement des femelles issues des familles les plus connues du berceau. Des vidéos des génisses à la vente ainsi qu'un catalogue digital seront prochainement diffusés sur le site de Brune Génétique. Les acheteurs potentiels pourront enchérir, de préférence à distance par téléphone le jour J. Les personnes qui souhaitent se rendre sur place devront obligatoirement s'inscrire au préalable avant le 28 mai (président GEN'Brune : Alain Terrillon au 06 30 36 34 67). Cette vente aura bien évidemment lieu dans le respect des mesures sanitaires en vigueur à la date de l'évènement. Si celle-ci ne pouvait se tenir en présentiel, la vente en ligne sera maintenue. Des visites d'élevages, axées sur la présentation de descendances de taureaux BGS, (Luther, Hayssli) seront organisées après la vente ainsi que le samedi matin.

Vente directe

Du *Made in* Saint-Seine en drive

Des agriculteurs du secteur de Saint-Seine-l'Abbaye écoulent une partie de leur production par l'intermédiaire d'un drive fermier.



L'une des nouveautés du printemps : la limonade citronnée de la Brasserie Bois des Mousses, là où les commandes sont récupérées une fois par mois.

Il vient de fêter son premier anniversaire et a déjà très fière allure. Le *« Drive éphémère »* de Saint-Seine-l'Abbaye regroupe une trentaine de producteurs et travaille avec un listing de près de 250 clients. *« Environ 80 commandes sont généralement effectuées lors de nos rendez-vous mensuels »*, se félicite Catalina Bolot. Cette Côte-d'orienne en cours d'installation en baie de Goji et petits fruits à Bligny-le-Sec est à l'initiative du drive : *« j'ai eu cette idée l'an passé. J'étais en formation BPREA avec l'idée de lancer un magasin de producteurs. Le premier confinement est alors arrivé : ce système de drive me permettait, en quelque sorte, de réaliser une étude de marché gratuite ! »*. Le succès a été immédiatement au rendez-vous, le bouche-à-oreille a notamment très bien fonctionné. *« En pratique, les clients passent commande sur internet. Les producteurs ont ensuite une semaine pour tout préparer. La remise des colis est réalisée le troisième vendredi de chaque mois de 15 heures à 18 h 30 à la Brasserie des Mousses, sur la Zone d'activité économique de Cestres. Durant la période hivernale, plusieurs artisans nous ont ponctuellement rejoints pour étoffer notre gamme de produits »*, ajoute Catalina Bolot, ravie que la clientèle réponde de plus en plus présent. La créatrice du drive espère désormais *« aller plus loin »* dans la démarche : *« ce drive va continuer sur sa lancée, toujours sur une fréquence d'un rendez-vous par mois. Je tiens à souligner que sans l'aide de l'équipe de fidèles bénévoles, qui me soutient depuis le début du projet, il serait impossible de mener à bien la distribution des colis. Pour développer ce projet, nous allons nous rapprocher des collectivités locales pour voir comment envisager l'avenir. Le succès de ce mode de commercialisation doit permettre à la zone d'activité économique de Cestres de se développer. La demande est là, le drive le prouve chaque mois »*. À noter qu'un mini-marché gourmand et artisanal sera organisé samedi 22 mai pour fêter l'anniversaire du drive.

AG

Renseignements : page Facebook « Drive Éphémère », drive.ephemere@hotmail.com

Les producteurs

La Ferme de la Dhuys (Bligny-le-Sec), Ferme de Labergement (Moloy), Ferme du Faubourg (Frénois), Les moutons de Manon (Chemin d'Aisey), Bois des Mousses (Cestres), EARL du Creux de Pommier (Lamargelle), Les Ruchers du val Courbe (Panges), L'Escargot Burgonde (Chanceaux), La Ferme des Marronniers (Origny-sur-Seine), Champagne Fricot (Champignol-lez-Mondeville), Boulangerie des Tilleuls (Saint-Seine-l'Abbaye), Œufs, vous et moi (Noidan), Gaec du Jugny (Bligny-le-Sec), Le Pain de Victor (Chamesson), La Note du Colibri (Talant), Domaine de Beaucenot (Reulle-Vergy), Baum'Plantes (Baulme-la-Roche), Marie-Élisabeth de Faultrier (Pellerey, Saulx-le-Duc), Gaec de la Seine (Billy-lès-Chanceaux), Truites de l'Aube (Veuxhaulles-sur-Aube), Mel. Anges Pâtisserie (Poiseul-la-Grange), EARL des Saules (Champagny), La Ferme de Rabutin (Bussy-le-Grand), EARL Christophe Jaugey (Trouhaut), Gaec de Romilly (Vassy), Au Gré du temps (Vernot), Aux Biscuits contés (Selongey), EARL de Saint-Martin (Saint-Martin-du-Mont), Parfums Virevolte (Dijon), Druydès (Dijon), Marisson (Gevrey-Chambertin), Créations zéro déchet (Bligny-le-Sec), Corinne Flouriot (Trouhot), Frédérique Rousselet (Francheville).

Arnaque

Attention au gang des bitumeurs

La FDSEA de Côte-d'Or appelle à la vigilance face à une recrudescence d'escrocs.

Il y a presque dix ans jour pour jour, le 13 mai 2011, Terres de Bourgogne communiquait déjà sur ce type d'arnaque. Un agriculteur du Châtillonnais s'était *« fait avoir »* en acceptant un devis visiblement très intéressant pour sa cour de ferme. Après réalisation des travaux, le prix n'était plus le même et l'agriculteur avait été contraint de signer un chèque de 7 500 euros face à la pression de quatre individus malintentionnés.
La newsletter FDSEA du 23 avril informe que ces bitumeurs sont de retour : *« des sociétés de bitumeurs extra-nationales, non déclarées parcourent le territoire et prospectent auprès de particuliers, commerçants, entreprises, voire des collectivités locales pour réaliser de l'enrobage comportant de nombreuses malfaçons »*. Leur manière d'opérer est souvent la même, poursuit la FDSEA : *« de prétendus professionnels du goudron se présentent à votre domicile et vous proposent de refaire votre allée ou votre cour intérieure avec du bitume. Ils se présentent parfois comme des ouvriers britanniques qui interviennent sur des chantiers. Ils prétextent avoir terminé des travaux sur une route à proximité. Ils évoquent alors un surplus de goudron et vous proposent de bitumer votre descente de garage à un prix défiant toute concurrence. Bien évidemment il n'y a pas de contrat, pas de devis et le paiement se fait en liquide. Les travaux seront bien réalisés. Mais l'enrobé utilisé est de très mauvaise qualité et ne résiste pas dès la première pluie. Parfois, les victimes font l'objet de pressions ou de menaces, notamment lorsqu'elles refusent de payer. La facturation est en général fausse et irrégulière. Les victimes n'ont ensuite aucun recours »*. Quelques conseils sont apportés dans la newsletter : *« ces équipes étant très mobiles, la transmission de l'information au plus grand nombre est primordiale. Dans la limite du possible, le recueil des immatriculations des véhicules apportera une aide précieuse. Si vous êtes approchés par ces personnes, ne vous laissez pas abuser, refusez toute proposition de prestations et alertez les forces de l'ordre en composant le 17 »*.

AG

► *À noter*

Recherche de maître d'apprentissage

Léo est actuellement élève en Troisième. En septembre, il souhaite entrer en Capa *«Métiers de l'agriculture»* au CFA de Quetigny. Pour cela il recherche un maître d'apprentissage en grandes cultures et/ou en élevage bovin ou ovin (lait et/ou viande) pour une durée de deux ans. Résidant à Brazey-en-Plaine, il recherche une exploitation dans un rayon d'une dizaine de kilomètres de son domicile. Il se déplacera en deux roues ou sera transporté par ses parents. Si l'exploitation est plus éloignée, un hébergement sur place sera à étudier. Si vous souhaitez en savoir plus et obtenir les coordonnées de Léo, contactez la FDSEA 21 au 03 80 68 67 67 ou accueil@fdsea21.fr.

► *Formations*

18/05 *(Bretenière)* Créer ou entrer dans une société
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

20/05 Reconnaître les plantes toxiques en élevage
Contact Marie-Claude Guerrier 03 80 90 89 09 marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

21 et 25/05 *(Bretenière)* Évoluer et (ré) agir en période de changements
Contact : Aline Parize, CA21 - 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble des formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/



Filières animales

Un coup de pouce apprécié

L'abattoir de Châtillon-sur-Seine est l'un des lauréats du plan national de modernisation.

Petite cure de jouvence pour l'abattoir de Châtillon-sur-Seine : le site va moderniser plusieurs de ses postes pour un montant de 200 000 euros. La municipalité et la société gérante mettront toutes les deux la main à la poche mais seront aidées à hauteur de 40 % par les crédits de France Relance. L'équipement fait en effet partie des huit abattoirs lauréats du plan national de modernisation en Bourgogne Franche-Comté. Ce plan vise à accompagner les entreprises d'abattage-découpe en renforçant leur compétitivité et leur exemplarité en matière d'hygiène alimentaire et de protection animale. De meilleures conditions de travail pour les salariés sont également au programme.

Bel outil de proximité

Une visite était proposée lundi 3 mai en présence de Fabien Sudry, préfet, qui était accompagné d'Hubert Brigand (maire de Châtillon), Fabrice Leclerc et Francis Lebon (le directeur et le président de l'abattoir), Marc Frot (vice-président du Conseil départemental), Isabelle Bourion (sous-préfète de Montbard), Anne-Catherine Loisier (sénatrice), Yolaine de Courson (députée), Jérémie Brigand (président de la communauté de communes) et plusieurs représentants de la profession agricole. La structure châtillonnaise, qui emploie huit salariés, est un abattoir multi-espèces dans lequel l'abattage de porcs représente 57 % de l'activité. Les bovins arrivent en seconde position (30 %), suivis des ovins (13 %). L'autorisation d'abattage vient de passer de 800 à 1 000 tonnes par an. L'abattoir revit clairement et repart de très loin après son arrêt d'activité en 2015.

AG



Lors de la visite des infrastructures, lundi 3 mai.

Châtillon-sur-Seine

Bien vu quand même

Une classe du lycée La Barotte vient de participer au challenge France Terre de Lait.



L'étude a porté sur le séchage en grange du Gaec des Marronniers.

Seize lycées agricoles français, dont le Legta La Barotte de Châtillon-sur-Seine, ont participé à la première édition du challenge France Terre de Lait. Cette épreuve consistait à mettre en avant l'action innovante d'un éleveur, dans le but de rendre sa ferme plus pérenne et durable. Les étudiants de BTS Acse première année se sont rapprochés du Gaec des Marronniers, à Origny-sur-Seine, qui s'est équipé d'un séchage en grange. *« Ce dispositif est une sécurité fourragère, il permet de faire face aux difficultés climatiques et pallier les problèmes de sécheresse sur le maïs qui connaît d'importantes variations de rendements »*, rédigent les étudiants dans leur dossier. Cet équipement permet de récolter l'herbe à partir du mois d'avril à un taux de matière sèche de 85 %. L'herbe est déposée sur des caillebotis. L'air propulsé par des ventilateurs circule de bas en haut et se propage de façon homogène pour un séchage optimisé. Ce système permet de sécher le foin humide entre deux et trois semaines puis de le conserver.

Seuls les cinq meilleurs dossiers du challenge Terre de lait ont été classés : malgré un travail de qualité et une thématique très intéressante, les étudiants de la Barotte ne se sont pas hissés dans le top 5 de cette épreuve inédite, remportée par un lycée de l'Aveyron. Ce challenge, très enrichissant pour leur formation, leur aura au moins permis de découvrir et d'étudier un équipement innovant dans le monde agricole. Avis aux jeunes amateurs qui souhaitent s'installer !

AG

Futurs éleveurs

Histoire de garder la main

La génétique bovine figure au programme de la formation BPREA.

Les jeunes de BPREA se sont récemment intéressés à l'importance de la génétique dans le métier d'éleveur. *« C'est devenu une habitude, nous intervenons auprès d'eux chaque année »*, informe Jean-Pierre Godot, président du Comité d'orientation contrôle de performances viande et de la station d'évaluation Charolaise de Côte-d'Or. Une visite d'exploitation était programmée il y a quelques semaines, mais celle-ci n'a pas pu se tenir à cause des restrictions sanitaires. *« Nous avions prévu de nous réunir au Gaec Jeannin, à Chazilly, qui avait acquis un reproducteur avec deux autres élevages, ceux de Sébastien Noireaut et Frédéric Porcheret, lors de la vente en 2020. Nous nous sommes adaptés à la situation sanitaire, avec un échange à distance, en visio »*, poursuit Jean-Pierre Godot. Le Gaec Jeannin est revenu sur les raisons qui ont poussé les trois élevages à investir dans le taureau Obispo, né au Gaec de Fontaine Blanche et évalué à la station de Créancey : *« Le taureau a été choisi pour plusieurs raisons : sa morphologie, sa finesse d'os et de viande, ses index (ivmat et croissance), son poids de naissance et la qualité de ses ascendants. Il est très difficile de trouver un taureau qui réunit tout cela… Obispo le fait ! Il ne lui reste plus qu'à prouver ces atouts génétiques par la constance de la qualité de sa descendance »*.



Retour sur Obispo, meilleure vente du GIE Charolais Evaluation en 2020.

Pas de place au hasard

Avec les progrès de la génétique, un éleveur devient *« maître de ses choix en matière de reproduction »*, selon Jean-Pierre Godot : *« de nombreuses informations sont aujourd'hui à disposition. Il n'y a plus de place pour le hasard et ça, c'est une chance que tout professionnel doit pouvoir saisir. La station d'évaluation, au même titre que les ventes organisées par la Fédération charolaise, les concours ou les ventes en ferme proposées par les éleveurs sélectionneurs, permettent de se procurer des animaux de qualité qui répondent aux besoins de chacun. Aussi et surtout, la génétique doit être raisonnée comme n'importe quel autre investissement dans une ferme. Elle a un coût, mais engendre bien des bénéfices, et pas seulement d'ordre économique. Le travail réalisé sur les facilités de naissance diminue par exemple le nombre d'interventions aux vêlages, c'est un point très important aux yeux des jeunes générations »*.

La vidéo de présentation de la station réalisée lors de la dernière campagne (stationevaluation71.com/charolais21) a été diffusée à cette occasion : *« nous avons proposé un petit questionnaire aux BPREA à l'issue de la diffusion. Cette même démarche sera entreprise dans tous les lycées agricoles et maisons familiales de la région, pour assurer la promotion de la génétique auprès du jeune public. Quelques lots offerts par l'organisme de sélection Charolais France, le Herd-Book Charolais, la Chambre d'agriculture, la Fédération Charolaise et le Conseil départemental sont à gagner, notamment des entrées au Muséoparc d'Alésia »*. Le président de la station avait également à cœur d'adresser un message positif et d'encouragement aux jeunes stagiaires : *« les éleveurs doivent être fiers de tout ce qu'ils font. Les critiques infondées, il faut les laisser de côté. Nous faisons un métier difficile mais il existe des pistes pour nous simplifier la tâche et garder la main sur notre avenir, la génétique en fait partie »*.

AG

Chasse

Une saison à 16 000 « *cochons* »

Les prélèvements de l'année démontrent le nombre très important de sangliers dans le département.



Le record de la campagne 2019-2020 (17 320 prélèvements) serait certainement tombé sans la crise sanitaire.

Les chasseurs de Côte-d'Or se sont donné rendez-vous le 22 avril pour leur assemblée générale annuelle, exceptionnellement proposée sur internet. Le bilan des prélèvements de sangliers, cerfs et chevreuils a été dévoilé.

Après les 17 320 sangliers l'an passé, le tableau dans cette même espèce laisse apparaître un total de 16 005 prélèvements, soit le deuxième « score » jamais atteint dans le département. Cent vingt sangliers supplémentaires ont été déclarés à la date du 31 mars. Sans les contraintes d'ordre sanitaire (par exemple, le week-end du 1er novembre n'a pas été chassé), le record de 2019-2020 serait même très certainement tombé.

En ce qui concerne les grands cervidés, c'est le statu quo à un animal près par rapport à la campagne précédente (1 081 prélèvements). Le tableau des chevreuils laisse apparaître une augmentation de 6 % (11 483 réalisations, soit 629 de plus qu'un an plus tôt). **AG**

« Nous en sommes envahis »



Thierry Besançon, président de la commission dégâts de gibiers de la FDSEA, réagit à ce bilan chiffré :

« Ce nombre de prélèvements donne une idée de la situation dans laquelle nous sommes… Des sangliers, il y en a énormément et il en reste énormément. Nous en sommes mêmes envahis ! Même les chasseurs s'en inquiètent… Le monde agricole se pose beaucoup de questions pour la suite des évènements. Le sanglier est encore trop présent, dans bien trop de secteurs. Son omniprésence génère des dégâts et bien des soucis aux exploitants agricoles… Nous regrettons que le tir sélectif soit encore prôné dans beaucoup de sociétés. Autre point important : il n'y a pas assez de pression de chasse dans certaines forêts. Ces deux derniers constats sont à l'origine de bien des problèmes dans ce département. Nous devons maintenir plus que jamais la pression sur ce dossier qui est très inquiétant. Nous serons très attentifs à l'écriture du prochain schéma cynégétique ».

DIJON CÉRÉALES
UN NOUVEAU PROGRAMME ALIMENTAIRE QUI PORTE SES FRUITS

En se penchant avec Marie et Pascal Gervasoni (Essarois) sur l'alimentation de leur atelier laitier qui produit pour la filière AOP Epoisses, Vincent Fourney, technicien du service élevage Dijon Céréales, a pu apporter des solutions spécifiques pour développer la production en volume et qualité.

Le troupeau de **l'Earl Gervasoni,** composé de **50 montbéliardes et leur suite,** est installé en stabulation libre sur aire paillée, avec un système de traite robotisée, un des domaines d'expertise de Vincent Fourney. Jusqu'à fin 2020, six ans après l'installation du robot, la production demeurait moyenne, entre 20 et 21 kg par jour par vache avec des taux classiques. La ration hivernale (parité maïs ensilage et fourrages à base d'herbe) pâtissait d'une saison avec des fourrages de qualité médiocre, cellulosiques et peu digestibles.

L'expertise Dijon Céréales a reposé sur 3 points afin d'améliorer les résultats techniques :

• La confection d'**un nouveau minéral avec levures vivantes** pour aider à la dégradation de cette cellulose « dure » et limiter les déjections fibreuses. Plus de cellulose digérée, plus d'énergie et une panse en bonne santé !

• La composition d'**une nouvelle ration** et la saisie dans le robot d'**un plan de complémentation entièrement revu.** Les quantités de concentré distribués ne sont pas supérieures mais distribuées différemment.

• La fourniture d'**un tourteau NAT 270,** issue de la nouvelle gamme Dijon Céréales, garanti sans OGM et respectueux du cahier des charges Époisses, élaboré par les techniciens Dijon Céréales et Wisium.

Ces trois points réalisés, les résultats sont vite arrivés : **30 kg de lait par vache sur ce printemps 2021 avec des taux (TB 45, TP 36) très hauts !** Du plus pour le revenu forcément.

Visuellement, les vaches se sont « éclairées » avec un poil luisant, des pattes en très bonne santé, des pis bien tendus. « Nous produisons plus, nos bêtes sont belles et calmes ! Le changement est flagrant grâce au travail global sur l'alimentation que nous avons mené avec Vincent », note Marie Gervasoni. « Je suis très heureux de cette évolution réalisée avec l'Earl Gervasoni, il démontre tout notre savoir-faire dans l'alimentation avec des solutions sur mesure » conclut pour sa part Vincent Fourney.

Contact : Vincent Fourney 06 85 13 29 98



Vincent Fourney est le **référent élevage laitier** de l'équipe Élevage Dijon Céréales. Il accompagne une soixantaine d'exploitants dont l'Earl Gervasoni à Essarois installé en polyculture élevage laitier.



DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

Communiqué

Télédéclaration Pac

La télédéclaration des dossiers de demandes d'aides Pac pour la campagne 2021 est ouverte depuis le 1er avril.

Les exploitants agricoles ont jusqu'au 17 mai 2021 inclus pour réaliser leur déclaration de surfaces, leur demande d'aides bovines et transmettre leurs demandes de transfert de DPB à la DDT. Rendez-vous sur www.telepac.agriculture.gouv.fr

Des tutoriels, documents et autres liens utiles sont en ligne sur le portail des services de l'État en Côte-d'Or (http://www.cote-dor.gouv.fr/pac-2021-r3500.html). En cas de difficulté d'accès à Telepac ou de questions relatives à la déclaration PAC, la DDT reste à la disposition des agriculteurs pendant toute la période de télédéclaration au numéro vert 0800 221 371. Attention, la DDT sera fermée le vendredi 14 mai (pont de l'Ascension).

Quelques points de vigilance :

Modification de la déclaration
Une fois le dossier signé, il est possible de le modifier jusqu'au 17 mai inclus. Après cette date, toute modification par rapport à ce qui a été déclaré doit être signalée à la DDT par l'envoi du formulaire *«modification de la déclaration»* disponible sur Telepac. Certaines demandes de modifications sont assimilées à un redépôt et entraînent des pénalités pour dépôt tardif si elles sont déposées entre le 18 mai et le 11 juin 2021 (se reporter à la notice *«modification de la déclaration»*).

Droits à paiement de base (DPB)

La DDT n'a reçu que très peu de dossiers DPB à ce jour, alors qu'ils doivent lui être adressés complets au plus tard le 17 mai 2021. L'envoi papier par recommandé avec accusé de réception est conseillé. Il est également possible de transmettre son dossier par voie numérique sur Telepac, en le joignant à sa déclaration Pac sur le dernier écran avant la signature du dossier. Pour mémoire, une pénalité de 3 % par jour ouvré de retard (hors samedi, dimanche et jour férié) sera calculée pour les clauses ou les pièces justificatives transmises entre le 18 mai et le 11 juin 2021. Toute clause de transfert envoyée après le 11 juin, sera irrecevable et ne pourra pas être prise en compte au titre de la campagne 2021.

Maintien à l'agriculture biologique (MAB)

Dans le cas d'un contrat d'un an, les surfaces implantées en légumineuses fourragères et mélanges de légumineuses prépondérantes ne peuvent pas être engagées dans la catégorie «cultures annuelles» et ne pourront donc pas bénéficier d'un montant à hauteur de la rémunération des cultures annuelles au titre de la campagne 2021.

Ces surfaces pourront être engagées dans la catégorie «Prairies associées à un atelier d'élevage», à condition de respecter les critères d'entrée et critères d'éligibilité de la mesure, notamment ceux relatifs au taux de chargement (les animaux doivent être certifiés en agriculture biologique dès l'entrée en MAB et le taux de chargement de 0,2 UGB/HA doit être respecté).

Pour les exploitants ne respectant pas les critères ci-dessus, ces surfaces ne doivent pas faire l'objet d'une demande d'aide Bio et ne doivent pas être déclarées dans le RPG MAEC/BIO sinon la mesure MAB sera inéligible.

Données Pac

Les exploitants doivent mettre à jour leurs données sur Telepac seulement si elles ont été modifiées depuis la dernière campagne (identification, contacts, adresses, associés, coordonnées bancaires).

COMMUNIQUÉ DDT

▸ *En bref*

Soutien Le plan de relance dans la Nièvre

Des nouveaux projets ont été retenus pour intégrer le Plan de Relance. Ainsi ont été choisis : pour le volet biodiversité, c'est la restauration de pelouses sur l'Espace naturel sensible Les Varennes de Tinte à Sougy-sur-Loire ; pour le volet industrie, Ponge Père et Fils à Guipy va bénéficier du fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires. Enfin, c'est la compagnie française du parquet à Myenne qui sera financée par les subventions dédiées à l'industrie du futur. Pour rappel, deux autres appels à projets sont en cours. Le premier *« biodiversité Restauration écologique terrestre et mise en valeur des aires protégées »* est piloté par la Dreal et l'échéance des dépôts de dossier est fixée au 15 juin. Le second concerne le *« Slow Tourisme – Fonds Tourisme Durable »* guidé par l'Ademe avec une remise des documents des postulants au 14 juin maximum. Pour recevoir de l'aide dans la constitution d'un dossier ou obtenir un renseignement : pref-francerelance@nievre.gouv.fr

Relance L'Agenda rural pour dynamiser les campagnes

Le 30 avril dernier un comité local de cohésion territoriale a été organisé et présidé par Daniel Barnier, préfet de la Nièvre. Cette réunion portait sur l'Agenda rural, en lien avec les 181 mesures portées par le Gouvernement pour redynamiser les campagnes. Plusieurs axes ont été déterminés pour mettre en place cet élan : *« l'accès aux services (dont les services médicaux), le numérique et le tourisme comme vecteur d'attractivité et d'emploi »*. Le suivi et le déploiement de cet Agenda rural seront assurés par le sous-préfet de Château-Chinon, Pierre-Dessaux et référent ruralité. Le comité de cohésion territoriale sera informé de l'avancée des actions mises en place dans la Nièvre.

▸ *Agenda*

07/05 Journée portes ouvertes à Saint-Saulge

Le lycée Cœur de Nièvre ouvre ses portes pour faire découvrir ses formations professionnelles, le 7 mai de 13 h 30 à 17 h 30. Contact: 03 86 79 49 80 ou www.morvanformations.com

17/05 et 18/05 *« Le Morvan des Petits Paris »* sur France 3

Diffusion du film de Frédérique Lantieri (coproduction France Télévisions / Nomades Productions / Wallraff) ayant pour thème l'histoire des pupilles de l'Assistance publique placées dans le Morvan.

15/05 L'ornithologie à portée de tous

Au sein de la Réserve Naturelle Région Loire Bourgogne, la vie des oiseaux migrateurs sera mise à nu durant cette matinée de découverte. Contact - 03 45 82 93 07 ou 07 77 14 30 61.

Plan de relance

La filière bois - forêt nivernaise mise en avant

Lancé en décembre 2020, l'appel à projets *« investissement productifs de la filière graines et plants »* a désormais ses lauréats. Ces derniers sont trois sociétés nivernaises.



Les échanges ont été fructueux entre Grégoire Pierre-Dessaux, Jean-Luc Bongard, Jean-Philippe Bazot, Daniel Barnier et Christelle Rousselet (BBF) *(de gauche à droite)*

Le 28 avril, Daniel Barnier préfet de la Nièvre, et Grégoire Pierre-Dessaux, sous-préfet de Château-Chinon, ont rencontré l'un des trois lauréats nivernais de l'appel à projet *« investissements productifs de la filière graines et plants »*. Ainsi c'est sur une parcelle à la sortie de Château-Chinon que Jean-Luc Bongard et Jean-Philippe Bazot (entreprise Bongard-Bazot et Fils ou BBF) ont expliqué ce que ce plan leur permet et va leur permettre de faire, car *« il est important de montrer ce que peut apporter ce type d'aides »* souligne Jean-Luc Bongard. Outre BBF, deux autres lauréats ont reçu l'accord de subvention : l'entreprise Garnier (Alligny-en-Morvan)[1], ainsi que les Pépinières Primard (Saint Péreuse).

Une demande ciblée

« Cet appel à projet nous permet de faire des investissements plus rapidement que prévu ; un apport de 40 % n'étant pas négligeable » précise Angèle Primard, exploitante des pépinières éponymes. Si cet aide est la bienvenue, elle concerne une demande bien particulière avec deux objectifs : *« d'un côté, promouvoir les pratiques sylvicoles qui augmentent la résilience, diminuent les risques et limitent l'impact des crises, puis d'un autre côté préparer et accompagner l'adaptation de l'amont de la filière, en développant une solidarité élargie de filière pour être en mesure de préparer les ressources forestières futures »*. De ce fait, Angèle avait ciblé sa requête très précisément, sans rien laisser au hasard. *« Notre demande concernait du matériel d'irrigation et des toiles à ombrer afin de lutter contre le changement climatique. Puis du matériel de préparation des sols, une repiqueuse et une arracheuse afin d'augmenter notre production »* détaille Angèle. Pour Jean-Philippe Bazot, *« Grâce aux fonds engagés, nous avons fait l'acquisition d'un godet spécifique de « griffage sous-solage » pour aérer le sol afin de le préparer pour les futures plantations que nous ferons sur cette parcelle – dont l'achat de plants a, lui aussi, été aidé par le plan de relance »*. Il signale aussi qu'une modernisation du matériel est un bienfait pour : *« sécuriser les employés et appliquer encore un peu plus un système en accord avec l'écologie, puisqu'on ne va pas scier la branche sur laquelle nous sommes assis »*.

Avancement des frais

Les lauréats devront avancer les sommes dédiées à leur matériel avant de pouvoir toucher leur aide comme il est stipulé dans le dossier de candidature : « *Le bénéficiaire disposera d'un délai maximum de 1 an pour demander le versement de la subvention après la date d'achèvement des travaux qui figurera dans la convention attributive d'aide et la dernière demande de paiement (dernières factures acquittées) doit être transmise aux services instructeurs au plus tard le 31 décembre 2023* ». Si ce financement est donc bienvenu, il requiert tout de même de disposer d'une certaine trésorerie. « *Même si les frais engagés sont avancés, l'aide n'est pas négligeable pour moderniser un peu le matériel, car nous sommes toujours à la recherche d'outils de plus en plus vertueux* » développe Jean-Luc Bongard (Entreprise Bongard-Bazot et Fils)

Du plant dans la tête

Ce plan de relance s'inscrit dans une visée particulière pour *« aider les entreprises dynamiques du secteur forestier à aller encore plus loin »* souligne Daniel Barnier, préfet de la Nièvre avant d'ajouter : *« Venir voir l'utilité du plan de relance est indispensable pour cette filière qui est une des clefs de voûtes pour faire prospérer ce territoire »*. Ce plan de relance, dont cet appel a projet fait partie, possède aussi un autre volet concernant le reboisement des forêts françaises. Pour rappel, il est indiqué, sur le site du ministère de l'agriculture que *« les ambitions de la mesure forestière du plan de relance »* fixent *« un objectif de renouvellement de 45 000 ha de forêts représentant 50 millions d'arbres »*.

CHLOÉ MONGET



Le groupe d'invités sur la parcelle de BBF a eu droit à une démonstration du godet subventionné par le plan de relance.

[1] L'entreprise Garnier n'a pas répondu à notre demande d'interview.

Conseils

Fonctionnement d'une ferme bio polyculture-élevage

Le 27 avril était organisé par Bio Bourgogne une visite de ferme bio en polyculture-élevage. La rencontre a eu lieu à Baudreuil (Saint-Pierre-Le-Moûtier) sur l'exploitation de Renaud Legrand, engagé en AB depuis 2002.



Renaud Legrand dispose de 1,4 unité de main-d'œuvre dont 0,40 salariée.



Renaud Legrand a expliqué que sa surface agricole se découpe entre 127 ha de surface fourragère principale (dont 127 ha d'herbe) et 21 ha de grandes cultures.

Une petite dizaine de participants ont fait le déplacement pour découvrir l'exploitation de Renaud Legrand à Baudreuil lors de la visite organisée par Bio Bourgogne. L'occasion pour certains d'engranger des informations : *«C'est très intéressant de voir comment les autres travaillent, car on peut s'inspirer de certaines choses pour les adapter sur nos exploitations, il y a toujours des éléments à apprendre»* précise Sébastien Girardet, exploitant avec sa femme sur le Gaec de Saint-Loup (avec poulailler en bio et en cours de conversion pour l'élevage bovin). Il rajoute que *«néanmoins, il est impossible de copier un système, car chaque ferme a ses spécificités»*. Pour Alexis Krebs, installé en bio en 2019 et dont la valorisation du cheptel en bio se fera pour mai 2021 : *«Voir une autre exploitation donne des pistes de réflexions sur sa propre ferme avec comme but, en ce qui me concerne, qu'elle soit la plus résiliente possible»*. Deux thèmes en particulier furent abordés lors de l'après-midi, la mise en place du pâturage tournant dynamique et les résultats économiques de la structure.

Une attention particulière

«Le pâturage tournant dynamique est une bonne solution pour permettre une repousse des parcelles» développe Damien Nicolas, conseiller polyculture-élevage auprès de Bio Bourgogne. Mais, il insiste sur le fait que *«ce procédé demande une surveillance accrue des parcelles»*. En effet, il préconise de *«mettre le bétail à l'herbage lorsque la prairie est à 15 cm environ, et d'en faire ressortir les bêtes lorsqu'elle se trouve à 6 ou 5 cm»*. Il martèle aussi que *«Ce temps est bien évidemment un indicateur calendaire qui doit être adapté en fonction de la hauteur de l'herbe, mais on peut utiliser la technique simplifiée dite de la botte»* avant de préciser : *«Il faut éviter de tourner trop vite sur les parcelles, car cela casse la capacité de repousse de prairie et favorise le développement des parasites»*.

Ainsi faut-il *«finir complètement une parcelle avant de passer à la suivante, pour permettre à celle-ci d'avoir eu le temps de pousser et proposer, de ce fait, assez d'herbe pour nourrir les animaux»*.

Des difficultés climatiques

«J'essaye de faire de mon mieux pour que mon système fonctionne, mais les changements climatiques ont un impact fort sur la repousse des prairies» explique Renaud Legrand. En effet, les sécheresses successives ont pris une grande place durant les échanges. *«N'avons-nous pas un train de retard en utilisant le pâturage tournant alors que les sécheresses sont de plus en plus dures et que les prévisions sont assez pessimistes de ce côté-là ?»* questionne Sébastien Girardet. Damien Nicolas tente de rassurer : *«le problème du changement climatique sur notre territoire est, depuis quelques années, devenu récurrent. Il est donc préférable de réaliser un déprimage tôt en saison, sans pâturer trop ras, et de commencer le procédé de pâturage tournant avec un maximum de parcelles»*.

Des conseils qui soulèvent un autre questionnement : comment avoir du foin dans ces conditions alors que justement, avec les sécheresses, il est devenu une denrée rare. *«Tourner avec un grand nombre de parcelles permet, par exemple, d'en dédier une ou deux au fourrage»* développe Damien *«l'implantation des prairies sous couvert est aussi une bonne solution pour obtenir des prairies de bonne qualité»*.

Choisir le changement

Afin de trouver une autonomie fourragère, Renaud Legrand, accompagné par Damien Nicolas, tente de réduire son nombre de femelles afin de développer un élevage de bœufs engraissés. *«La flexibilité est plus importante avec ce choix, et la charge de travail est réduite grâce à la réduction des vêlages»* détaille Damien. Renaud Legrand conclut la rencontre : *«le meilleur moyen de trouver un système qui nous convient est de tester plein de choses et de choisir la solution la plus adaptée à sa structure. En somme, il ne faut pas avoir peur de faire des changements»*.

Chloé Monget



EARL Baudreuil est composée de 148 ha de surface agricole utile et de 114 UGB (chargement apparent 0,9 UGB / ha SFT) dont 113, 5 bovins viande.

Démonstration et réglage d'une herse étrille au champ

Un accompagnement pour le désherbage mécanique

Le 23 avril dernier, sur demande d'Éric Blandin, exploitant à Neuffontaines, la Chambre d'agriculture et le groupe 30 000 de la Nièvre « Casei » ont organisé une matinée autour du désherbage mécanique. Au programme : démonstration et réglage d'une herse étrille au champ, conseils de réglages.



D'autres marques de herse étrille ont été évoquées comme celle de Vincent Roeser.

« *C'est ma première herse étrille et je voulais avoir des recommandations techniques pour m'en servir* » précise Éric Blandin, agriculteur à Neuffontaines et membre du groupe Casei. Une journée organisée à sa demande par la Chambre d'agriculture de la Nièvre, par le biais d'Habib Benmansour, conseiller grandes cultures et animateur du groupe Casei, et avec la participation de Philippe Jaillard, conseiller bio.

Un outil précis

« *J'ai opté pour la herse étrille Einböck en 12 m, car je suis en MAE (Mesures Agro-environnementales et Climatiques) et voudrais utiliser moins de produits phytosanitaires, sans forcément passer en bio* » raconte Éric Blandin. Un comportement que Philippe Jaillard voit se démocratiser : « *Le désherbage mécanique fait de plus en plus d'adeptes puisqu'il y a 30 à 40 nouvelles exploitations en bio par an notamment. Et, ce procédé séduit aussi ceux qui restent en conventionnel mais qui désirent un désherbage alternatif pour la réduction des IFT (Indice de Fréquence de Traitement). Mais, la herse étrille permettant ce type de désherbage, est un outil qui est plus technique qu'il n'y paraît. C'est pour cela qu'un soutien, dans les premiers réglages, est toujours bienvenu et conseillé* ».

Recommandations techniques

Ainsi étaient passées à la loupe l'agressivité, la vitesse et la profondeur de travail de l'outil. Durant la matinée, différents réglages ont été testés, en modifiant l'un des éléments afin de trouver l'ajustement idéal en fonction de type du sol, présence de cailloux et stades de la culture et des adventices. « *En plus de ces trois points, d'autres éléments sont à prendre en compte comme les conditions météo du jour et des suivants puisqu'il est indispensable d'avoir une pluviométrie nulle afin que les herbes déracinées sèchent et ne se replantent pas* » détaille Philippe Jaillard. Mais, il ne s'arrête pas là : « *l'enracinement est très important également, et je recommande de semer un peu plus dense si un désherbage mécanique est prévu pour compenser les pertes, semer 1 à 2 cm plus creux que d'habitude afin de ne pas trop arracher ses plants lors du passage de la herse. De même, il est préférable d'attendre d'avoir trois feuilles minimum pour passer. En revanche, il ne faut pas que les mauvaises herbes soient trop implantées pour passer… En somme, il faut effectuer une surveillance rapprochée de ses cultures* ».



Toutes les personnes ont participé aux échanges entre Philippe Jaillard (polaire bleu marine à gauche) et Éric Blandin (cote marron).

Avantage et chiffres d'efficacité

« *Sans nul doute l'utilisation du désherbage mécanique permet de réduire les IFT, mais aussi de désherber même quand il y a du vent à la différence des pulvérisateurs* » souligne Philippe Jaillard. De son côté, Habib Benmansour indique que des suivis menés par la Chambre d'agriculture évaluent l'efficacité de la herse étrille entre 60 et 80 % en fonction des conditions de passage, l'outil utilisé et le stade des adventices. « *Une réduction certes, mais ces résultats sont tout à fait satisfaisants* » relève Habib. Un suivi sera même fait sur la parcelle de démonstration.

Un support bienvenu

Outre les informations apportées par les conseillers de la Chambre d'agriculture, des agriculteurs avaient fait le déplacement à l'image de Vincent Roeser, exploitant à Clamecy. « *Je suis en reconversion en bio depuis le 15 mai 2020. Comme j'utilise une herse étrille Garford, je me suis dit que cela pouvait être intéressant de venir à cette matinée pour apprendre mais aussi pour donner un retour de mon expérience à Éric* ». Pour Philippe Jaillard, la présence d'autres agriculteurs en plus des conseillers est indispensable : « *Les conseillers sont des facilitateurs d'échanges, comme j'aime à le rappeler. Leur participation est indispensable car les conversations sont plus fructueuses* ». Éric rebondit : « *Tous les conseils sont bons à prendre, et ceux de mes confrères sont tout aussi intéressants que ceux des conseillers, car ils parlent aussi des difficultés ou des réussites qu'ils ont pu vivre avec ce type de matériel. Les échanges sont riches d'où qu'ils viennent* ».

CHLOÉ MONGET

Qu'est-ce que Casei ?

Casei : Collectif d'Agriculteurs Économes en Intrants Phytosanitaires. Le groupe est créé en 2017 pour deux ans en phase « *émergence* » et est réengagé en 2019 pour 3 ans en phase « *reconnaissance* ». Il est composé de 5 polyculteurs-éleveurs et 4 céréaliers. Ce groupe travaille sur des techniques alternatives pour substituer aux phytosanitaires, notamment les herbicides. Enfin, 8 exploitations sur 9 se sont engagées en MAE sur 5 ans qui arrivent à terme cette année.

Découverte

La Nièvre participe aux Journées nationales de l'Agriculture

La première édition des Journées nationales de l'Agriculture aura lieu les 18, 19 et 20 juin. À cette occasion des événements sont organisées dans la Nièvre.



Pour cette première édition, les Journées nationales de l'Agriculture auront lieu du 18 au 20 juin.

Les Journées nationales de l'Agriculture sont à l'initiative de Make.org Foundation et #agridemain (avec le soutien du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation). Se déroulant du 18 au 20 juin, cet événement a pour but de faire découvrir le patrimoine agricole et alimentaire des territoires. Pour Stéphane Aurousseau, qui participe à cette action, via le Gaec Aurousseau, c'est un moment privilégié : *« Alors que l'agriculture est l'objet d'un débat permanent dans la société, il est important pour nous de participer à ce débat et de prendre la parole. En accueillant sur notre ferme, en expliquant nos productions, nos méthodes de travail, nous voulons contribuer à éclairer les visiteurs sur la réalité de l'agriculture afin que le récit qui en est fait soit le plus proche possible de la réalité, ni idéalisé, ni dramatisé »*.

Programme du Département

Dans la Nièvre, trois rencontres sont organisées, pour l'instant :

- **le 18 et 19 juin à Saint-Saulge : test du simulateur de tracteur du lycée professionnel Cœur de Nièvre. Sur inscription. Contact : 03 86 58 33 87**
- **le 19 juin à Charrin : visite guidée de la ferme d'élevage et de transformation de charcuteries Les cochonnailles de Karine. Sur inscription. Contact - 06 16 74 83 96**
- **Le 19 juin à Charrin : repas campagnard au Gaec Aurousseau. Sur réservation. Contact – 06 16 74 83 96.**

L'intégralité du programme est consultable sur : https://openagenda.com/jna2021

Démarche et conditions

C'est au travers de la visite de sites de production ainsi que de transformation, des établissements d'enseignement agricole ou encore des lieux d'expérimentation et de recherche que le public pourra découvrir le territoire. Pour le moment, trois rencontres sont prévues pour la Nièvre. La démarche se fait gratuitement en ligne, sur le site https://journeesagriculture.fr/. À noter que seules deux conditions sont nécessaires pour programmer son événement : que cela soit gratuit et dans l'esprit de la manifestation. Pour rappel, même s'il n'y a pas de date limite pour les inscriptions, les organisateurs préconisent de le faire avant le 20 mai…

Rayonner sans rien payer

En effet, il est préférable de notifier sa participation afin d'être sûr de recevoir à temps son kit de communication. Ce dernier, fourni gratuitement contient des affiches, des affichettes et des goodies. Cela permet aux participants de pouvoir faire la promotion de leur action à moindre coût.

CHLOÉ MONGET

Qui sont-ils ?

#agridemain est une association ayant pour but de narrer la réalité de l'agriculture française (ses atouts et défis) via le témoignage d'agriculteurs de son réseau. #agridemain travaille de pair avec : Agriculteurs de Bretagne, FranceAgritwittos, Tous à table et l'Ania. Make.org Foundation est un fonds de dotation dédié uniquement à la mise en place d'actions en réponse à des enjeux sociétaux majeures, issus de *« la volonté citoyenne et ayant un impact déterminant à l'échelle nationale »*.



► En bref

Réunion Le Gabni a fait son assemblée générale

Le 2 mars, à la ferme des Desrues à Dornes, le Gabni s'est rassemblé pour son assemblée générale annuelle. Réservé aux adhérents en raison du contexte sanitaire, ce moment d'échanges était l'occasion de présenter les actions menées, sur le département, par le Gabni et Bio Bourgogne. Ainsi ont été abordés : le développement de la bio, l'accompagnement des producteurs qui s'engagent dans ce mode de production, la défense et le soutien de l'ensemble des agriculteurs bio face aux dégâts de sangliers par exemple etc. Le président de Bio Bourgogne, Philippe Camburet et son directeur, Laurent Barle, ont aussi discuté du besoin de différenciation au sein de l'agriculture biologique en lien avec notamment la mise en action éventuelle d'un label « BFE = Bio Français Équitable » par la FNAB (Fédération Nationale D'Agriculture Biologique).

Commande Le porc du Morvan

L'Association Jambon Morvan annonce que la viande de porc du Morvan, élevé en plein air est désormais disponible à la vente en caissettes de 5 kg. Les commandes peuvent s'effectuer sur le site de vente en ligne de Fernand Dussert : http://www.fernand-dussert.fr/caissette-porc-plein-air-du-morvan.html
La livraison s'effectue soit avec Chronofresh soit en venant chercher sa commande sur place à Arleuf (6 Allée de Sombreffe). Contact - 06 83 30 28 69.

Nature Découverte des côtes d'Orges le 22 mai

Lors de cet après-midi (de 14 h 30 à 16 heures) les plantes des côtes d'Orges à Chaulgnes seront présentées tout au long du nouveau sentier pédagogique nouvellement aménagé. Contact - 03 45 82 93 07 ou 07 77 14 30 61.



Enseignement professionnel

Les inscriptions au CFA sont d'ores et déjà accessibles

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2021-2022 sont déjà ouvertes, au CFA Agricole de l'Yonne. Les apprentis et les entreprises peuvent d'ores et déjà préparer la prochaine année. Et afin de favoriser l'accès aux jeunes dans les entreprises, des aides de l'État sont possibles pour les exploitations.



Le CFA agricole de l'Yonne accueille des jeunes, de 16 à 30 ans, en apprentissage, chaque année.

« *Les jeunes qui seraient intéressés pour faire un apprentissage au CFA agricole à la rentrée de septembre prochain peuvent déjà entrer en contact avec nous pour nous déposer leurs CV et lettres de motivation, et que nous fassions un entretien* », indique Hélène Decultot, directrice du CFA agricole de l'Yonne.

Si l'année scolaire en cours n'est pas encore terminée, la prochaine se dessine déjà pour le CFA agricole de l'Yonne. Tant pour les futurs apprentis que pour les entreprises à la recherche de jeunes, qui peuvent elles aussi dès maintenant se rapprocher de l'établissement.

Mais pour les petits pressés, il n'est pas nécessaire d'attendre septembre pour faire leurs premiers pas en entreprise. « *Il faut savoir que l'on peut signer un contrat d'apprentissage effectif dès cet été* », explique Hélène Decultot. « *Durant l'été, ils seront en stage jusqu'à ce que les cours commencent en septembre. Cela leur permet d'avoir déjà de l'expérience avant de commencer la formation* ».

Un dispositif de prépa à l'apprentissage

Aussi, pour ceux qui n'ont pas encore pris une décision définitive sur leur avenir, le CFA agricole a un dispositif de prépa à l'apprentissage. « *Il permet de faire des stages d'immersion dans les entreprises, avant de signer un contrat d'apprentissage. Si un jeune n'est pas sûr que l'apprentissage est fait pour lui, cela lui permet de découvrir le monde professionnel. Et pour l'entreprise, cela permet de " tester " un jeune, avant de s'engager* », détaille la directrice du CFA agricole.

Un dispositif qui offre également la possibilité aux jeunes de se faire accompagner dans leur recherche de maître d'apprentissage. « *On les aide à rédiger un CV, on fait des simulations d'entretiens d'embauche, on leur explique comment cibler des entreprises. On a des temps de coaching pour les aider* ».

Afin de favoriser l'accès au monde du travail pour les apprentis, des aides de l'État sont possibles. « *Aujourd'hui, pour une entreprise qui embauche un apprenti, c'est 5 000 euros d'aide à l'embauche s'il est mineur et 8 000 euros s'il est majeur. C'est le programme 1 jeune 1 solution (lire édition 1627)* », continue Hélène Decultot. « *Cela fonctionne pour toute embauche d'un apprenti jusqu'au 31 décembre 2021* ». À noter que l'apprentissage est possible de 16 à 30 ans et qu'aucun frais de formation n'est à prévoir pour l'apprenant ni pour l'employeur.

Et si un jeune motivé ne réussit pas à trouver de maître d'apprentissage avant le début de la formation, pas de panique. « *Il peut toujours s'inscrire au CFA agricole. Nous l'accueillons jusqu'à six mois après le début de la formation et nous l'aidons à intégrer une entreprise* », assure la directrice.

Une journée portes ouvertes est prévue le mercredi 19 mai, de 14 heures à 17 heures, sur rendez-vous, pour que les jeunes puissent avoir un premier contact avec l'établissement.

CHRISTOPHER LEVÉ

Contact : 03 86 45 15 23 ou à cfa.yonne@educagri.fr.

Quelles formations au CFA ?

Plusieurs formations sont proposées par le CFA agricole de l'Yonne : un CAP et un Bac en aménagement paysager, un CAP et un Bac en filière équine, un CAP option grandes cultures et un CAP option élevage de ruminants pour la filière métiers de l'agriculture, et un BP technique de la vigne et du vin pour la filière viticulture. Aussi, le CAF ouvre un BP TCEEA (technique conduite et entretien d'engins agricoles) à la rentrée 2021.

Emploi

Suite au gel, l'activité partielle est possible

Alors que les dégâts dûs au gel sont très importants, l'État offre la possibilité pour les employeurs agricoles et viticoles de demander à bénéficier de l'activité partielle pour leurs salariés, en tant que circonstances exceptionnelles.



Les vignes, mais aussi les vergers et les champs, ont souffert du gel. Avec les dégâts d'une grande ampleur, l'activité est réduite dans les exploitations.

Dans les vergers, les vignes ou encore les champs, les dégâts dûs au gel sont impressionnants. L'activité agricole et viticole se retrouve donc impactée. Ainsi, l'État offre la possibilité pour les employeurs agricoles et viticoles de demander à bénéficier de l'activité partielle pour leurs salariés, en tant que circonstances exceptionnelles. Cette activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération suite à une réduction des heures travaillées ou suite à la fermeture temporaire de l'établissement. La demande est à faire en ligne via le site : activitepartielle.emploi.gouv.fr.

Et en cas de circonstances exceptionnelles comme ici avec le gel, la demande d'autorisation de l'activité partielle peut être faite dans les 30 jours qui suivent sa mise en place, là où elle doit se faire au préalable dans d'autres cas. Il faut cependant pouvoir justifier le recours à cette activité partielle, préciser la période prévisible de la sous-activité, préciser les circonstances détaillées et la situation économique à l'origine de la demande, et indiquer le nombre de salariés concernés. Aussi, elle doit être accompagnée de l'avis préalable du CSE (Comité social et économique), lorsqu'il existe.

Une indemnité versée à la date du salaire

Concernant l'indemnisation, l'employeur doit verser au salarié une indemnité correspondant à 70 % de son salaire brut par heure non travaillée, soit environ à 84 % du salaire net horaire. Cette indemnité ne peut pas être inférieure à 8,11 € nets ni supérieure à un plafond de 32,29 € par heure non travaillée.

Aussi, l'indemnité doit être versée par l'employeur à la date habituelle de versement du salaire. L'employeur doit également faire figurer sur le bulletin de paie du salarié le nombre des heures indemnisées, les taux appliqués et les sommes versées.

Si l'employeur a obtenu l'autorisation administrative, il peut déposer une demande d'indemnisation qui lui permet d'obtenir le remboursement mensuel des rémunérations versées aux salariés concernés.

À noter que l'employeur peut percevoir l'allocation d'activité partielle dans la limite d'un plafond de 1 000 heures par an et par salarié.

CHRISTOPHER LEVÉ

Quel montant pour l'allocation d'activité partielle ?

Le montant de l'allocation d'activité partielle est différent selon les situations et en fonction des dates. Jusqu'au 31 mai 2021 :

Pour les entreprises connexes aux secteurs protégés (dont la viticulture) justifiant de 80 % de baisse de chiffre d'affaires.	**Le taux est fixé à 70 % de la rémunération antérieure brute**	**Le plancher est de 8,11 € minimum et de 32,29 € maximum par heure chômée**
Pour les entreprises de secteurs non protégés	**Le taux est fixé à 60 % de la rémunération antérieure brute**	**Le plancher est de 8,11 € minimum et de 27,68 € maximum par heure chômée**

Modernisation de l'abattoir de Migennes

Les travaux ont débuté

Le groupe Sicarev s'est lancé dans un projet de modernisation de l'abattoir de Migennes. Un projet qui entre dans le cadre du plan de relance et qui intègre un plan d'investissement à plus grande échelle enclenché par le groupe, pour l'ensemble du site de la commune Icaunaise.

Dans le cadre du volet modernisation des abattoirs du plan de relance, le groupe Sicarev a été sélectionné pour bénéficier d'une subvention pour son projet sur le site de Migennes. *« Suite à l'appel d'offres, nous avons déposé un projet avec une enveloppe d'investissement de 3,4 millions d'euros, pour lequel nous avons obtenu une subvention de 1,355 million d'euros provenant du plan de relance »*, indique Sylvain Prudon, directeur du pôle viande du groupe Sicarev.

Un projet de modernisation qui compte quatre grands volets. À commencer par celui autour de la protection animale. *« Il vient compléter des investissements importants réalisés au cours des deux dernières années. Nous avons réaménagé complètement nos bouveries et bergeries d'abattoir, modifié nos quais de déchargement des animaux, réalisé une extension et une modification de la zone de contention au sein de l'abattoir. Là, nous venons rajouter l'extension de nos systèmes de vidéosurveillance et la mise en place de dispositifs qui facilitent la mobilité ainsi que la manutention des animaux »*, détaille Sylvain Prudon. Vient ensuite le volet ergonomie et amélioration des conditions de travail. *« C'est la mise en place de plateformes qui permettent à l'opérateur d'accéder au plus près de la carcasse de l'animal, avec une simplification des gestes. Ainsi que du travail sur la logistique interne et sur la manutention »*, poursuit-il. Le troisième volet, celui de l'amélioration des structures, *« a pour but de répondre aux normes les plus exigeantes, en termes d'IFS ou de normes de classification d'abattoir »*.

Quant au quatrième volet ? *« C'est celui de la compétitivité avec des investissements qui concernent la transitique, l'automatisation du conditionnement et l'amélioration des conditions de stockage »*. Commencés il y a un mois, les travaux vont s'étaler sur les deux prochaines années.

Un projet global de 8 millions d'euros

Ce projet de modernisation intègre un plan d'investissement à plus grande échelle enclenché par le groupe Sicarev, pour son site de Migennes. *« Aujourd'hui, nous avons trois gros volets sur notre plan d'investissement, sur les deux ou trois prochaines années. Il y a donc la modernisation de l'abattoir, mais aussi l'amélioration de la performance énergétique et le développement de notre activité de produits élaborés »*, explique Sylvain Prudon.

Au total, une enveloppe de 8 millions d'euros est prévue pour ce projet global.

« La subvention provenant du plan de relance, sur la partie abattoir, est la bienvenue puisqu'elle nous aide à enclencher tous ces projets de manières simultanés », poursuit-il.

Si les deux autres gros projets n'ont pas encore débuté, cela devrait être fait dans les mois qui viennent, toujours avec l'objectif d'avoir un site modernisé et plus performant dans les trois années à venir.

CHRISTOPHER LEVÉ

▸ Agenda

Jusqu'au 17/05 L'aide aux télédéclarations Pac
Jusqu'au 17 mai, la FDSEA de l'Yonne intervient auprès des agriculteurs adhérents et non adhérents pour les aider à faire leur déclaration Pac en ligne. Des rendez-vous individuels en présentiel ou en ligne sont possibles, en s'inscrivant auprès de Marianne Ranque, responsable du dossier Pac à la FDSEA de l'Yonne, au 03 86 49 48 10.

23/05 Marché de producteurs à l'abbaye de la Pierre-qui-Vire
Le dimanche 23 mai, de 10 heures à 18 heures, un marché de producteurs est organisé à la ferme de l'abbaye de la Pierre-qui-Vire (à Saint-Léger-Vauban). Cidre, jus de pomme, vin, bière, foie gras, gougères, viande, miel, macarons, légumes, fromage et tant d'autres produits seront à retrouver. Une visite guidée de la ferme est également au programme pour les visiteurs les plus curieux.

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

Stocker et trier mes céréales.
Le 18 mai et le 8 juin, à Bernouil. Contact : Marianne Roisin au 03 86 94 28 45.

Réaliser ma déclaration Pac.
Entre avril et mai, à Auxerre. Contact : Émilie Schaeffler au 03 86 94 22 20.

Optimiser le réglage de ma moissonneuse-batteuse.
Le 20 mai, à Auxerre. Contact : Richard Wylleman, au 03 86 94 22 24.

Formations proposées par Bio Bourgogne
Sol, flore, pratiques, animaux : quels liens pour quelle végétation et quelle production dans mes prairies naturelles ?
Le mardi 11 mai. Contact : Damien Nicolas au 06 30 02 24 01.

SDAE

Se former à la banque en ligne

Les épisodes de confinements ont fait ressortir des nombreux besoins que la section des anciens exploitants de l'Yonne a décidé de travailler. Comme la gestion d'un compte bancaire en ligne. C'est pourquoi la FDSEA 89, en partenariat avec le Crédit Agricole Champagne Bourgogne, propose des journées de formation.

Avec la fermeture des agences bancaires durant le premier confinement, beaucoup de personnes âgées se sont trouvées démunies car elles ne sont pas à l'aise avec l'informatique. Il en est allé de même avec la fermeture des magasins non essentiels. Acheter sur internet n'est pas inné pour nos aînés. Devant ce constat, la SDAE (section des anciens exploitants) de l'Yonne a décidé d'agir. Après avoir envoyé des informations à ses adhérents avec des tutoriels, la section s'est rapprochée de son partenaire bancaire, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne, pour travailler le sujet plus en profondeur. C'est ainsi qu'est née l'idée de proposer des formations adaptées aux personnes âgées pour leur faciliter la prise en main de ces nouveaux outils, mais aussi pour les alerter sur les dangers.

Des formations de terrain

La FDSEA et le Crédit Agricole ont réfléchi à un contenu adapté mais aussi une stratégie de déploiement de ces journées sur l'ensemble du département. L'idée est de permettre à un maximum de personnes de venir en agence se familiariser avec les outils numériques. Des tablettes et ordinateurs seront mis à disposition, mais les personnes pourront également venir avec leur smartphone pour apprendre à se servir de l'application de gestion en ligne.

Ces formations, totalement gratuites, durent environ deux heures et sont ouvertes à tous les adhérents de la FDSEA 89 (retraités mais aussi actifs). Les personnes qui ne sont pas clientes au Crédit Agricole peuvent elles aussi s'inscrire.

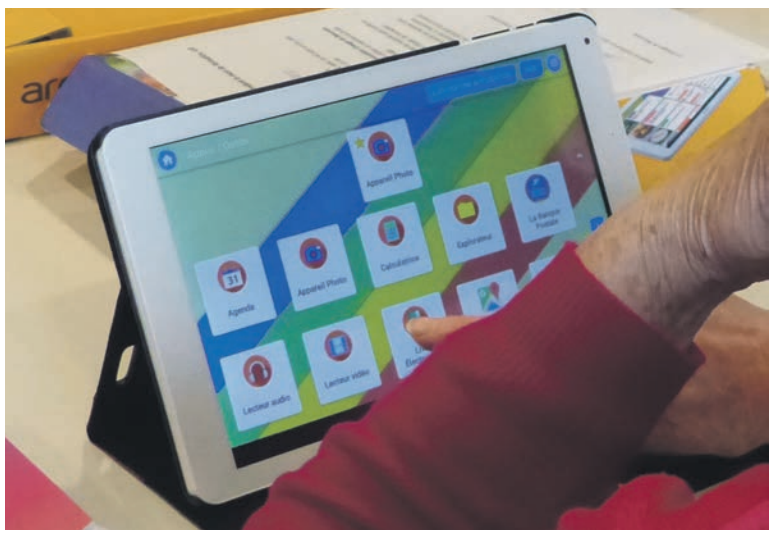
Les présents pourront apprendre à effectuer un virement à distance, à obtenir facilement un RIB ou même à faire une demande de financement. La gestion informatique permet de faire de nombreuses opérations depuis chez soi et en toute sécurité.

Éviter les pièges des sites marchands

L'un des principaux freins à l'e-commerce pour les seniors est la peur de se tromper ou de se faire pirater sa carte. En effet, si la part des achats internet augmente partout, dans les classes d'âge supérieures il reste des craintes. Des vidéos ludiques et adaptées pour expliquer les bonnes pratiques à adopter pour faire des achats sur internet sont diffusées lors des formations. De plus en plus de solutions de sécurisation, possibles pour les utilisateurs, sont aussi présentées.

Avec des journées de ce type, la SDAE espère aider les retraités agricoles à se familiariser avec les nouveaux outils. La numérisation n'est pas toujours facile à appréhender pour les personnes de plus de 50 ans. La FDSEA espère ainsi aider ses adhérents à garder une autonomie en proposant des formules adaptées comme ici grâce au partenariat avec le Crédit Agricole.

FDSEA DE L'YONNE



Afin d'apprendre à utiliser la banque en ligne, des formations sont organisées par la FDSEA, en partenariat avec le Crédit Agricole.

Les rendez-vous

Plusieurs formations sur l'utilisation de la banque en ligne sont proposées par la FDSEA. Celles-ci ont lieu dans les agences du Crédit Agricole suivantes :
- **Auxerre, le 3 juin (à 10 heures) et le 24 juin (à 15 heures)**
- **Sens, le 3 juin (à 15 heures) et le 24 juin (à 10 heures)**
- **Avallon, le 17 juin (à 10 heures)**
- **Courson-les-Carrières, le 17 juin (à 15 heures)**
- **Joigny, le 10 juin (à 14 heures)**
- **Toucy, le 10 juin (à 10 heures)**
- **Tonnerre, le 11 juin (à 15 heures)**
- **Ancy-le-Franc, le 11 juin (à 15 heures)**
- **Villeneuve-la-Guyard, le 2 juillet (à 10 heures)**
- **à Charny (date non définie)**

Formation de la Chambre d'agriculture

Optimiser les réglages de sa moissonneuse-batteuse

Le jeudi 20 mai, une formation, organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a lieu dans le but de montrer aux agriculteurs participants comment bien effectuer les réglages de sa moissonneuse-batteuse, afin d'optimiser son débit de chantier et garantir la qualité de sa récolte.


Photo : Chambre d'agriculture de l'Yonne
Le jeudi 20 mai, la Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une formation pour optimiser les réglages de sa moissonneuse-batteuse

Le 20 mai prochain, la Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une formation pour optimiser les réglages de sa moissonneuse-batteuse (le lieu reste à définir). *« L'objectif c'est d'être capable de régler sa machine pour optimiser son débit de chantier et garantir la qualité de sa récolte »*, indique Richard Wylleman, conseiller en agroéquipement à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Alors, pourquoi cette formation ? *« Il y a plusieurs aspects de contexte »*, répond Richard Wylleman. *« Il y a le fait qu'aujourd'hui, les investissements dans les moissonneuses-batteuses doivent être optimisés. Il faut que la machine travaille vite et bien. Aussi, il y a des exigences supplémentaires sur la qualité de récolte. Pour avoir un prix, il faut une certaine qualité de récolte, c'est-à-dire diminuer les impuretés, les casses et autres »*, explique-t-il. *« Les agriculteurs sont également de plus en plus dans la diversification des assolements. Ils se retrouvent avec plus de cultures différentes, donc des réglages plus nombreux à faire et plus délicats »*.


Photo : Chambre d'agriculture de l'Yonne
Le questionnement et la résolution des potentiels problèmes mécaniques seront mis en avant.

Savoir résoudre les problèmes mécaniques

Lors de cette journée, Gérard Besnier, formateur spécialisé en agroéquipement à l'Éfea (École de formation par l'expérience en agriculture) interviendra auprès des participants. *« Il y a une partie théorique le matin, sur les principaux organes de la machine. Et une partie pratique l'après-midi, autour de deux machines : une moissonneuse-batteuse à secoueur et une moissonneuse-batteuse à rotor. On est dans la visualisation des organes de réglage, dans le questionnement et la résolution de problème mécanique »*, détaille Richard Wylleman.

Quant aux possibles problèmes que les agriculteurs peuvent rencontrer sur leurs moissonneuses-batteuses ? *« On peut avoir un débit de la machine qui n'est pas satisfaisant, avec des pertes qui peuvent être plus ou moins importantes. C'est de la perte sèche pour l'exploitant. On peut avoir des mauvais réglages qui conduisent à une qualité de récolte qui est moindre, à savoir des impuretés, ce qui entraîne des réfractions de la part de l'organisme stockeur, une baisse du poids spécifique, une augmentation de l'humidité ou encore des grains cassés »*, liste-t-il. Tant de points qui seront développés lors de la formation.

Christopher Levé

Pour s'inscrire, contacter Richard Wylleman au 03 86 94 22 24 ou à r.wylleman@yonne.chambagri.fr.

FDSEA

Une collecte d'huile usagée prévue pour les adhérents

Autrefois gratuite par le biais des déchetteries, la collecte d'huile usagée est désormais payante. Pour répondre à la demande de ses adhérents, une collecte d'huile de vidange est organisée par la FDSEA sur tout le département. Celle-ci est prévue entre mi-mai et mi-juin et a pour but de vider les stocks d'huile des exploitants, à moindre coût.

La FDSEA de l'Yonne organise un ramassage des huiles usagées de vidange sur l'ensemble du département. Dans un premier temps, un recensement a permis d'évaluer le volume à 45 000 litres. Une cinquantaine d'agriculteurs sont intéressés par cette opération qui devrait avoir lieu d'ici fin juin. Après la recherche de collecteurs agréés et plusieurs devis, la FDSEA propose un opérateur qui ramasse les huiles gratuitement pour des volumes de 1 000 litres minimum par point de collecte. Si le volume est inférieur, les exploitants peuvent soit se regrouper entre eux, soit attendre d'atteindre ce volume minimal. La FDSEA insiste sur un point d'attention : l'huile usagée doit être stockée dans un contenant étanche et ne doit pas être mélangée à des huiles végétales ou bien à de l'eau. Les frais de traitement sont très élevés dans ce cas (jusqu'à 1 500 euros par tonne).

La totalité des huiles collectées régénérée

Il existe deux principales voies de valorisation des huiles usagées. Dans un premier cas, les huiles sont valorisées sous forme énergétique. Elles sont utilisées pour la combustion en cimenterie par exemple. Une seconde voie de valorisation consiste à régénérer l'huile usagée. Celle-ci va subir un traitement permettant de la purifier afin que les impuretés soient supprimées et que chaque composant de l'huile retrouve ses propriétés initiales, sans pertes. Cette huile pourra à nouveau être utilisée dans les moteurs. La société que la FDSEA a sollicitée pour le traitement des huiles usagées entre dans cette démarche d'économie circulaire.


Une collecte d'huile usagée de vidange est organisée par la FDSEA de l'Yonne sur tout le département.

Suite à la collecte, l'agriculteur reçoit un bon d'enlèvement avec le volume d'huile collectée, un échantillonnage de son huile qui sera analysée et un bordereau de suivi de déchets si demandé. Ce bordereau est un document officiel permettant de justifier la conformité de l'enlèvement et de la valorisation de l'huile en cas de contrôle.

FDSEA de l'Yonne

Innovations

Contre le gel, Agronov est une pépinière de solutions

Il y a un mois, le gel produisait d'importants dégâts dans tout le vignoble bourguignon et franc-comtois. Confrontés à cette situation, les professionnels se sont souvent sentis démunis. Des solutions permettant d'atténuer les effets du gel existent mais n'ont pas toujours l'efficacité attendue ou génèrent des effets collatéraux indésirables, tels que d'importantes émanations de fumées. Pourtant, d'autres solutions se dessinent. C'est le cas, notamment, parmi certaines entreprises réunies au sein du pôle régional d'innovations agroécologiques Agronov, basé près de Dijon. Voici trois pistes d'évolutions prometteuses.

BERTY ROBERT

Vineis Projets Le risque gel, élément stratégique de gestion de l'exploitation



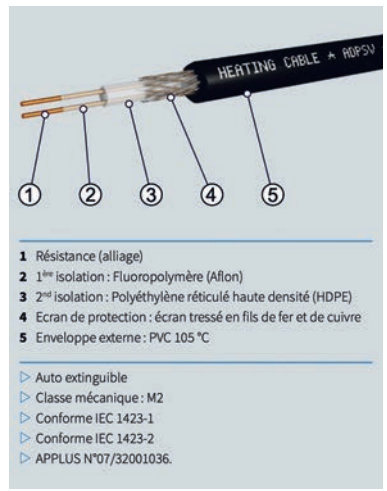
Marc Ouvrié a créé Vineis Projets en 2016 et l'entreprise est aujourd'hui membre du pôle Agronov.

Née fin 2016, la société Vineis Projets a été créée par Marc Ouvrié sur l'idée suivante : apporter du conseil associé à la gestion et la pérennisation des exploitations viticoles, en s'appuyant sur une approche globale et transversale du système de production. À la base, Marc Ouvrié est ingénieur en viticulture-œnologie. Il a développé une grande polyvalence qui lui permet d'aborder les exploitations de la manière la plus large possible (de la productivité du vignoble à la stratégie commerciale), afin de voir sur quels points on peut agir pour améliorer la gestion. *«En fonction du diagnostic établi,* précise Marc Ouvrié, *on décide d'un accompagnement, de ma part, ou en trouvant les partenaires détenteurs de compétences plus spécifiques, si l'on est confronté à une problématique très technique»*. La pérennisation des domaines viticoles donne à Vineis Projets l'occasion de se pencher sur la question des aléas climatiques et la gestion de ce type de risque. Naturellement, on y trouve le gel. *«L'idée,* poursuit le fondateur de Vineis Projets, *c'est d'anticiper et de voir de quelle manière on peut construire, au sein d'une exploitation, un fonctionnement et une gestion quotidienne qui permettent d'intégrer le risque climatique. Cela passe par la prise en compte de la productivité de son vignoble, de son implantation. Les questions pour savoir si l'exploitant doit aller jusqu'à investir dans des dispositifs de protection du vignoble, s'il en a la capacité financière, sur les solutions qui correspondent le mieux à son besoin, se posent aussi à ce moment-là»*.

Cartographier le risque gel

Marc Ouvrié va jusqu'à scruter la stratégie commerciale de l'exploitant afin de voir si elle est adaptée à la perte de volume de production, consécutive à un aléa climatique. *«Sur le gel, en 2018, avec l'Université de Bourgogne et le Centre de recherches de climatologie de Dijon, nous avions réalisé une étude pour le compte de la Région Bourgogne Franche-Comté, à la suite des épisodes de gel de 2016 et 2017. Nous avions réalisé un état des lieux de l'impact sur les productions viticoles et agricoles et sur les solutions possibles. Nous avions aussi fait de la prospective sur les risques de gel et les évolutions futures à appréhender sur notre région. L'important, c'est de pouvoir apporter de l'information sur le niveau d'exposition au risque gel d'une exploitation»*. Dans ce cadre, Marc Ouvrié installe des capteurs (de température ou d'hygrométrie) pour établir des zonages et établir une cartographie du risque gel. Au-delà, pour ce professionnel, il faut mettre en place des dispositifs d'alerte, notamment par l'utilisation de stations météo. *«Il est très important de parvenir à établir un lien entre ce qui a été observé lors de l'évènement climatique et la récolte finale, parce que, même en cas de gel dur, il est possible que la vigne produise quand même du raisin. Ce type d'information doit être traitée, parce qu'elle présente une importance capitale dans l'accompagnement des structures»*. Marc Ouvrié a également réalisé une étude sur les assurances climatiques, pour le compte de la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB). Actuellement, dans le Chablisien, il participe à la conduite d'un essai mis en place avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne et qui porte sur les dégâts du gel sur certaines parcelles et sur des pratiques culturales qui permettraient d'éviter ce risque ou d'en atténuer les conséquences. *«Il n'y a pas de solution miracle,* reconnaît-il, *il y a des choses qui fonctionnent à certains endroits, et pas à d'autres, mais je reste persuadé qu'il faut travailler sur la complémentarité des approches. Il ne sert à rien d'opposer les solutions en se disant «j'ai acheté des bougies ou des tours antigel, donc je n'ai pas besoin d'assurance». On doit jouer leur complémentarité»*. Avec Vineis Projets, Marc Ouvrié est en capacité de mener les études nécessaires qui peuvent permettre aux exploitations de bénéficier du Plan d'accélération de l'investissement régional (Pair) pour l'aide au financement de dispositifs de lutte contre le gel.

Acso Dinavigne réinvente le concept du fil chauffant



Acso

Acso est, à l'origine, un acteur du bâtiment spécialisé dans les plafonds chauffants et rayonnants. Il a développé une technologie qu'il maîtrise pour proposer sa solution de câble chauffant antigel pour le vignoble.

Créée en 1986, Acso est une entreprise familiale, basée dans le Tarn et très reconnue… dans le bâtiment, pour ses plafonds chauffants et rayonnants. On est donc assez loin du domaine viticole. En fait, la conception et la fabrication de fils chauffants pour lutter contre le gel dans les vignes est une voie de diversification récente. À l'origine, on trouve Stéphane Berthomier, directeur commercial de l'entreprise. Il y a cinq ans, il est sollicité par un vigneron champenois, pour développer un câble de protection contre les gels de printemps dans ses vignes de l'Aube. *«Nous avons longuement travaillé pour améliorer le brevet que le vigneron avait déposé à cette occasion,* précise Stéphane Berthomier. *Il y a deux ans, nous avons pleinement repris la commercialisation du produit qui se nomme Dynavigne. J'ai tout de suite cru dans son potentiel même si c'est une révolution culturelle parce que nous ne connaissions pas le marché agricole et viticole»*. Acso a rejoint Agronov il y a un an. Pour l'entreprise, nouvelle venue sur le marché agricole et viticole, faire partie de ce pôle bourguignon franc-comtois, c'est le moyen d'identifier un certain nombre d'acteurs importants et potentiellement complémentaires. *«Nous voulons mieux comprendre et cerner les problématiques de la profession viticole,* poursuit le directeur commercial, *parce que pour nous, c'est un marché prometteur»*. Acso n'a pas inventé le câble chauffant, en revanche, l'entreprise en a considérablement amélioré le concept. *«Dans la conception de Dynavigne, nous avons vraiment travaillé avec, en tête, les besoins du vigneron. Ainsi, nous avons développé un système de jonctions entre les câbles et les rangs, qui se vissent, et que l'on peut retirer, ce qui libère le passage pour un tracteur»*. L'autre particularité de ce système c'est qu'il est à puissance linéaire constante : où que l'on soit dans la vigne, la puissance dégagée est identique. Cette puissance tourne autour de 15 watts au mètre de vigne à protéger. *«Nous entrons maintenant dans une phase très active de la commercialisation de notre solution,* précise Stéphane Berthomier. *Nous formons nos commerciaux dans ce sens. Nous voulons sérieusement nous positionner sur ce marché et on se donne les moyens de se faire connaître»*. Sur la solution Dynavigne, l'investissement à envisager est d'environ 5 euros HT (armoire électrique incluse) du mètre de vigne à protéger.

Getade Une solution homéopathique au timing précis

Autre membre d'Agronov, Getade, née en 2000, est basée en Charente-Maritime et commercialise un biostimulant qui renforce les plantes dans leur résistance au gel. L'entreprise a été fondée par Bernard Lachaise, ingénieur agronome et biochimiste de formation. Dans les années quatre-vingt, il a commencé à travailler dans le domaine de l'homéopathie vétérinaire. *«Je travaille sur la biochimie organique depuis très longtemps»* précise-t-il.

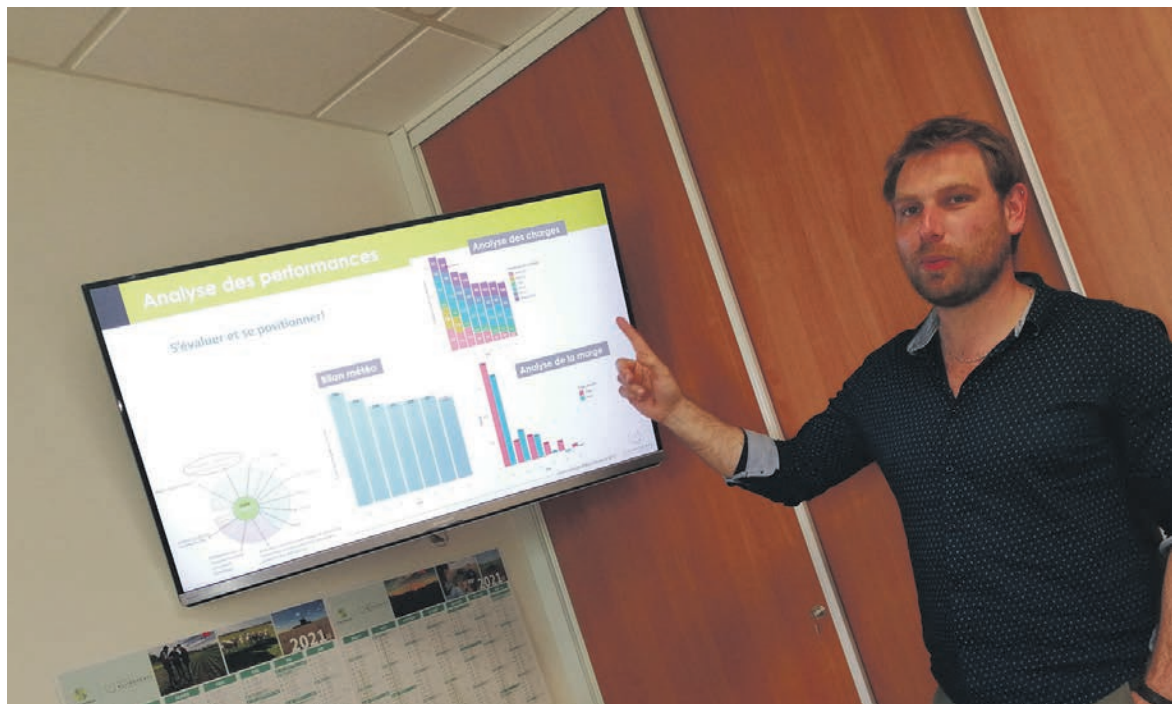
Le pack Climaplant est un procédé de traitement phytosanitaire de la vigne réalisé sur la base d'un mélange, qui a reçu son autorisation officielle par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) en juin 2019. Il comprend une base Matières fertilisantes et support de culture (MFSC) appelée Basac'Tiv et une base biostimulante (Plantix). *«Une grande partie de l'efficacité de cette solution,* précise le directeur général de Getade, *repose sur le positionnement du traitement. L'anticipation est fondamentale, de manière à ce que le produit circule dans la sève de la plante. Il faut appliquer 48 heures avant l'épisode de gel. Le Plantix se diffuse par pulvérisation et Basac'Tiv, par poudreuse»*. Comme Bernard Lachaise le précise, la clé dans la réussite de ce traitement, c'est l'anticipation. Il faut, pour cela, disposer de capacités de prévision fiables et c'est pourquoi Getade travaille aussi à la conception d'un Outil de calcul des risques prévisionnels (OCRP) basé sur des algorithmes. Il sera possible de l'obtenir par abonnement. Son concepteur espère pouvoir la mettre sur le marché au printemps 2022. *«Notre travail se base sur le séquençage ADN de toutes les maladies,* explique Bernard Lachaise, *avec l'objectif de faire produire des autodéfenses aux organismes. Nous prenons le poison afin d'élaborer l'antidote, un peu comme pour un vaccin. Ce que nous produisons appartient à la famille des Préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP). Nous extrayons les principes actifs des plantes, nous les diluons en homéopathie»*. La solution que propose Getade découle d'une découverte totalement fortuite survenue en 2017, à l'occasion d'une forte gelée survenue fin avril dans le sud de la France : *«Nous traitions alors 128 hectares de vigne contre le mildiou et l'oïdium,* précise Bernard Lachaise, *avec un produit de notre gamme, le MO2. Nous nous servons de l'aspirine végétale dynamisée pour faire absorber nos produits par le végétal. Nous avions procédé à trois applications à partir du début du mois d'avril. À la fin avril 2017, le gel est arrivé et lorsque l'expert est passé, au début du mois de mai, pour constater les dégâts, nous avons constaté que, sur la vigne concernée, l'apex (extrémité d'une tige ou d'une feuille) avait gelé alors que les raisins étaient demeurés, au moins partiellement. Une fois l'apex détruit, il est resté des entrecœurs (rameau secondaire) qui ont été fructifères. Nous avons alors compris que nous avions une biostimulation. Nous ne pouvons pas empêcher le gel mais on peut en atténuer les effets»*.


V·MAT Construction
Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
M. STRAUB - 06 83 41 72 77
contact@vmat-dallage-chape.fr

Technologie

Avec la data, tout devient clair pour Alliance BFC

L'union de coopératives agricoles Alliance BFC (Dijon Céréales, Bourgogne du Sud, Terre Comtoise) déploie à grande échelle une stratégie d'exploitation des données numériques. Météo, pratiques agricoles, contexte de récolte… le flot d'informations qui peut remonter par le biais des outils numériques ne sera plus perdu. Il constitue désormais un outil de pilotage et de gestion au potentiel énorme.

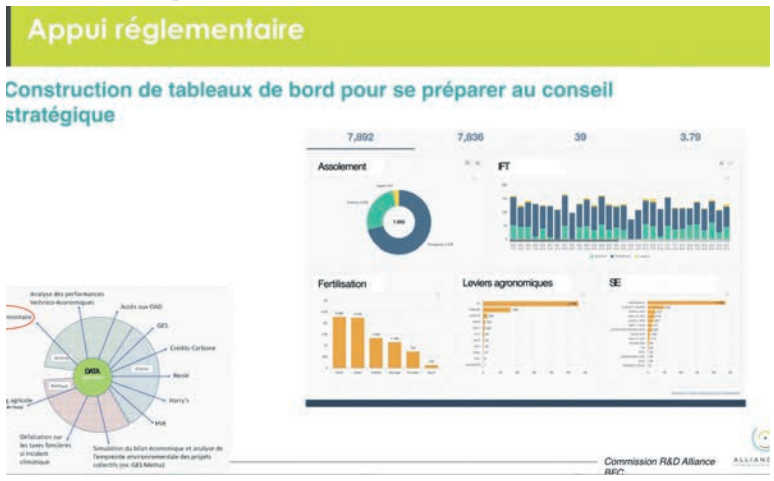


Martin Lechenet est le référent « Traitement de la data » pour l'Alliance BFC

À Dijon, il n'y a pas que le lac Kir ! Des lacs, il en existe d'autres, bien plus grands et pourtant invisibles : on les appelle les « *data lake* », ou lacs de données. Il s'agit de ces réservoirs numériques aux limites difficiles à cerner mais qui intéressent au plus haut point les entreprises dans leur développement. Des masses de données que certains nomment le « *nouveau pétrole* » tant elles sont une richesse si l'on sait les exploiter. Au sein d'Alliance BFC, l'union de coopératives qui regroupe Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre Comtoise, on s'est attelé, depuis quelque temps, à tirer le meilleur parti de la data. À la fois pour améliorer le service apporté aux adhérents mais aussi pour optimiser le fonctionnement de la structure et pourquoi pas, faire émerger de nouvelles sources de croissance, en particulier dans le cadre du plan « *Demain* » déployé par Dijon Céréales. Pour bien comprendre les enjeux qui sous-tendent cette logique, il faut en discuter avec Martin Lechenet, en charge de la data pour le compte de l'Alliance BFC.

L'art de conjuguer les données

« *Notre objectif*», explique-t-il, «*c'est de créer une entité capable de recevoir la data en vrac et de pouvoir la stocker de manière organisée, un peu comme on le ferait dans les rayons d'un grand entrepôt, pour pouvoir ensuite aller la rechercher et l'utiliser de manière pertinente. On est capable, ainsi, de conjuguer de la donnée météo et de la donnée liée aux pratiques des agriculteurs. Auparavant, ces données, on les avait déjà mais sans avoir les moyens de les faire fonctionner ensemble pour en tirer un parti bénéfique* ». Faire le lien, par exemple, entre des données météo et des données de collecte de récolte, peut permettre de comprendre pourquoi, à tel endroit, ou en fonction de telle pratique, une récolte a été plus ou moins bonne. Être capable de combiner les données, de les analyser et de les interpréter fournit à l'Alliance BFC un formidable outil d'amélioration et d'optimisation de ses pratiques. Le pari de la data numérique fait par l'union de coopératives prend ainsi toute son importance et démontre que cette approche est tout aussi pertinente dans le domaine agricole que dans n'importe quel autre secteur de l'industrie ou du commerce. « *On peut établir des corrélations*», explique Martin Lechenet, «*entre ce que l'on a récolté, le temps qu'il a fait, dans quelles conditions s'est faite la récolte, et ainsi obtenir un retour analytique beaucoup plus rapide, et sur une échelle beaucoup plus large, sur le contexte d'une année* ».



Un exemple de service auquel une gestion optimisée des données numériques par une coopérative agricole peut donner accès.

Face à une complexité croissante

À la base, il y a le constat d'une complexité toujours plus grande du métier d'agriculteur, avec de nombreux enjeux sur la recherche de la valeur ajoutée, sur la réglementation, sur l'optimisation des performances. La montée en puissance des Outils d'aide à la décision (OAD) traduit bien cette réalité. En utilisant les masses de données récupérées, Alliance BFC souhaite donner à ses adhérents les clefs leur permettant de réagir au mieux, à chaque étape de leur travail. Cette gestion globale de la donnée numérique permet déjà, ou permettra dans un avenir proche :

- l'élaboration de tableaux de bord à l'usage des techniciens des coopératives pour apporter un accompagnement personnalisé à chaque agriculteur
- la mise à disposition d'outils d'analyse de performance pour les agriculteurs, leur permettant de s'évaluer (dans le respect de l'anonymat) et de se positionner au sein de réseaux d'agriculteurs qui peuvent se comparer, alors qu'ils opèrent sur une même zone mais sans pour autant obtenir des résultats identiques. Ils peuvent trouver là des explications aux différences de résultats et tenter de faire évoluer leurs pratiques
- disposer d'outils de valorisation des services rendus par l'agriculture, notamment en termes de protection de l'environnement. C'est aussi le moyen de défendre des projets agricoles auprès des pouvoirs publics
- avoir les moyens de favoriser l'accès aux filières.

Toute cette stratégie d'exploitation des données numériques se déploie peu à peu au sein d'Alliance BFC. L'analyse de performances technico-économiques, par exemple, est active sur des groupes d'agriculteurs test. L'accès aux OAD est effectif. Naturellement, la performance d'un tel outil est proportionnelle à la capacité des agriculteurs à partager leurs données : « *Les retours sont toujours proportionnels au partage*», rappelle Martin Lechenet, «*c'est pourquoi il y a une vraie animation technique à mener sur le terrain pour sensibiliser à la nécessité de renseigner les données* ». La dynamique est lancée et elle ne cessera de monter en puissance dans les mois qui viennent. Au bord du lac des données, on n'a encore rien vu…

BERTY ROBERT

Comment ça marche ?

L'agriculteur qui saisit ses données dans l'outil de traçabilité utilisé par les trois coopératives de l'alliance ouvre la possibilité d'un panel assez large de valorisations en retour pour les adhérents :

- un appui réglementaire
- une analyse des performances technico-économiques
- un accès aux Outils d'aide à la décision (OAD)
- un aperçu sur les émissions de Gaz à effet de serre (GES)
- des informations sur les crédits carbone
- sur les filières et leurs cahiers des charges
- sur la Haute valeur environnementale (HVE)
- une simulation du bilan économique et une analyse de l'empreinte environnementale des projets collectifs (exemple : la méthanisation)
- des moyens d'action en termes de projets agricoles, par exemple, sur la thématique de la gestion de l'eau.

Un exemple : surveiller les maladies du blé

Deux fois par semaine, les trois coopératives d'Alliance BFC envoient un millier de mails afin d'informer leurs adhérents sur la dynamique des maladies sur blé, en temps réel. Cette information de risque maladie (septoriose, rouille jaune et fusariose, et bientôt piétin verse à partir de 2022) est constituée d'éléments bruts mais qui sont ensuite mis en perspective par les services agronomiques d'Alliance BFC, afin de reconstituer un bulletin complet. Les services agronomiques enrichissent l'information brute avec des règles de décision en cohérence avec le contexte de travail local. L'agriculteur dispose ainsi d'une synthèse du risque agronomique en lien avec les variétés qu'il cultive, la situation météo et le stade de sa culture.

«Une logique de donnant-donnant»

Frédéric Imbert, responsable Recherche et Développement au sein de Dijon Céréales, revient sur les données numériques et leur exploitation : « *La réflexion sur ce thème a été lancée il y a quatre ans avec une volonté en parallèle : que les agriculteurs soient digitalisés au maximum. Nous avons d'ailleurs mis des moyens pour les accompagner dans les investissements et les usages liés aux outils numériques. Dans notre esprit, la récupération et l'exploitation des données sont aussi importantes que notre capacité à apporter des retours constructifs à nos adhérents, à partir de cette matière. Nous sommes dans une logique de donnant-donnant. La clef, c'est l'autonomie et je pense que nous avons développé une stratégie plutôt spécifique dans le paysage français des coopératives. L'enjeu sur les données numériques agricoles est très fort. L'une des prochaines étapes, c'est la récupération des données depuis les machines agricoles. Nous travaillons sur cette question avec nos confrères de Terre Comtoise* ».

Évènement

Le bois, une idée à creuser

Deux ans après l'incendie de Notre-Dame de Paris, les 1 000 chênes nécessaires pour rebâtir sa charpente remettent toute la filière bois en lumière : les arbres sélectionnés viennent de toute la France et permettent de parler gestion forestière, savoir-faire et métiers d'art. Dans ce contexte, la deuxième édition du Printemps du bois a été maintenue et se déroule jusqu'au 20 juin dans tout BFC.

Le Printemps du bois en Bourgogne Franche-Comté se déroule jusqu'au 20 juin et permet à tous les acteurs de la filière de mettre en avant leurs pratiques et leur savoir-faire, leurs engagements dans la gestion de la ressource et les formations qu'ils proposent en lien avec le bois et les forêts. Et ce, aussi bien à destination du grand public que des professionnels. Forcément la situation sanitaire a bouleversé le concept imaginé à la base par l'interprofession Fibois pour ce Printemps du bois dont la première édition s'était déroulée en 2019.

Les professionnels n'en sont pas à une adaptation près et proposent nombre de rendez-vous, tous prévus pour se décliner en virtuel. Un site Internet(1), recense tous les événements proposés et ce programme s'étoffera jusqu'à la fin puisque tout un chacun peut continuer de soumettre un projet. C'est ensuite Fibois qui assure la promotion et la communication générale autour de cette fête.

Un panel très large

Cet appel à projets se veut le plus large possible : un professionnel peut proposer une visite virtuelle de son atelier, présenter ses réalisations, expliquer par vidéo son quotidien et son métier ; une collectivité peut parler de ses actions ou de ses projets en faveur des forêts et/ou du bois ; un établissement peut présenter les formations qu'il propose dans les différents métiers de ce secteur ; mais également toute association, musée, etc. peut faire part de ses animations en lien avec le sujet. Ces projets proposés peuvent prendre différentes formes : visites virtuelles, visioconférences, vidéos de présentation, balades, animations en présentiel si les règles sanitaires peuvent être strictement respectées, ou encore jeux, démonstrations.

Visiter, voter, découvrir

Pour l'heure, on retrouvera sur le site les liens vers les sept portraits d'hommes et de femmes de la filière bois-forêt partageant leur expérience et leur passion, comme la dirigeante de la scierie Véron (Yonne) Laurence Debercq, l'expert forestier de Côte-d'Or Roland Susse, le dirigeant d'exploitation forestière jurassien Pascal Locatelli, ou encore le directeur de la scierie industrielle et parqueterie David Chavot de Fontaines en Saône-et-Loire etc. Un webinaire a également permis de découvrir l'utilisation du bois local et des matériaux biosourcés dans la construction et la rénovation dans la Nièvre ; des visioconférences sont également programmées pour en dire plus sur les utilisations et le vieillissement du bois en extérieur, dont une est consacrée aux structures et aux platelages. Seules quelques visites en présentiel sont pour l'heure programmées, réservées à tour de rôle au grand public puis aux professionnels. Elles concernent le chantier du siège de la Caisse d'Épargne à Dijon. Prévues en mai et juin, elles basculeront en visite virtuelle si les conditions sanitaires l'obligent. Des animations interactives sont également proposées permettant de voter pour sa réalisation en bois préférée…



Fibois

La filière bois de Bourgogne Franche-Comté s'investit pleinement dans cette nouvelle édition du Printemps du bois.

Il y en a donc pour tous les goûts et surtout pour tous les curieux qui souhaitent en savoir plus sur ce matériau aussi indispensable que précieux, multiple et magnifique qu'est le bois.

Françoise Thomas

(1) Plus d'info sur https://printempsdubois-bfc.fr

Brèves

Concours Un lycée du Doubs finaliste du challenge France Terre de Lait

La sélection de la 1ère édition du challenge France Terre de Lait des lycées agricoles s'est tenue le 29 avril. Les jurys composés des professionnels de la filière laitière (éleveurs, conseillers laitiers, techniciens, chercheurs…) ont auditionné les 16 projets en compétition et retenu les 5 meilleures études pour la finale. Parmi les cinq finalistes on trouve le lycée Lasalle, de Levier, dans le Doubs, près de Pontarlier. Les 5 équipes finalistes recevront une récompense qui s'échelonne de 750 à 2 500 € du cinquième au premier prix. Dans le cadre de ce challenge, chaque équipe s'est associée à une ferme laitière de sa région pour en étudier la dynamique économique et les actions développées pour apporter de la durabilité à la ferme. Dans cet exercice pédagogique de terrain, les étudiants ont observé et analysé en quoi cette action s'inscrivait dans la démarche de responsabilité sociétale France Terre de Lait. Au terme de la rédaction du dossier avec un plan et des parties imposés, les étudiants ont dû conclure en répondant à la question : quels sont les principaux critères de durabilité d'une ferme laitière ?

Santé Face au risque lié à certains pesticides, la MSA vigilante

Les pesticides peuvent être à l'origine de troubles de santé. Des symptômes tels qu'irritations cutanées, céphalées, gênes respiratoires, maux d'estomac ou autres troubles digestifs, perturbations endocriniennes, peuvent leur être attribués. Certains pesticides sont étiquetés Cancérogène ou susceptible de l'être, Mutagène, Reprotoxique (CMR). Même les plus simples symptômes méritent d'être signalés à un réseau national de toxico vigilance dénommé Phyt'Attitude. Après recueil des données par un médecin du travail ou un conseiller en prévention des risques professionnels, le dossier sera étudié par un expert toxicologue. Le dossier Phyt'Attitude est rempli par le médecin du travail, l'infirmière en santé au travail ou le conseiller en prévention en recueillant les symptômes, le nom des pesticides transmis par le déclarant ainsi que les conditions d'utilisation des produits. Il suffit de composer le numéro vert 0 800 887 887 (appel gratuit). Le médecin du travail du secteur le plus proche prendra contact avec l'adhérent pour établir le dossier et se chargera de le transmettre complet au toxicologue. Sur le plan individuel pour le déclarant et le médecin traitant : le retour d'expertise sera utile pour le suivi santé et pour modifier éventuellement les pratiques professionnelles. Sur le plan de la santé publique, la MSA référencée auprès des pouvoirs publics a déjà fait évoluer la législation et les fiches de toxicologie pour le bien des utilisateurs et de la collectivité.

Coopératives Un nouveau directeur général Élevage chez Axéréal

Jonathan Boichut a été nommé directeur général d'Axéréal Élevage le 1er mai. Âgé de 38 ans, avec une expérience solide dans le monde de l'élevage, Jonathan Boichut a rejoint le groupe coopératif en 2015, pour construire le projet technique et marketing de l'activité Ruminant d'Axéréal Élevage, avant de prendre la direction commerciale Ruminant en 2019. Jonathan Boichut est ingénieur en agriculture Isara (Lyon). Cette nomination est l'occasion pour Axéréal de confirmer ses ambitions sur les activités élevage (nutrition animale et agrofourniture, organisation de production, accouvage, et bâtiments d'élevage).

Vin

Palais de femmes à Beaune

Début avril, la 15ème édition du concours international de vins Féminalise s'est tenue à Beaune. Sa particularité ? Le jury est exclusivement féminin.

À l'origine prévue à Paris, la 15ème édition du concours mondial des Féminalise s'est tenue à Beaune, en Côte-d'Or, dans les conditions de sécurité et d'hygiène optimales en contexte de crise sanitaire.
Ce concours est un concept où les vins du monde entier sont dégustés par un jury 100 % féminin et international (professionnelles du vin et/ou passionnées aguerries).

Un tiers de ces passionnées aguerries a bénéficié d'une formation, ou fait partie d'un club de dégustation, ou a déjà participé à des concours ; les deux autres tiers sont des professionnelles (sommelière, caviste, restauratrice…).

Le concours est ouvert à tous les producteurs et productrices, caves coopératives, négociant(e)s, importateurs(trices) français ou étrangers qui ont pu faire concourir leurs vins tranquilles, effervescents, liqueurs et/ou sakés : des millésimes 2020 et antérieurs provenant de tous les vignobles du monde. L'édition 2021 a accueilli 750 dégustatrices sur 7 jours, 1 450 producteurs pour 5 246 vins présentés au cours de 80 sessions de micro-dégustations à l'aveugle organisées dans le strict respect des contraintes sanitaires actuelles et pour garantir un bon déroulement des dégustations.

Chacune avait à sa disposition, fourni par le concours, son propre matériel de dégustation.

Au total, 1 719 vins, liqueurs ou sakés ont été récompensés par une médaille d'or ou d'argent.

Berty Robert (d'après communiqué)

Palmarès complet à retrouver sur https://www.feminalise.com/concours/palmares.php

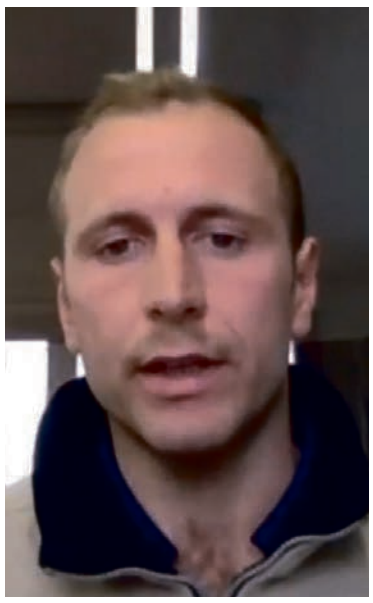

Féminalise

Chaque année depuis 15 ans des femmes, professionnelles ou amatrices passionnées de vins, se retrouvent pour le concours des Féminalise.

Élevage laitier

Retour sur des expériences de croisements

La stratégie de croisement laitier à trois voies a été lancée dans les années 2000 aux USA : il s'agit d'alterner à chaque génération une race laitière différente. L'effet d'hétérosis et la combinaison de caractères d'intérêt complémentaires permettent d'améliorer la rentabilité de l'élevage.



L'Italien Filippo Peveri produit du lait pour le parmesan, en bio. Pour lui, les femelles croisées montrent une adaptation au changement de ration alimentaire bien plus grande.



Pour le Danois Gert Lassen, le croisement de races laitières conduit à un allongement de la durée de vie productive des vaches.

ProCross, spécialiste du croisement entre races laitières, a organisé un webinaire sur le thème *«Croiser pour améliorer la durabilité de l'élevage laitier»*. Quatre éleveurs qui mettent en pratique le croisement laitier depuis au moins une décennie étaient invités à cette occasion à témoigner en direct de leur expérience personnelle et à répondre aux questions adressées par les participants, relayées par Claudio Mariani, responsable du programme Procross en Italie.

Gary Osmundson, de la ferme 6-X Dairy, à Oakdale en Californie, est un des pionniers du croisement à trois voies, puisqu'il a démarré en 1999, dans un *«petit»* troupeau qui comptait alors 250 laitières. Il est aujourd'hui à la tête d'un élevage de 2 200 vaches et 2 350 génisses, avec une moyenne de production de 38,1 kg de lait/VL/jour à 34 points de TP et 40,8 de TB. L'intervalle vêlage - vêlage s'établit à 13 mois.

Confronté à des problèmes de rentabilité dans les années quatre-vingt-dix, il a tenté successivement différentes combinaisons, avec la brune des Alpes, la ayrshire… jusqu'à arriver à la montbéliarde. *«Les études réalisées par l'Université du Minnesota nous ont confortés dans notre intuition de l'intérêt de nous engager dans le croisement à trois voies»*, explique-t-il.

Problèmes de fertilité

Gert Lassen, éleveur danois en agriculture biologique à la tête d'Ellinglund Økologi (340 vaches laitières) a pour sa part convaincu son père d'essayer le croisement sur la ferme familiale à partir de 2002. *«Nous étions alors en holstein, avec un taux de réforme élevé, et j'ai pensé que le croisement pouvait nous aider à résoudre des problèmes de fertilité et de santé»*. Scott Opitz, éleveur au Texas de 1 500 laitières, était également confronté à un problème de fertilité quand il s'est lancé en 2005 *«principalement pour la question des retours en chaleurs après le vêlage»*, relate-t-il.
Enfin Filippo Peveri, à Noceto, près de Parme en Italie, est producteur de parmesan en agriculture biologique. Il conduit le troupeau de 95 laitières de l'élevage familial, dans un système basé sur le pâturage, avec des exigences fortes liées au respect des cahiers des charges de l'AOP et de l'agriculture biologique, pour fournir le lucratif marché suisse (à partir de 2022 la part maximum du concentré dans la ration passera de 10 à 5 %). *«En holstein à l'origine, nous avions aussi des problèmes d'infertilité, ce qui fait qu'on devait régulièrement acheter des génisses. C'est ce qui nous a poussés à entrer dans le schéma Procross»*.

Amélioration de la santé générale

Malgré la disparité des tailles et des conduites de leurs systèmes d'élevage respectifs - les vaches californiennes de Gary Osmundson sont traites quatre fois par jour pendant leurs 40 premiers jours de lactation - les quatre éleveurs sont unanimes pour décrire les bénéfices du croisement laitier. C'est le volet santé générale qui ressort en premier de leurs observations. *«Les difficultés lors des vêlages ont quasiment disparu, c'est un vrai confort de travail pour mes salariés»*, note Gary Osmundson. *Les coûts vétérinaires et de médicaments ont baissé drastiquement. Les croisées supportent mieux la chaleur estivale»*.

Même topo chez Gert Lassen, qui chiffre à 50 €/VL/an l'ensemble des coûts vétérinaires, incluant les vaccinations. *«En élevage biologique, avoir des animaux en meilleure santé, avec une plus grande longévité est un véritable atout, car nous sommes limités dans l'usage des antibiotiques»*, relève-t-il. *«Je me souviens que mes vaches fraîches étaient toujours malades !»*, renchérit Scott Opitz, qui ne regrette pas d'avoir tourné définitivement cette page. *«La vitalité des veaux s'est améliorée de manière spectaculaire»*, détaille Filippo Peveri. *La capacité d'adaptation au changement de ration, quand nous passons du pâturage au foin à l'auge et vice et versa, est aussi bien meilleure avec les femelles croisées»*. Ce meilleur état de santé général se traduit aussi par une meilleure fertilité des animaux. *«Les vaches reviennent plus facilement en chaleur»*, résume Gary Osmundson.

En ligne avec le développement durable

Sur la question de la compatibilité de la production laitière avec un développement durable, les avis des quatre éleveurs interrogés convergent également. *«La meilleure santé des animaux, la richesse du lait produit, la longévité, qui reste un objectif très lié au revenu, en rapport avec l'efficacité globale du système d'élevage…tous ces facteurs vont dans le sens d'une production laitière plus durable»* affirme ainsi Gary Osmundson. *«Je suis entièrement d'accord avec ça»*, déclare Gert Lassen : *plus la durée de vie productive est longue et meilleure est la rentabilité de la vache. Dans notre élevage, on a moins de 20 % de taux de réforme»*. Scott Opitz relève pour sa part la notion d'efficience alimentaire. *«C'est le meilleur indicateur pour nous, et les vaches croisées ont plusieurs points d'efficience alimentaire de plus que les holstein. Le vétérinaire dit qu'il n'a jamais vu de troupeau en aussi bonne santé»*.

«Dans notre système, où la ration doit être à base de fourrage à hauteur de 90 %, c'est important d'avoir des vaches qui produisent bien et se reproduisent facilement avec seulement 2,5 kg de concentré par jour, sans dégrader leur état corporel. La richesse protéique du lait est aussi un atout, pour nous, qui le transformons en fromage. Je pense aussi aux émissions de gaz à effet de serre, qui doivent logiquement être moindres, ramenées à la production laitière et à la matière utile, avec des vaches plus efficientes et en meilleure santé» assure pour sa part Filippo Peveri.

Aussi, c'est sans hésiter et d'une même voix que les quatre éleveurs conseillent à leurs collègues intéressés par le croisement de se lancer. *«Une fois qu'on a essayé, on n'y voit que des bénéfices. Je dirais qu'il faut partir des bonnes vaches et utiliser les meilleurs taureaux : ça fonctionne !»*, conclut l'éleveur italien.

ALEXANDRE CORONEL

Expérimentation

Implantation de prairies en zone inondable

Les Chambres d'agriculture de Saône-et-Loire et de Côte-d'Or ont conduit en 2019 et 2020 un travail de recherche de références sur des prairies inondables du Val de Saône. Ces travaux ont été réalisés dans le cadre d'une réponse à l'appel à projet Biodiversité 2018 financé par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Deux visites de restitution des résultats sont organisées le 10 mai.



L'un des buts poursuivis dans cette expérimentation est d'inciter les exploitants agricoles à implanter et maintenir des couverts herbacés pérennes sur des zones où l'enjeu environnemental est important.

Les objectifs des travaux visaient à répondre aux questions suivantes :
- Accompagner les exploitations à partir de la mise en place de *« parcelles pilotes »* définies en fonction du type de sol et des conditions d'hydromorphie et d'inondation pour répondre aux questions suivantes : quand, comment et avec quels matériels peut-on implanter une prairie ayant vocation à devenir naturelle et permanente en milieux humides inondables pour une exploitation en modèle extensif ?
- Inciter les exploitants agricoles à implanter et maintenir des couverts herbacés pérennes dans des zones d'enjeu environnemental important (milieux humides), au-delà des couverts exigés dans le cadre de la conditionnalité (bonnes conditions agricoles et environnementales), du verdissement et des bandes enherbées rendues obligatoires, le cas échéant, dans le cadre des programmes d'action en application de la directive Nitrates. Cette opération répond à la fois à un objectif de protection des eaux et du paysage, de restauration des fonctionnalités des milieux humides et de maintien de la biodiversité.



Sur le secteur de Perrigny-sur-l'Ognon, en Côte-d'Or, vous pourrez découvrir les enseignements apportés par une prairie inondable implantée sur Gaec.

Identifier les effets de différentes pratiques

Plusieurs suivis floristiques ont été réalisés en 2019 et 2020 sur des parcelles implantées en prairies dans le cadre de Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) depuis plus ou moins long terme. L'objectif a été d'identifier sur chacune des situations, les pratiques ayant posé le plus de difficultés et celles reproductibles et plutôt satisfaisantes permettant une couverture du sol avec un maximum d'espèces.
Afin de restituer et partager ce travail, une rencontre technique terrain, ouverte à tous se déroulera le 10 mai en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire :
- Le matin, à partir de 10 heures, sur une prairie inondable implantée en 2017 par l'exploitation Agrival à Prety (71) près de Tournus
- L'après-midi, à partir de 14 h 30, sur une prairie inondable implantée en 2019 par le Gaec du Pasquier à Perrigny-sur-l'Ognon (21) près d'Auxonne.

Cette rencontre sera l'occasion de vous présenter les résultats des suivis réalisés et d'échanger sur les techniques d'implantation des prairies en zones inondables et le choix des espèces en fonction des types de sol. Vous êtes tous invités à participer à ce rendez-vous.

Géraldine Ducellier,
Chambre d'agriculture de Côte-d'Or

Innovation

Un indicateur de stockage de carbone dans les sols

Le collectif Planet A® et l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) ont dévoilé Soccrop, un indicateur qui devrait permettre de cartographier les flux annuels de carbone dans les sols.

La volonté affichée est de faire de Soccrop *«un standard au plan mondial, grâce à un consortium de recherche international»*, a déclaré Jean-François Soussana, vice-président d'Inrae et expert du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec). Concrètement, une cartographie est réalisée à partir d'une nouvelle génération de satellites, Sentinel 2, qui permet le contrôle et la surveillance de l'environnement. Ils fournissent une imagerie optique de haute résolution permettant l'observation des sols ainsi que le traitement des situations d'urgence (catastrophes naturelles…). Les observations des satellites par télédétection seront ensuite modélisées et intégrées dans l'indicateur Soccrop. Ce dernier devrait être mis à disposition des acteurs du monde agricole au début de l'année 2022. *«Cela nous permet d'avoir un suivi dynamique dans les indices de végétation et on peut aussi cartographier la durée de couverture du sol»*, a précisé Éric Ceschia, directeur de recherche à l'Inrae. Des expérimentations sont déjà menées dans la région toulousaine, en Normandie et dans l'Ain. D'autres ont été menées en 2018 aux Pays Bas, sur des parcelles de grandes cultures. Elles ont permis de cartographier les flux nets annuels de gaz carbonique, certaines réussissant à fixer le CO2, d'autres moins ou pas.

Un indicateur fiable

La nature des sols ainsi que le choix des cultures sont, de ce point de vue, déterminants. *«Si on veut que les agriculteurs s'engagent et que les politiques les soutiennent, il faut un indicateur fiable qui traduise cet engagement de manière concrète»*, a pour sa part, insisté Philippe Mauguin, P.-D.G. d'Inrae. Pour lui, il importe également *«d'allonger la couverture des sols et ne plus les laisser nus. Les sols ont une valeur démontrable et valorisable»*. Autrement dit, l'indicateur Soccrop pourrait être glissé dans les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et éventuellement servir, à terme, de base à la rémunération des Paiements pour services environnementaux (PSE). Il restera à déterminer les critères de cette rémunération et à les coordonner avec la durée de certains contrats. *«C'est là le talon d'Achille : assurer la permanence du carbone à stocker avec des engagements sur 20 ou 30 ans»*, a soufflé Jean-François Soussana. Si la France et l'Europe sont pionnières dans ce domaine, il restera aussi à convaincre les autres pays comme la Chine ou l'Inde, qui n'adoptent pas encore cette dimension environnementale dans leurs exploitations, de s'inscrire dans cette démarche. *«La préservation des sols est au cœur des enjeux planétaires»*, avait résumé, peu auparavant, Carmen Muñoz-Dormoy, présidente de Planet A®.

Actuagri

Signes de qualité

Les végétaux mis en valeur par un label rouge

Garantir une qualité supérieure des végétaux aux consommateurs, tel est l'objectif des professionnels de la filière horticole. C'est pourquoi horticulteurs et pépiniéristes ont œuvré au développement d'un label rouge pour les rosiers, géraniums, sapins, et autres plantes et fleurs.


Photo : Excellence Végétale

Les sapins de Noël, nordmann et épicéa, bénéficient désormais d'un label rouge, garantissant une meilleure fraîcheur et un feuillage plus abondant que les sapins standards.

À l'image de nombreux produits alimentaires, les végétaux peuvent enfin se distinguer sous le signe d'un label rouge. Ainsi, l'association Excellence Végétale, soutenue par l'interprofession Val'Hor et de nombreux professionnels (obtenteurs, producteurs et distributeurs), a œuvré au développement du label rouge. Ce dernier permet de garantir une qualité supérieure par rapport aux végétaux standards du marché, pour des plantations réussies. Il véhicule la promesse d'une plante de haute tenue, tant en termes d'esthétisme (feuillage important, floraison abondante), qu'en termes de performance (résistance aux maladies, productivité, parfum). *« Il faut compter en moyenne quatre ans de travail et d'investissement pour obtenir un label rouge »*, explique Solenn Le Gall, responsable de certification au sein d'Excellence Végétale. Avant de se lancer dans un projet d'homologation en label rouge, les plantes sont ciblées : *« Un engouement très fort sur une plante durant de nombreuses années encourage les professionnels de la filière à travailler sur l'obtention d'un label de qualité »*, souligne Sylvie Robert, déléguée générale d'Excellence Végétale.

Définies comme produits d'excellence, plus de 230 variétés végétales disposent aujourd'hui du label. Ce sont les dahlias qui ont montré la voie en 2009, avec aujourd'hui plus de 100 variétés différentes, offrant un large choix de plantes florales de qualité supérieure. Il existe également 84 variétés de géraniums label rouge. Faciles d'entretien, ces plantes attirent les jardiniers en herbe grâce à son fleurissement généreux, garnissant avec simplicité les balcons. Lors de la sélection des géraniums label rouge par un jury composé d'amateurs et d'experts, seules les variétés produisant plus de fleurs que la moyenne sont retenues. Leur floraison régulière, tout au long de la saison, est aussi un critère de choix. Les géraniums labellisés, offrant une large palette de couleurs, sont mis sur le marché avec de nombreux boutons floraux prêts à égayer les jardins. De quoi satisfaire les consommateurs, puisque plus de 53 millions (M) de géraniums sont vendus chaque année en France.

Valoriser le savoir-faire de la filière horticole

Autre famille de production toujours très plébiscitée par les consommateurs français, les rosiers. À ce jour, 54 variétés sont labellisées. Pour ce faire, elles ont obligatoirement été sélectionnées et primées lors de concours prestigieux par des jurys de connaisseurs, puis soumises à l'avis des consommateurs. Les critères d'un rosier de qualité sont nombreux : homogénéité, vigueur, résistance aux maladies et ravageurs, parfum, floribondité, etc. *« Ces labels rouge permettent avant tout de mettre en avant le savoir-faire technique français »*, ajoute Sylvie Robert.

Parmi les autres végétaux labellisés, les gazons label rouge sont adaptés à toute utilisation : sport et jeux, détente et agrément, ou ornement. La sélection variétale a permis de cibler des gazons résistants aux maladies ou au piétinement, avec une vitesse de pousse plus faible que les gazons standards. Ils présentent également des feuillages plus fins, offrant aux pelouses un tapis plus dense. De ce fait, ils nécessitent moins d'entretien. Par ailleurs, deux variétés de sapins, nordmann ou épicéa, font l'objet d'un label rouge. Stars des fêtes de Noël, ces deux arbres de qualité supérieure sont sélectionnés selon la densité de leur feuillage, leur forme, leur taille, etc. À l'inverse des sapins dits standards, les coupes des sapins label rouge sont plus tardives, garantissant ainsi une plus grande fraîcheur et plus longue durabilité.

De nombreux projets d'homologation en cours

Dans un souci d'amélioration constant, la filière horticole a entrepris un travail de longue haleine. Désormais, elle travaille sur des projets d'homologation label rouge pour différentes espèces de végétaux. Un dossier d'homologation pour les arbres fruitiers a été déposé en septembre 2020. Ainsi, il devrait bientôt être possible de trouver à la vente des arbres fruitiers de grande qualité, produits dans des pépinières impliquées dans une démarche écoenvironnementale. Cerisiers, poiriers, pommiers, abricotiers ou encore pruniers label rouge répondront à la demande sociétale, puisque plus de 4 millions d'arbres fruitiers trouvent preneurs en France chaque année. D'autres projets sont en cours, notamment sur les plantes acidophiles (camélias et rhododendrons), les plants potagers (plants de tomates), les plants aromatiques (basilic, persil ou ciboulette) ou encore les petits fruits (tels que les framboisiers). Avec des objectifs clairs pour tous : avoir une meilleure reprise au jardin, promettre une meilleure production et bénéficier d'une tolérance plus importante aux maladies ou ravageurs.

Enfin, lors de l'élaboration ou l'homologation des différents cahiers des charges label rouge, le choix du terreau est apparu comme un élément essentiel dans les productions des plantes de qualité supérieure. C'est dans ce contexte que les fabricants de terreau français se sont réunis autour d'Excellence Végétale pour travailler sur un projet de terreau label rouge.

Ainsi, grâce à ces labellisations, les professionnels de la filière - confrontés ces dernières années à de nombreux enjeux et problématiques -, donnent un gage de confiance et de crédibilité de leurs produits à destination des consommateurs. Plus encore, ils peuvent conquérir de nouvelles parts de marché puisque les produits certifiés de qualité séduisent un public de plus en plus large. De quoi redonner l'espoir à une filière souvent malmenée, mais ô combien importante pour mettre en valeur les productions végétales de nos terroirs.

Amandine Priolet



Photo : Excellence Végétale

Plus de 53 millions de géraniums sont vendus chaque année en France.



Photo : Excellence Végétale

Cinquante-quatre variétés de rosiers sont aujourd'hui labellisées.

Equarrissage en ferme : ATM Ruminants, un outil interprofessionnel au service des éleveurs

Tous les ans, les éleveurs se voient appeler une cotisation « équarrissage » par leur EDE ou leur GDS. Le nom de cette cotisation est explicite, elle sert à financer l'enlèvement des animaux morts en ferme. En revanche peu d'éleveurs connaissent l'organisation du financement de l'équarrissage.

L'association ATM Ruminants a vocation à collecter les cotisations des filières bovines, ovines et caprines pour honorer les factures d'enlèvement et de transformation des animaux morts en ferme. Cet outil interprofessionnel a été mis en place en 2009 lorsque l'Etat s'est désengagé du financement de l'équarrissage en ferme. Aux côtés des associations ATM des autres espèces (porc, volailles, etc.), ATM Ruminants est en charge de la négociation des contrats d'équarrissage en ferme à l'échelle nationale avec les sociétés d'équarrissage. L'unité des filières est nécessaire pour peser dans les négociations avec les équarrisseurs.

Le coût moyen de l'équarrissage des bovins, ovins et caprins s'élève chaque année à plus de 95 Millions d'euros HT.

Le financement de l'équarrissage

Pour prendre en charge les coûts d'équarrissage, l'association ATM Ruminants dispose de deux types de ressources, dont la collecte est rendue obligatoire par accord interprofessionnel étendu par les pouvoirs publics :

Une cotisation « amont », appelée chaque année auprès des éleveurs de bovins, ovins et caprins par les EDE. Cette cotisation est indexée sur le cheptel présent dans les exploitations. Elle représente 20% des ressources de l'association.

Une cotisation « aval », collectée par les abatteurs sur la base des volumes abattus et répercutée en intégralité sur les factures de viande jusqu'aux bouchers, à la grande distribution et à la restauration. Elle représente 80% des ressources.



Une mutualisation des coûts

Au travers d'ATM Ruminants, une double mutualisation des coûts est donc appliquée pour le financement de l'équarrissage des animaux morts en ferme. D'une part, elle permet **de ne pas faire reposer cette charge importante uniquement sur les éleveurs.** D'autre part, le coût réel de l'équarrissage dans certaines zones est quasiment 10 fois plus élevé que dans des zones de plaine à forte densité d'animaux. Pour autant, la cotisation de l'éleveur dépend seulement de son effectif d'animaux. Ainsi, malgré la différence de coût entre les départements, **un éleveur paie la même cotisation, quelle que soit la localisation de son exploitation.**

Des spécificités entre les filières

Chaque espèce finance son propre équarrissage. Comme le poids carcasse est l'assiette de la cotisation aval, plus le volume abattu est important, plus la part de financement restant due par l'éleveur est faible. C'est ce qui explique les variations des cotisations entre les bovins, ovins et caprins pour les éleveurs.



Exemple de répartition du financement pour les bovins

	Bovins
Part payée par les éleveurs	15%
Part payée par l'aval de la filière viande	85%
Taux cotisation « Aval » (€ / tonne carcasse)	36 € / t (veaux) 62 € / t (+8 mois)

QUE RISQUENT LES ÉLEVEURS EN CAS DE NON-PAIEMENT DES COTISATIONS ?

Un éleveur non à jour de sa cotisation ne bénéficie plus du service ATM. Les enlèvements sur son exploitation ne sont donc plus pris en charge. Il s'expose alors à une facturation de la prestation par l'équarrisseur, en totalité et à un tarif non négocié. Pour que l'éleveur puisse régulariser sa situation le plus rapidement possible en cas de blocage, l'équarrisseur lui transmet les coordonnées d'ATM Ruminants. Il pourra alors contacter l'association, régler la cotisation impayée et refaire une demande d'enlèvement dans la journée.

Contact ATM Ruminants :
supportatm@interbev.fr

Trouvez les coordonnées de l'équarrisseur dont vous dépendez :
www.atmruminants.fr

Crédit photo : ATEMAX. Tous droits réservés / ATM Ruminants.

Andaineurs à double rotor

Les points clefs de l'entretien

L'entretien des andaineurs à double rotor concerne surtout le graissage des pièces en mouvement et le remplacement des dents qui ramassent le fourrage.



Les andaineurs double rotor intègrent de nombreuses pièces en mouvement qu'il convient de vérifier.

Photo : D. Lucas

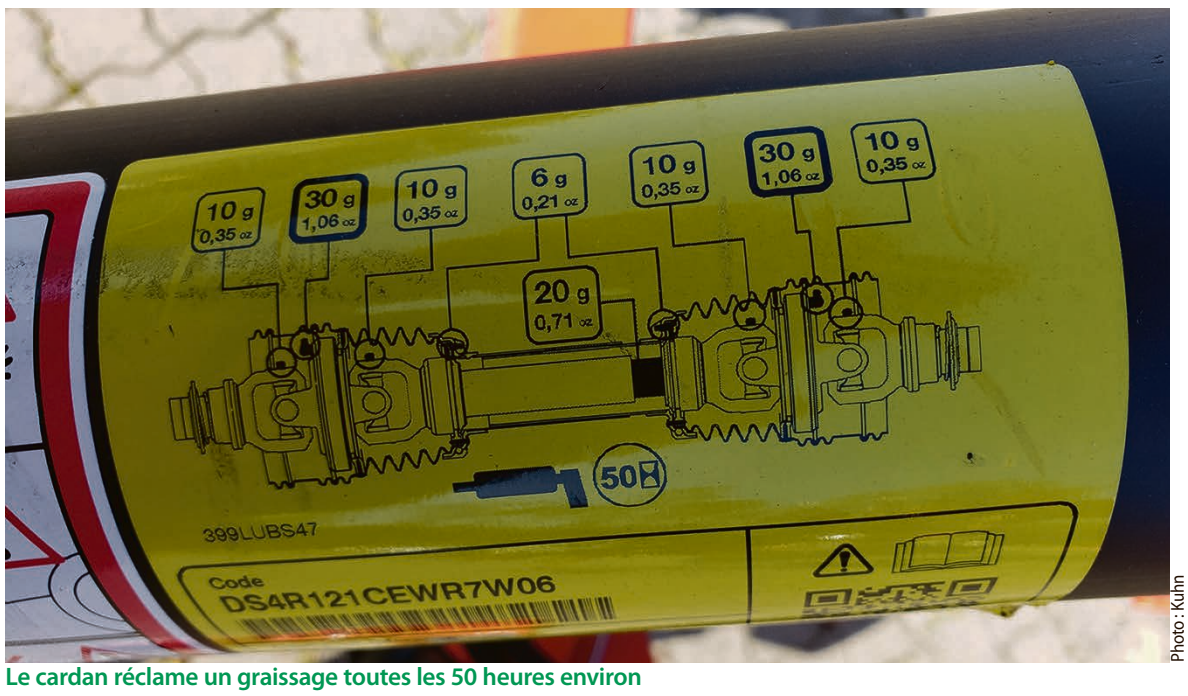


Photo : Kuhn

Le cardan réclame un graissage toutes les 50 heures environ

Le graissage des articulations est à réaliser au minimum une fois par saison. On commencera par les articulations situées au pivot de l'attelage et au niveau du système de direction : articulation de l'essieu de transport arrière et des bielles de direction. Les pivots servant au repliage des rotors, ceux des trains de roues assurant le suivi du terrain et les articulations au-dessus de la tête des rotors sont à graisser plus fréquemment, toutes les 50 heures environ. Les constructeurs préconisent généralement d'utiliser une graisse multifonctionnelle pour tous les points de graissage de l'andaineur.

Le graissage des cardans de transmission est préconisé toutes les 50 heures environ. Cela concerne le premier cardan qui prend le mouvement depuis la prise de force du tracteur et les deux autres qui relient le boîtier renvoi d'angle à chaque rotor. Les éléments à graisser sont les croisillons, le tube de transmission, les bagues de guidage, le joint homocinétique, le limiteur de couple et les verrous.

Concernant le graissage des rotors, selon les modèles et les constructeurs, il peut y avoir un graissage à faire au niveau des



Photo : D. Lucas

Les articulations de l'attelage et de la direction sont à graisser au moins une fois par saison.

LANCER LE CHANTIER DE LA TRANSITION



POUR VOTRE EXPLOITATION.

Découvrez nos offres pour financer des travaux d'économies d'énergies dans votre exploitation.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CHAMPAGNE BOURGOGNE

Offres de financement soumises à condition et réservées aux personnes agissant pour les besoins de leur activité professionnelle. Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par la Caisse régionale, prêteur. 04/2021 – H39167-1 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10 000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty Images.


Photo : Kuhn

Les carters de rotor sont équipés de graisseurs ou sont sans entretien.


Photo : Kuhn

Les chapes d'attelage sont à lubrifier une fois en début de saison.

paliers des bras de fourche et des engrenages des rotors. Plusieurs marques proposent un graissage à vie du carter de rotor, voire aussi des paliers de bras sur certains modèles. Dans ce cas, il n'y a aucun graissage à effectuer.

▶ **Il est préconisé de lubrifier certaines pièces en mouvement.** L'application d'huile au niveau des chapes d'attelage et des verrous de transport est ainsi conseillée. Les glissières des bras télescopiques sur les modèles à largeur de travail variable sont également à lubrifier. On utilisera de l'huile tous usages de type 80W90 par exemple.

▶ **La vérification de la pression des pneus** est essentielle pour garantir un bon comportement de l'appareil. La pression préconisée pour les pneus qui assurent le suivi du terrain sous les rotors est de 1,5 à 2 bars, selon les constructeurs. Pour les pneus de transport, la pression dépend de leurs dimensions. On pourra aussi vérifier le serrage des roues toutes les 50 heures, surtout pour les roues de transport.

▶ **Le maintien de la qualité de ratissage impose de passer en revue les pièces d'usure.** On remplace les dents qui sont cassées et l'on vérifie le serrage des vis de fixation de l'ensemble des dents toutes les 50 heures. S'il y a eu un choc au niveau des bras, on peut être amené à en redresser un, voire à le remplacer. Vérifier également le jeu au niveau des cames qui font pivoter les bras. Pour éviter l'usure prématurée des paliers, il est important de retirer les enroulements de fourrage et de corps étrangers sur les rotors et les roues.

DENIS LUCAS


Photo : D. Lucas

En plus de la pression, le serrage des roues de transport doit être contrôlé régulièrement.

Zoom sur… L'entretien de fin de saison

Après chaque saison, il est préconisé de vérifier le serrage de toutes les vis et écrous de la machine, notamment au niveau des rotors. Si nécessaire, il faut refaire le niveau d'huile du boîtier principal qui envoie le mouvement depuis le tracteur vers les deux rotors. Selon les modèles, on aura un graissage à vie du boîtier avec une graisse semi-fluide ou un boîtier à vidanger tous les 1 000 hectares, par exemple. On contrôlera aussi l'état des flexibles hydrauliques. Le stockage hivernal se fait avec les bras repliés, afin de limiter la tension dans les ressorts de suspension, pour les matériels qui en sont équipés.
Dans le cas d'un lavage au nettoyeur haute pression, ne pas insister sur les joints de vérin, les flexibles hydrauliques, les roulements et les composants électriques.


Photo : D. Lucas

Le serrage des vis de fixation doit être contrôlé toutes les 50 heures



Fauches précoces

Comment gagner rapidement de la matière sèche ?

Le webinaire Herbe proposé le 13 avril par la Ferme expérimentale de Jalogny, en Saône-et-Loire, consacrait un volet à la fauche précoce avec en ligne de mire une meilleure qualité de fourrage récoltée. Hauteur et techniques de fauches ont été passées au crible pour un séchage optimal.



A gauche une fauche à 7 cm ; à droite une fauche trop basse à seulement 5 cm.

« *Le changement climatique se traduit par une avancée des stades de végétation avec des départs printaniers très précoces. Il en résulte des premières coupes intervenant à des périodes plus humides. À cela s'ajoute un nombre de jours de gels certes moins élevé, mais avec des gelées tardives… Ce qui provoque un stress thermique engendrant des montées en épis* », introduisait Pierre Vergiat, de la Chambre d'agriculture de la Loire. « *Or les premières coupes représentent 30 à 40 % du rendement annuel et même bien davantage en cas de sécheresse* », poursuivait le technicien, et ce avec une valeur alimentaire avantageusement riche. « *Avec des fenêtres météo qui se restreignent lors de printemps humides, ces premières coupes à forts enjeux économiques donnent lieu à des chantiers qui se font tous en même temps, avec des matériels de plus en plus performants pour des débits de chantiers démultipliés* », constatait l'intervenant.

7 centimètres, ni plus, ni moins !

Dans ces conditions, le défi est « *comment obtenir rapidement 30 à 35 % de matière sèche ?* », pose Pierre Vergiat. Car l'enjeu est de limiter les pertes par les jus et d'avoir un fourrage de bonne conservation. La règle incontournable est une « *hauteur de fauche de 7 cm, ni plus, ni moins !* », plaide l'expert. Du respect de cette hauteur dépend la vitesse de repousse et le rendement annuel de la prairie. « *Il est possible de gagner jusqu'à 1 tonne de matière sèche par hectare en passant d'une coupe rase (5 cm) à une fauche à 7 cm de hauteur* », argumente Pierre Vergiat. En termes de qualité, la fauche moins rase peut faire gagner 1 point supplémentaire de teneur en matière azotée totale. À cela s'ajoute une moindre présence de terre dans le fourrage ce qui signifie moins de problèmes de butyriques. Fauché plus haut, le fourrage sèche mieux et plus vite puisque l'air circule mieux dessous. À 7 cm, la coupe épargne les réserves des graminées au niveau de leur plateau de tallage ; elle freine le développement des rumex, pissenlits, chiendents que les fauches rases favorisent malheureusement. Enfin, la fauche à 7 cm prend soin du matériel en évitant les pierres, la terre… « *Il faut donc prendre le temps de régler sa faucheuse* », résume Pierre Vergiat qui ajoute que l'affûtage est important aussi.

MARC LABILLE

Repères Essais tous azimuts

Dans la Loire, la Chambre d'agriculture a réalisé des essais sur la hauteur de fauche en 2020. Comparée à une fauche à 5 cm, une fauche à 9 cm a fait gagner 700 kg de matière sèche par hectare en plus (5,1 TMS/ha contre 4,4). En valeur alimentaire, le gain est de + 1,1 points de matière azotée totale et de + 0,5% de digestibilité en plus. Différentes techniques de fauche ont été comparées (rotative, rotative + fanage 3 h après fauche, conditionneuse andain serré, conditionneuse andain large, conditionneuse avec conditionneur ouvert). Ces essais font ressortir que réaliser un andain large permet à la plante de perdre rapidement son humidité. Ils remettent en cause l'utilisation classique des conditionneuses afin de maintenir la respiration de la plante favorable à la perte d'humidité. « *Le meilleur compromis est une fauche à plat à 7 cm de hauteur suivie d'un fanage 3 heures après la fauche, lequel favorise un contact avec le soleil le plus large possible* », conclut Pierre Vergiat. Ces essais seront poursuivis en 2021 avec trois types de fauche : en andain avec conditionneuse, à plat avec rotative et avec une faucheuse à section. Ce dernier équipement fait son retour dans les campagnes après avoir été supplanté il y a une quarantaine d'années par les faucheuses à disques. De conception moderne, ces nouveaux équipements apportent une qualité de fauche, préservent la vitesse de repousse puisque fauchant assez haut et ils promettent d'importants débits de chantiers car nécessitant peu de puissance.





• les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** •

Agronic Des andaineurs à doigts plastiques



Photo: Agronic

Ramassage sans terre ni pierre, bon suivi du terrain, légèreté, faible puissance demandée et entretien limité sont les arguments avancés par la société finlandaise Agronic pour ses andaineurs à double rotor WR500 et WR600. Ces appareils portés de conception inédite se caractérisent par l'utilisation de doigts en polyamide et d'entraînements hydrauliques. Ils ramassent respectivement sur des largeurs de 3,20 et 3,70 mètres. Ces deux machines s'accrochent sur le relevage avant ou arrière du tracteur, ainsi que sur le chargeur frontal. Le constructeur compte également dans sa gamme l'andaineur traîné WRT900 de 9,55 mètres d'envergure, mais celui-ci n'est pour le moment pas commercialisé dans l'Hexagone par l'agent commercial Olivier Bouet.

Jeulin Deux autochargeuses pour la récolte du foin



Photo: Jeulin

Spécialiste de remorques autochargeuses à coupe directe pour l'affouragement en vert, Jeulin élargit sa gamme avec deux modèles à pick-up dédiés à la récolte du foin en vrac, qui se développe en lien avec la méthanisation.
Ces deux machines reçoivent un pick-up à 4 barres porte-dents de 1,85 m de large à entraînement hydraulique.
Le fourrage est transféré dans la caisse par un élévateur à peigne préservant la qualité du foin. Reprenant la caisse renforcée de la faucheuse-autochargeuse Erès, ces machines sont compatibles avec l'affouragement en vert associées à une faucheuse frontale et avec la récolte d'ensilage brins longs.
En parallèle, la gamme Erès à coupe directe accueille un second modèle avec l'Erès 550 de 48 m3 (volume compressé). Une machine à deux essieux qui offre la même capacité que la Pales 600 à trois essieux.
Modèle : Erès 550 PU et 650 PU
Volume (compressé) : 43 et 53 m³

Claas Des faucheuses mieux suspendues



Photo: Claas

Les deux nouvelles gammes de faucheuses à disques à suspension latérale Claas Disco 10 et Disco 100 sont équipées d'un lamier Max Cut. Ces machines reçoivent une suspension à double ressort, réglable sans outil pour un bon suivi du sol. Ce système permet de faucher sur des angles positifs jusqu'à 45 degrés et négatifs de 20 degrés. Un changement rapide des couteaux et une sécurité anticollision sont disponibles de série.
Les modèles Disco 10 conviennent pour des tracteurs de petites tailles, du fait de leur poids et de leur conception. Avec un entraînement par courroie sur double boîtier, les Disco 10 et 100 permettent de travailler à 480 tr/min, réduisant la consommation de fioul. Des conditionneurs à doigts ou à rouleaux sont disponibles sur les modèles Disco 100 de 2,2 à 3 m.
Modèle : Disco 24, 28, 32
Largeur : 2,20 ; 2,60 ; 3 m
Modèle : Disco 240, 280, 320, 360
Largeur : 2,20 ; 2,60 ; 3 ; 3,40 m



CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

SARL MANIÈRE	21 Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER-PARAGEAU	89 Toucy	03 86 44 01 08
	58 Tracy-sur-Loire	03 86 24 27 06
NODIMAT Groupe Ouvrard	21 Chatillon-sur-Seine	03 80 91 52 21
	21 Longeault	03 80 48 91 60
	21 Vignoles	03 80 21 46 10
SUREAU AGRICULTURE	89 Avallon	03 86 34 18 35
	58 Tannay	03 86 22 11 54
EUROPAGRI Groupe Sureau	89 St Clément	03 86 83 02 01
	89 Brienon	03 86 43 07 90
	89 Tonnerre	03 86 55 05 07
	et son agent : Francis Lesourd à Augy :	03 86 40 29 09

• les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** •

Krone L'enrubanneuse EasyWrap tourne vite


Photo: M. Portier

Mettant à profit son expérience acquise sur les presses-enrubanneuses, Krone a développé l'enrubanneuse portée (sur relevage arrière, avant ou chargeur télescopique) EasyWrap 150 munie d'un satellite. Acceptant des balles rondes de 1 à 1,50 m de diamètre et pesant jusqu'à 1 600 kg, cette machine est dotée de deux rouleaux d'entraînement de grand diamètre, l'un cranté, l'autre lisse, qui s'écartent pour charger et décharger les balles, un système de butées permettant de s'adapter au diamètre de ces dernières. Pouvant embarquer une bobine de film de 500 ou 750 mm à l'aide d'un support à hauteur d'homme, le satellite peut atteindre une vitesse de rotation de 36 tr/min. Un capteur de rotation et un frein assurent une meilleure maîtrise de la rotation, un contrepoids étant également disponible en option pour stabiliser la machine. L'entraînement des rouleaux et du satellite étant séparé, la balle peut poursuivre sa rotation après coupure du film pour bien coller ce dernier. Un capteur de déchirure du film permet de stopper rapidement l'enrubannage et de repositionner le satellite. L'EasyWrap 150 est pilotée depuis un boîtier semi-tactile DS500, qui offre un mode manuel ou semi-automatique. Elle peut recevoir en option un retourneur de balles et deux supports stockant chacun deux bobines de film. Ceux-ci intègrent des feux de signalisation et des commandes pour piloter le pince-film et la rotation du satellite.

Poids : 740 kg
Étirement du film : 55 ou 70 %

Krone Les faneuses Vendro faciles à dételer


Photo: M. Portier

Composée de 9 modèles portés de 4 à 10 toupies, la gamme de faneuses Vendro complète l'offre de Krone. Cette nouvelle génération se démarque par le concept OptiTurn qui inclut une roue de toupie plus avancée, 20 cm plus proches des dents par rapport à la gamme KW, et des dents courbées (5 spires, 9,5 mm de diamètre) de longueurs inégales, favorisant un meilleur suivi du sol et une répartition plus homogène du fourrage. L'angle de piquage est réglable de 13 à 19 degrés. Ces machines adoptent une tête d'attelage plus compacte limitant le porte-à-faux et dimensionnée pour être attelée à de gros tracteurs. Elle reçoit des stabilisateurs à ressorts ou hydrauliques en option (de série sur les 10 toupies). Dotées d'un nouveau châssis à profil en V, les Vendro conservent des boîtiers d'entraînement de toupies externes et les accouplements à doigts Octolink pour les articulations. Solution innovante, la béquille arrière repliable sécurise le dételage de la machine et autorise un remisage sans contrainte sur les deux roues centrales. De série sur les deux plus gros modèles et en option sur les autres, le système de relevage des extrémités par un distributeur hydraulique facilite les manœuvres en bout de champ. La mise en oblique pour le fanage de bordure s'effectue hydrauliquement pour les modèles à partir de 9 m (option en dessous). La Vendro bénéficie aussi de nouveaux garants de protection et des feux de signalisation à leds.

Modèle : Vendro 470, 560, 620, 680, 790, 820, 900, 1020 , 1120
Largeur : 4,70 ; 5,60 ; 6,20 ; 7,90 ; 8,20 ; 9 ; 10,20 ; 11,20 m
Nombre de toupies : 4, 4, 6, 6, 6, 8, 8, 10, 10
Nombre de bras par toupie : 6, 7, 5, 6, 7, 5, 6, 5, 6

Kubota Un andaineur double rotor à dépose latérale plus flexible


Photo: Kubota

L'andaineur tracté double rotor Kubota RA2070 Evo rassemble le fourrage latéralement sur un andain. Il se décline également en version Vario pouvant confectionner deux andains. Cet appareil se distingue par l'utilisation d'un rotor arrière plus petit à 11 bras, celui de l'avant disposant de 12 bras. La nouvelle fixation des rotors Terralink Plus offre davantage de débattement pour un meilleur suivi du sol et une garde au sol de 500 mm. Elle s'accompagne également de l'effet jet qui consiste, lors des manœuvres en bout de champ, à relever l'avant du rotor puis l'arrière. Et inversement, d'abaisser l'arrière du rotor puis l'avant. Outre un attelage simplifié, Kubota améliore le confort en proposant un repliage automatique de la planche à andain et un verrouillage hydraulique au transport en option.

Modèle : RA2070 Evo/Vario **Largeur de travail :** 6,65/6,65 à 7,85 m
Largeur/hauteur de transport : 2,80/4 m **Poids :** 2 240/2 300 kg



Fendt Tigo PR/XR : Flexible, compacte, tenace.
Dotées d'une paroi frontale multifonction doublement brevetée, les remorques autochargeuses Fendt Tigo PR et XR, pionnières dans leur catégorie, assurent un chargement et déchargement automatiques du fourrage (système VarioFill). Cette paroi permet également un gain de 6 m³ à l'avant de la remorque autochargeuse. Comparées à une machine de volume équivalent sans paroi frontale, les Fendt Tigo sont plus courtes d'un mètre. Offrant une grande qualité de fourrage, avec un volume DIN de 31 à 54 m3, ces dernières réaliseront tous vos souhaits.

BOUCHERON SAS
89 Lézinnes **03 86 75 63 22**
21 Ménétreux **03 80 97 01 50**
et son agent : BSA 89 Cussy les Forges **03 86 33 11 24**

ETS DE BRUIN
89 Cerisiers **03 86 96 20 08**
89 Charny **03 86 63 09 13**
58 Chateauneuf Val de Bargis **03 86 59 31 26**
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne **03 86 47 65 87**
AGRITECH 18 St. Germain du Puy **02 48 30 84 11**

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com
Plus d'information sur fendt.com

C'est le bon moment pour commander, profitez des mortes saisons dès aujourd'hui pour livraison fin d'année.



Cormat Le sens du service
CHAUMONT DIJON LANGRES
03.25.02.65.31 adv@cormat.fr

• les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** •

Krone La gamme fenaison Highland pour la montagne



Photo: Krone

La gamme d'outils de fenaison Highland est spécialement développée pour les régions montagneuses. Elle regroupe deux faucheuses frontales, trois faneuses et deux andaineurs. Les faucheuses EasyCut F Highland adoptent un châssis très compact, conçu pour l'attelage sur le relevage frontal des tracteurs surbaissés de type Aebi ou Reform. Reprenant le lamier SafeCut de leurs aînées, elles intègrent un déport hydraulique de série. Les faneuses Vendro Highland, disponibles jusqu'à 8 toupies, profitent d'une conception limitant le poids et le porte-à-faux pour s'adapter à des petits tracteurs. La tête d'attelage intègre des stabilisateurs hydrauliques de série, pour limiter les mouvements dans les pentes. Les toupies à 5 bras de 1,38 m de diamètre inaugurent le concept OptiTurn avec de nouvelles dents courbées et des roues positionnées au plus près des dents. L'angle de piquage peut être réglé selon quatre positions. Krone propose également un dispositif de mise en position oblique pour le fanage de bordure, un boîtier pour les andains de nuit et un relevage hydraulique des extrémités pour augmenter le dégagement en fourrière. Dernier équipement inédit, la béquille arrière repliable sécurise le dételage de la machine et permet un remisage sans contrainte sur les deux roues centrales.
Les andaineurs monorotors Swadro S Highland reprennent les principales caractéristiques de la gamme standard, dont ils se démarquent par leur châssis plus léger et leur tête d'attelage plus compacte, intégrant notamment des stabilisateurs hydrauliques. La hauteur de ratissage se règle par une manivelle ou électriquement en option.
Modèle : EasyCut F 280 et 320 **Largeur :** 2,73 et 3,16 m
Modèle : Vendro 420, 620 et 820 **Nombre de toupies :** 4, 6 et 8 **Largeur :** 4,20 ; 6,20 et 8,20 m
Modèle : Swadro S 350 et 380 **Largeur :** 3,50 et 3,80 m **Nombre de bras par rotor :** 10

Kuhn Deux faucheuses conditionneuses de 3,10 mètres



Photo: Kuhn

La gamme de faucheuses conditionneuses Kuhn s'enrichit des modèles portés arrière FC 3115 D et FC 3115 R. Ces machines travaillent sur une largeur de 3,10 m et bénéficient du lamier Optidisc Elite pourvu du changement rapide des couteaux. La première, au suffixe D, reçoit le rotor de conditionnement à doigts mobiles en acier. Cet équipement, de 540 mm de diamètre, est entraîné par une boîte de vitesses permettant de modifier son régime en fonction de la fragilité du fourrage. Il autorise un épandage large ou la confection d'un andain. La seconde faucheuse embarque un conditionneur à deux rouleaux de 24 cm de diamètre. Pour le transport, ces FC 3115 se replient à la verticale à 126°, afin de limiter la hauteur et d'équilibrer les charges sur le pont arrière du tracteur.

Kuhn Un andaineur double pour les usages intensifs



Photo: Kuhn

L'andaineur Kuhn GA 8830 à châssis porteur réalise au choix deux andains ou un seul latéral, à droite. D'une largeur de ramassage allant de 7,80 à 8,80 m, il s'adresse aux Cuma, ETA et grandes exploitations. Ses rotors reposent sur six roues et se relèvent individuellement. Lors des manœuvres, ils affichent un dégagement de 45 cm en mode un andain et 57 cm en configuration deux andains. Le rotor avant se complète d'une toile à relevage hydraulique pour travailler en mode deux andains.
Longueur/largeur/hauteur au transport : 9,33/3,99/2,99 m **Poids :** 2 640 kg

Kuhn Une faneuse de grande largeur pour petits tracteurs



Photo: Kuhn

La faneuse portée Kuhn GF 8700 arrive en complément de la GF 8712 comptant également huit toupies et présentant la même largeur de travail de 8,70 m. Elle s'en distingue par son poids inférieur de 180 kg et par sa conception plus compacte réduisant le porte-à-faux. Cette architecture autorise son utilisation avec des tracteurs de petit gabarit. La GF 8700 bénéficie d'une tête d'attelage pivotante et de stabilisateurs à frein mécanique pour un bon comportement en virage. Elle profite d'entraînements à doigts Digidrive au niveau des articulations et de carters de rotor étanches sans entretien. Elle se complète en option d'un déflecteur de bordure.
Larg./haut. au transport : 2,99/3,35 m **Poids :** 1 200 kg



MALECOT POIRIER AGRI
58 St Loup 03 86 26 24 49

• 58 Varennes Vauzelles 03 86 71 62 90
• 58 St. Hilaire 03 86 76 16 87
• 18 Crézancy 02 48 79 02 30
• 89 Ligny le Chatel 03 86 47 43 62

Nos agents font notre force
Ets Bourgeat 58 Varzy - Ets Huygen 89 Béon - Hydroméca 45 Thou

• les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** •

Pöttinger Une faneuse de 17 mètres



Photo: Pöttinger

Pöttinger élargit son offre en faneuses avec le modèle Hit 16.18 T, qui se compose de 16 toupies à 6 dents de 1,42 m de diamètre pour une largeur de travail de 17 m. L'essieu de transport se trouve proche des toupies pour un meilleur suivi du sol. Cette machine dispose du Liftmatic Plus, qui élève la partie avant des toupies, lorsqu'on les relève en bout de parcelle, limitant l'intégration de terre dans le fourrage, tout en améliorant la garde au sol lors des demi-tours. Pour le fanage de bordure, les deux éléments extérieurs s'articulent de 15 degrés pour renvoyer le fourrage vers l'intérieur de la parcelle : cette position se met en place depuis la cabine.

Pöttinger Un andaineur de 14 mètres



Photo: Pöttinger

L'andaineur à quatre rotors Top 1403 C travaille jusqu'à 14 m de large. Comme son petit-frère, le Top 1252 C, il bénéficie d'un entraînement mécanique des rotors arrière, et hydraulique pour les deux rotors avant. Chaque rotor bénéficie d'un système d'allégement du poids s'ajustant automatiquement à la largeur de travail, de façon à respecter la végétation. Le Top 1403 C inaugure un système de gestion du chevauchement : dans les courbes, la position des rotors avant s'ajuste automatiquement, en fonction de l'angle de braquage et de la largeur d'andain souhaitée, de façon à garantir un bon recouvrement et une reprise de l'intégralité des andains avant par les rotors arrière. L'opérateur peut également ajuster le niveau de chevauchement depuis son terminal en cabine. Chaque rotor s'appuie sur cinq roues, précédées d'une roue Multitast, pour anticiper les variations de relief. Le réglage hydraulique de la position des deux rotors avant s'effectue simultanément ou individuellement. Largeur de travail : 9 à 14 m

Schuitemaker L'autochargeuse Rapide respecte les sols

Les remorques autochargeuses Rapide Série 100 et Série 1000 adoptent de nouveaux équipements optimisant le débit de chantier et le confort d'utilisation. Conservant leur pick-up tiré, elles reçoivent un nouveau rotor dont la conception favorise une alimentation plus régulière, limitant les contraintes sur le système de coupe et par conséquent la puissance absorbée. Sur la Série 1000, un nouvel automatisme de chargement utilise un capteur de couple sur le rotor et un capteur de pression sur le volet frontal au sommet de la caisse. Pour le déchargement, la paroi frontale mobile accompagne le fourrage et supprime les résidus au-dessus du rotor. Elle intègre également une partie amovible pour accéder à la caisse par l'avant de la machine. Les modèles 660, 6600 et 7200 reposent sur un tandem dont l'essieu avant est télescopique en option, une solution qui réduit l'impact sur le sol de ces lourdes remorques, spécialement en conditions humides. Les Rapide disposent désormais de points de graissage regroupés.

Modèle : Rapide 520, 580, 580V, 660, 660V, 780, 840
Volume DIN : 34, 38, 35, 42, 39, 54, 60 m³
Modèle : Rapide 5800, 6600, 7200, 7800, 8400, 8400+
Volume : 38, 42, 42, 49, 53, 48 m³



Photo: M. Portier





• les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** • les **NOUVEAUTÉS** •

Pöttinger Combinaisons de fauche stables et légères



Photo: Pöttinger

La gamme de combinaisons de fauche Novadisc se renouvelle avec trois modèles très peu tirants du fait de leur faible poids, le plus petit modèle ne demande qu'une puissance de 85 ch. Réglables sur trois niveaux sans outil, les deux barres de coupe sont équipées d'une suspension latérale à deux ressorts qui gèrent la pression au sol. En début de passe, l'extérieur du lamier est déposé avec une légère avance. En bout de champ, c'est l'intérieur du lamier qui se relève en premier. Une commande de présélection proposée en option permet d'utiliser un seul distributeur pour relever indépendamment chaque lamier. Dans des pentes ou surfaces accidentées, un débattement de + 22 à - 30 degrés (45 degrés si le clapet de verrouillage relevé) permet un bon suivi de sol. Le groupe de fauche bénéficie de l'éclairage led et d'une béquille pour la dépose en position verticale en option.

Modèle : Novadisc 732, 812 et 902
Largeur : 7,24 ; 8,09 et 8,92 m
Poids : 1250, 1435, 1 560 kg
Puissance nécessaire : 85, 90 et 100 ch

Vicon Nouvelle gamme de presses à chambre variable



Photo: Vicon

Appelées série «Plus», les presses des séries RV 5100 et RV 5200 ont été lancées à l'automne dernier. Elles sont disponibles avec plusieurs systèmes d'alimentation, notamment avec un choix d'ameneur alternatif, de rotor PowerFeed, de systèmes de coupe SuperCut à 14 ou 25 couteaux mais également avec des diamètres de balles maxi de 1,65 m à 2,00 m selon le modèle.
Le rouleau tasse andain, de nouvelle conception, est capable de se relever plus haut dans les grandes quantités de matières. Les bras de support latéraux intègrent des butées de fin de course. Les roulements sont désormais montés à l'intérieur du rouleau pour une protection accrue contre l'enroulement de la récolte. Le pick-up de 2,2 m, qui se compose d'un double chemin de cames et de cinq barres porte-dents, a été amélioré avec des dents plus longues de 10 mm et des bandes demi-lune plus larges pour faciliter le nettoyage dans des conditions des cultures humides. Les presses sont maintenant équipées de nouvelles chaînes pour une durée de vie accrue et conformes aux spécifications HBC. Les rouleaux bénéficient de nouveaux roulements avec une augmentation de 45 % du diamètre ainsi que d'une plus grande capacité de graisse interne.
Enfin, les nouveaux modèles de la série Plus adoptent de nouveaux feux de route à LED, montés pour réduire les risques de dommages causés par les balles à l'éjection.

New Holland Un nouveau BigBaler version Empaqueteur



Photo: New Holand

New Holland Agriculture élargit son offre de presses BigBaler 1290 haute densité avec un nouveau modèle à empaqueteur. Ce dernier est doté de fourches à 3 dents qui alimentent le canal de compression sans couper la récolte. Ce nouveau modèle garantit le même niveau de productivité et d'efficacité que les modèles CropCutter à 29 couteaux. Le BigBaler 1290 HD a reçu de nombreux prix et distinctions, notamment pour sa technologie de nouage brevetée LoopMaster qui assure un liage solide, sans chutes de ficelle, et la densité de ses balles. Cette dernière est obtenue grâce au ramasseur MaxiSweep qui accélère le flux de la récolte et la transmission exclusive SmartShift qui permet un démarrage en douceur et renforce la protection de la chaîne cinématique du tracteur et de la presse. Cette gamme est également dotée de fonctions automatiques pilotées depuis la nouvelle interface utilisateur et l'écran tactile couleurs IntelliViewTM IV, comme le système IntelliCruise qui ajuste automatiquement la vitesse d'avancement du tracteur.



Profitez des conditions avant-saison
sur la gamme presses et fenaison.

CLAAS BOURGOGNE
L'esprit service

■ 21490 Varois **03 80 68 07 80**
■ 21330 Laignes **03 80 81 60 55**
■ 71400 Autun **03 85 52 61 68**
■ 52800 Nogent **03 25 02 12 00**

www.tractomarket.com/bourgogne /CLAASBourgogne

* Offre valable pour toute commande passée entre le 01 janvier 2021 et le 30 juin 2021 d'un matériel de la gamme presse et fenaison CLAAS neuf chez les Concessionnaires participant à l'opération. Exemple pour un crédit de 10 000 €, démarrage du prêt à la livraison, vous remboursez 5 échéances annuelles, la première échéance de 2 000 € à 1 mois de la livraison, suivi de 4 échéances annuelles de 2 000 €. Taux client : 0,00 % (Hors garantie valeur d'achat, frais de dossier et assurances à la personne). Durée total du crédit 49 mois, remboursement total du crédit : 10 000 € (Hors garantie valeur d'achat, frais de dossier et assurances à la personne). Sans conditions de reprise. Cet exemple ne constitue pas une offre de prêt, mais une simple information n'ayant aucun caractère contractuel. Réservée à la France métropolitaine. Toute demande de financement est soumise à acceptation par CLAAS Financial Services -S.A.S. au capital de 44 624 768€- 12 rue du Port 92 000 NANTERRE -RCS Nanterre 422 379 594. N° Orias 07 025 984. Garantie valeur d'achat souscrite auprès de Covéa Fleet – SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 93.714.549 euros. Entreprise privée régie par le Code des Assurances, dont le siège social est 160 Rue Henri Champion – 72100 LE MANS. Immatriculée au R.C.S du Mans sous le n° de Siren B 342 815 339. Soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel Secteur Assurances – 61 Rue de Taitbout – 75009 Paris.

Pour en savoir plus, contactez votre concessionnaire CLAAS.

claas.fr | #HardWorkSmartlyDone.

CLAAS

Prévention

Photovoltaïque : les fondamentaux d'un projet

Du fait de ses propriétés intrinsèques et de son positionnement à l'extérieur des bâtiments, l'installation photovoltaïque est exposée à une large typologie de risques de dommages. 57 % des accidents liés au photovoltaïque se trouvent dans le domaine de l'agriculture. Un incendie sur trois est d'origine électrique.

▶ Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Caractéristiques du bâtiment

Faire réaliser une étude des charges admissibles par la charpente du bâtiment avec prise en compte des événements neige et vent, par le bureau d'études de l'installateur pour des surfaces inférieures ou égales à 1000m² et par un bureau de contrôle technique pour toutes surfaces supérieures à 1000 m².
Demander à ce que les panneaux photovoltaïques soient posés en surimposition avec une lame d'air de 5 à 7 cm sur un support incombustible de type bac acier simple peau.
Dans tous les cas, il ne faut pas de support combustible (Ex: panneaux sandwichs avec une isolation en mousse de polyuréthane, bois…).
Si toutefois mis en surimposition au-dessus de panneaux sandwich avec mousse polyuréthane, veillez à faire respecter par l'installateur le référentiel technique APSAD D14-A qui fixe les modalités d'installations électriques dans leurs globalités.

Onduleurs, armoires, coffrets électriques

Pour ceux à l'extérieur du bâtiment, ils devront être placés sur un support incombustible et non conducteur de la chaleur.

Ils devront aussi disposer d'une protection climatique et d'une protection mécanique pour limiter le risque de malveillance.

Pour ceux à l'intérieur du bâtiment, ils devront être placés dans un local (murs et plafond) coupe-feu 1 h (REI 60), avec une ventilation vers l'extérieur du bâtiment et une porte coupe-feu 1 heure (EI 60) si accès dans le bâtiment. Il convient de ne pas utiliser de matières combustibles (ex : panneaux de bois OSB) dans l'aménagement du local.

Caractéristiques de l'installation photovoltaïque

Privilégier les produits ayant fait l'objet d'un avis technique (ATec) ou d'un Pass Innovation émis par le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB).

Faire réaliser l'installation photovoltaïque suivant les prescriptions techniques du guide UTE 15-712-1 (Installations photovoltaïques sans stockage et raccordées au réseau public de distribution) avec délivrance obligatoire de l'attestation de conformité Consuel nécessaire pour obtenir le raccordement au réseau. Protéger l'installation photovoltaïque par des parafoudres (côté AC et DC), ainsi qu'au niveau des courants faibles s'il existe un monitoring.

Les conditions de mise en œuvre, emplacement, raccordements et les caractéristiques des parafoudres sont définies dans le guide UTE 15-712-1. Si toutefois ceux-ci ne sont pas à caractère obligatoire dans certaines régions, départements, nous recommandons très fortement de les installer vis-à-vis du risque potentiel.

Une fois suffit pour impacter votre installation. Les câbles DC (courant continu) devront cheminer à l'extérieur du bâtiment en les protégeant des influences extérieures.

Ils devront être au minimum de type C2 (non-propagateur de la flamme), résistants aux UV, de classe II (tableau 52A de la norme NF C 15-100) mono-brin et respecter les dispositions du guide UTE C 32-502. Les installations électriques devront en complément des prescriptions du guide UTE 15-712-1, être conformes aux normes en vigueur notamment à la norme NF C 15-100.

Protection incendie

Equiper le local onduleur(s) et les locaux électriques d'extincteurs CO2 ainsi que le bâtiment d'extincteurs adaptés au risque à protéger conformément à la réglementation en vigueur.

Suivi de l'installation photovoltaïque

Pour assurer sa pérennité il convient de faire contrôler l'installation électrique périodiquement du bâtiment supportant le champ photovoltaïque par un organisme de contrôle technique.

A l'issue de la vérification, celui-ci devra vous remettre un rapport et un compte-rendu de vérification des installations électriques intitulé Q18.

Si vous êtes employeur de main d'œuvre la périodicité est ramenée à 1 an. Faire pratiquer un contrôle par thermographie infrarouge. Celle-ci peut être réalisée par l'entreprise de maintenance et entretien de votre installation photovoltaïque, ou, à défaut, par un organisme de contrôle technique.

Il devra vous être remis un rapport et un compte-rendu de vérification des installations électriques par thermographie infrarouge intitulé Q19. Installer un système de surveillance de l'installation à distance (Monitoring) pour détecter tout dysfonctionnement de l'installation et pouvoir déclencher une opération de maintenance préventive.

Souscrire un contrat de maintenance avec une entreprise qualifiée dans le domaine.

Groupama Prévention.

Pensez à intégrer systématiquement votre conseiller en prévention Groupama dès la phase de réflexion sur votre projet.

COMMUNIQUÉ GROUPAMA

Juridique

Entretien professionnel : pensez à le réaliser avant le 30 juin

Toutes les entreprises, quel que soit leur effectif, doivent mettre en place les entretiens professionnels avec tous les salariés. En raison de la crise sanitaire, les entretiens de 2020 peuvent se tenir jusqu'au 30 juin 2021.

L'entretien professionnel est centré sur le salarié et son parcours professionnel. Il permet de mieux l'accompagner dans ses perspectives d'évolution et d'identifier ses besoins de formation. L'entretien professionnel n'a pas pour objet de procéder à l'évaluation du travail du salarié. L'évaluation professionnelle s'effectue en effet au cours d'un entretien distinct pendant lequel est établi le bilan de l'année écoulée (missions et activités réalisées au regard des objectifs visés, difficultés rencontrées, points à améliorer…). Il est possible de mener deux entretiens de façon consécutive, mais en les distinguant bien et en établissant deux comptes rendus distincts. L'entretien d'évaluation est facultatif contrairement à l'entretien professionnel qui est obligatoire. L'entretien professionnel doit en effet être mené tous les 2 ans à compter de l'entrée du salarié dans l'entreprise. Un entretien professionnel doit également être organisé avec des salariés qui reprennent leur activité après certaines absences (congé de maternité, d'adoption, parental d'éducation…). Au bout de 6 ans de présence, cet entretien permet de faire un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié.

Nécessité de reporter

Cet entretien prendra la forme d'un bilan approfondi récapitulatif du parcours professionnel du salarié. Cet état des lieux permet de vérifier que le salarié a effectivement bénéficié des entretiens professionnels prévus au cours des 6 dernières années. Il permet également de s'assurer qu'au cours des 6 dernières années, le salarié a bénéficié de certaines mesures. En raison de la crise sanitaire, de nombreuses entreprises n'ont pas pu organiser les entretiens professionnels état des lieux, ni les entretiens bisannuels qui devaient être menés sur l'année 2020. Un premier délai supplémentaire a été accordé, les entretiens pouvant être organisé jusqu'au 31 décembre 2020. Puis, compte-tenu de la persistance de la crise, un second report a été accordé pour organiser les entretiens qui devaient intervenir depuis le 1er janvier 2020, jusqu'au 30 juin 2021. Dans les entreprises d'au moins 50 salariés, l'application des sanctions (3 000 euros abondés sur le compte personnel de formation du salarié) est donc suspendue jusqu'au 30 juin 2021.

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **27/04/2021**

Effectif global: 1163 - Taux de vente: 96%

Effectif total: 395 - Taux de vente: 96%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
Apports satisfaisants pour la saison. 97% de vendu **BROUTARDS :** Transactions fluides à des cours facilement maintenus. Vente totale. **LAITONNES :** L'ambiance commerciale reste favorable. Tarifs inchangés.	M	U	200-250	2,65 €	2,86 €	2,80 €	+0,05
			250-300	2,71 €	2,84 €	2,74 €	-0,12
			300-350	2,62 €	2,81 €	2,74 €	+0,12
			350-400	2,57 €	2,81 €	2,63 €	-0,03
		R	250-300	2,59 €	2,74 €	2,68 €	=
			300-350	2,42 €	2,71 €	2,54 €	-0,06

Effectif total: 395 - Taux de vente: 98%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	CONFORMATION	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
TAURILLONS : Transactions fluides à des cours facilement maintenus. Vente totale. **GENISSES :** L'ambiance commerciale reste favorable. Tarifs inchangés.	M	U	350 - 400	2,56 €	2,77 €	2,65 €	-
			400 - 450	2,59 €	2,71 €	2,63 €	-
			450 - 500	2,51 €	2,56 €	2,54 €	-
		R	350 - 400	2,52 €	2,60 €	2,58 €	-
			400 - 450	2,24 €	2,52 €	2,42 €	-
	F	U	350 - 400	2,51 €	2,69 €	2,63 €	-
			400 - 450	2,44 €	2,44 €	2,44 €	-0,05
			450 et +	2,43 €	2,43 €	2,43 €	+0,14
		R	350 - 400	2,49 €	2,60 €	2,55 €	-

Effectif total: 373 - Taux de vente: 94%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	CONFORMATION	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
TAUREAUX							
TAURILLONS : Transactions fluides à des cours facilement	M	U	+ 500 kg	1,76 €	1,84 €	1,80 €	-0,04
		R	+ 500 kg	1,54 €	1,73 €	1,60 €	-0,09
VACHES CHAROLAISES		E	- 5 ans	2,71 €	4,14 €	3,40€	+0,69
GENISSES : L'ambiance commerciale reste favorable. Tarifs inchangés.	F	U	- 5 ans	2,07 €	2,60 €	2,22 €	-0,01
			5 à 10 ans	1,86 €	2,44 €	2,08 €	-0,02
			+ 10 ans	1,79 €	2,01 €	1,87€	-0,01
		R	- 5 ans	1,89 €	2,00 €	2,02 €	+0,14
			5 à 10 ans	1,68 €	2,18 €	1,84 €	+0,02
			+ 10 ans	1,56 €	1,78 €	1,69 €	-0,05
		E	24 à 36 mois	2,78 €	3,08 €	2,88 €	+0,05
GENISSES		U	24 à 36 mois	2,13 €	2,59 €	2,32 €	+0,03
		R	24 à 36 mois	1,86 €	2,10 €	1,96 €	-0,04

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 03/05/2021

Bovins : 176

Broutards :	**(260 - 340 kg)**	**710 - 940**	**2,47 - 2,84**
Broutards :	**(390 - 445 kg)**	**1020 - 1170**	**2,44 - 2,68**
Taurillons d'herbe :	**(390 - 430 kg)**	**1060 - 1140**	**2,66 - 2,70**
Laitonnes :	**(250 - 370 kg)**	**650 - 930**	**2,50 - 2,66**
Génisses 24-36 mois :	**(500 - 730 kg)**	**1020 - 1670**	**1,95 - 2,29**

Vaches : 840 - 1670

Vente rapide et quasi-totale en mâles à des tarifs soutenus. Peu d'apports en femelles, le placement est rapide et global à des cours fermes. Demande toujours présente en vaches, 1seul invendu.

Bovins gras : 10
Vaches de viande : 3,78 à 4,18 € kg de viande. Cours reconduits en vaches grasses.
Ovins : Pas de marché ovins.
Prochains marchés : Bovins et ovins le lundi 10 Mai 2021 aux horaires habituels.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **03/05/2021**

Effectif total: 728 - Taux de vente: 100%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
AGNEAUX : L'offre augmente progressivement au fur et à mesure que la saison avance avec notamment des lots d'agneaux d'herbe de très bonne qualité et rigoureusement triés par les éleveurs. Ce qui permet de rendre les transactions très fluides avec des tarifs qui conservent un excellent niveau. **BREBIS :** Demande suivie et cours facilement maintenus. **BELIERS :** Vente correcte. Peu de changement. **CAPRINS :** Vente correcte. Peu de changement.	M	U	> 60 kg (F)	1,16 €	1,36 €	1,28€	+0,03
	F	R	< 60 kg (F)	0,82 €	1,05 €	0,92€	-
			> 60 kg (F)	0,98€	1,10 €	1,08€	+0,04

Effectif total:95 - Taux de vente : 100% — **OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

Effectif total: 545 - Tx de vente : 100% — **AGNEAUX LAITONS**- COURS RELEVÉS (en E/Tête)

U	32 - 38 kg	3,97 €	4,17 €	4,11 €	-
	38 - 44 kg	3,87 €	4,41 €	4,16€	-
	de 44 à 50 kg	3,77 €	4,23 €	4,07 €	-
R	32 - 38 kg	3,23 €	3,77 €	3,50 €	-
	38 - 44 kg	3,32 €	3,84 €	3,65€	-
	44 - 50 kg	3,47 €	3,85 €	3,77€	-

Effectif total: 07 - Tx de vente : 100% — **CAPRIN** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

F	Premiere qualité	23 €	71 €	47 €

Effectif total: 21 - Tx de vente : 100% — **AGNEAUX MAIGRES**- COURS RELEVÉS (en E/Tête)

R	25-35 kg	65 €	82 €	74 €

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 26/04/2021 au 05/05/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	8,19	8,12	7,27	-	-	-	-
	Var.		-0,09	-0,12	0,04				
	R	7,71	7,79	7,66	-	7,74	7,59	-	-
	Var.	0,01	-0,08	-0,13		-0,05	-0,13		
	O	-	6,54	-	-	-	-	-	-
	Var.		-0,71						
3 (couverts)	U	-	8,10	8,06	7,16	-	-	7,77	-
	Var.		-0,03	-0,05	-0,04			-0,04	
	R	7,66	7,74	7,63	6,83	7,73	7,62	7,30	6,63
	Var.	-0,15	-0,07	-0,11	-0,08	-0,07	-0,08	-0,03	-0,05
	O	7,14	7,15	7,18	-	7,33	6,97	6,80	-
	Var.	-0,27	-0,18	-0,10		-0,10	-0,08	-0,02	
4 (couverts)	R	-	-	-	-	-	7,05	-	-
	Var.						-0,13		
	O						-	-	
	Var.								

Zone nord : Demande un peu moins active.**Zone sud :** Application du réseau.

3 MAI 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Demande modérée en JB, avec maintien des cours. En femelles, la bonne demande se poursuit, les cours se tiennent!
Bovins maigres : Cours reconduits pour les femelles, et légère hausse sur les mâles, à des niveaux qui restent bas.

POLITIQUES

Le 29 avril, le Conseil de l'UE a finalement adopté la décision de conclusion de l'accord « Brexit » de partenariat et de commerce UE/Royaume-Uni mettant un terme à la procédure de ratification. Cet accord s'appliquait de façon provisoire depuis le début d'année 2021.
Globalement, son application doit permettre le maintien des flux de viande bovine de l'Irlande vers le Royaume-Uni, clé de l'équilibre du marché européen.

ENVIRONNEMENT

La mesure « bons bilans carbone » du plan de relance est ouverte depuis quelques jours (30 avril). Par cette mesure, tous les agriculteurs installés depuis moins de 5 ans peuvent se tourner vers l'une des structures agréées (sur le site du ministère) pour bénéficier d'un bilan et d'un suivi pour améliorer leurs performances climatiques. Restera tout de même à charge 10% du coût pour l'agriculteur (soit environ 250€). Au-delà du financement d'un diagnostic, cela doit amener à une réelle démarche de progrès, potentiellement également à l'engagement dans une démarche Label Bas Carbone

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

FAIT

Le 28 avril dernier s'est tenu un webinaire organisé par INTERBEV et Cantines responsables. Ce temps d'échanges, suivi par près de 250 professionnels, et destiné principalement aux acteurs de la restauration scolaire, se place dans le cadre de la mise en œuvre de la loi EGALIM et de la volonté du plan filière, avec pour objectif de développer la consommation de viandes bio, notamment au sein de la restauration collective et scolaire, avec l'enjeu du doublement du bio d'ici 2023. Cela a été notamment l'occasion de présenter les chiffres du marché de la bio en restauration collective et scolaire, de discuter de techniques d'achat efficaces pour l'approvisionnement en viande bio, mais également de voir comment les intégrer aux menus des restaurants dans les écoles. Ce webinaire en ligne sur la chaine youtube de Défis&Controverses.

FOCUS

FranceAgrimer a annoncé la réouverture de l'aide plan protéine du plan de relance le 17 mai prochain, avec une enveloppe rallongée de 20M€ pour les équipements, et de 2M€ pour les sur-semis. Si pour les autres aides, les allongements d'enveloppe se sont fait à périmètre constant dans le cadre du plan de relance, la FNB est surpris que pour le plan protéine cette allonge est faite sur un périmètre réduit, où seuls les équipements destinés aux cultures des oléoprotéagineux.

EN REGION

Les manifestations débutées dans le Massif Central le mois dernier se poursuivent, concernant le projet de la future PAC. La semaine passée, c'est au tour des éleveurs de la région Grand-Est de manifester leur crainte et leur mécontentement! Ce sont plus de 1200 tracteurs qui ont donc convergés vers le Parlement européen à Strasbourg, pour mettre en avant le modèle d'élevage ruminants français, montrer ses atouts, et les enjeux de le préserver !

FAIT DE LA SEMAINE

Le Ministère organise, le 5 mai, une réunion de concertation avec les syndicats agricoles, concernant le 2nd pilier de la PAC 2023. Jusqu'ici les concertations, réservées au P1, avaient fait l'objet de documents fournis par la DGPE reprenant notamment des propositions sur le couplage et l'éco-régime. Concernant le 2ème pilier, des questions centrales sur l'ICHN, l'investissement et l'installation devraient être à l'ordre du jour, tout comme la place du Bio et de la Gestion des risques dans le budget...

CHIFFRE DE LA SEMAINE

-30%

La baisse des importations françaises de viande bovine sur janvier et février 2021, avec une consommation qui reste constante! Ce constat se fait sur tous les pays fournisseurs : Allemagne (-33%), Pays-Bas (-50%), Irlande (-33%) et Pologne (-11%). Cette baisse montre l'attrait depuis le début de la pandémie, du consommateur lors des achats en GMS, boucheries,... vers le VBF ! Cette dynamique doit -continuer à- se traduire dans les prix!

SYNTHESE

Broutard(e)s : L'activité est régulière face à des apports modérés. Les bons lots, et a fortiori les premiers lots herbés, trouvent facilement preneurs à des tarifs stables. Les cours sont reconduits voire plafonnés en marchandise plus moyenne et/ou plus âgés. Les envois vers l'Italie restent réguliers. En laitonnes, les achats sont soutenus à des tarifs toujours fermes.
Gros bovins maigres : L'offre est conséquente cette semaine face à des acheteurs présents mais encore prudents. La qualité de la présentation est déterminante. Les bonnes femelles herbées maintiennent globalement leur tarif tandis que les sujets moyens ou âgés sont plus sévèrement discutés et se placent toujours difficilement.
Boucherie : En femelles, l'activité est stable et les achats sont réguliers. Les cours sont globalement reconduits. Les femelles allaitantes bien préparées trouvent facilement preneur tandis que le placement est plus discuté en sujets moyens. Les volumes en type laitier restent modérés et s'échangent à des prix stables.
Veaux : Le commerce s'équilibre entre des apports toujours modérés et une demande prudente. Le placement des veaux laitiers et croisés de bonne conformation est facilité par la modestie de l'offre, qui permet également de maintenir les cours voire d'attribuer de légères plus-values en bonne marchandise. Inversement, les veaux allaitants, et notamment limousins, sont plus nombreux et davantage triés. En veaux gras, le commerce est stable en sujets supérieurs, tandis que le reste de la catégorie est également trié.
Ovins : En agneaux, les volumes s'étoffent un peu en type viande avec les premiers lots d'herbe bien préparés. Les tarifs sont globalement reconduits à un bon niveau. En agnelets, les volumes se replient fortement face à de moindres besoins : les cours enregistrent un nouveau recul. En brebis, la demande est suivie et les tarifs sont stables.

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toute marque tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

15 - Recherche tracteur Someca 750, peu importe l'état même incomplet, moteur HS ou autres ou sans CG.
✆ **06 75 25 60 49**

21 - Recherche Massey Ferguson petit gris (1801)
✆ **06 10 19 22 29**

38 - Achète tracteur 4x4 avec chargeur x 50 chevaux environ.
✆ **06 80 15 48 15**

42 - Achète tracteur Renault de 40 à 80 cv de 2 ou 4 roues motrices même avec réparations.
✆ **06 61 01 60 08**
ou 06 33 39 88 05

42 - Vends tracteur DEUTZ AGROPLUS 75 1999 inverseur hydrau TBE 5900 h - 16 000 euros
✆ **06 44 03 06 85**

71 - Vends Mc Cormick 1964, bon état, pneus bon état, 1.800 euros.
✆ **06 73 69 88 45**

Travail du sol

69 - Vends Vibroculteur 2.70 m. de large + bascule 300 kgs.
✆ **06 72 18 62 32**

Récolte

01 - Vends rototrancheuse Agram D Rotor 600 prix 1000 euros ; benne Miro Heywang 9T prix 8000 euros.
✆ **04 74 69 37 18**
ou 06 25 51 26 91

21 - Vends presse bottes carrées 80 x 70 Welger D4000, BE, 12 000 euros (1803)
✆ **03 80 51 87 65 HR - 06 13 68 74 77**

74 - Vends presse bottes rondes Deutz GP 2.30 double liage ficelle cause passage en filet.
✆ **06 58 13 04 04**

74 - A vendre andaineur Niemeyer 9 bras largeur 3 mètres 20.
✆ **04 50 60 59 73**

74 - Vends autochargeuse Krone pirouette 2 toupie souffleur engrangeur 13 CV. Bon état. A débattre.
✆ **06 77 54 99 75**

Divers

01 - Vends presse moyenne densité CLASS Markant 55. Planteuse Super Prefer poireaux.
✆ **03 85 30 30 26**

07 - Vends faucheuse Kuhn 2810 année 2011 CHGT rapide ; Des couteaux TBE
✆ **06 30 84 17 34**

21 - Recherche tracteurs, - moissonneuses batteuses, - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (1704)
✆ **06 30 11 59 25**

25 - Vends 5 bras de traite Système M 100, marque Delaval, bon état + 1 voiture de marque BMW série 3. Année 2006, 165 000 km (7 000 euros), bon état.
✆ **06 83 82 92 55**

38 - Vends tank à lait Japy 650 - broyeur Law grain B133CV - désileuse bloc Kuhn B1201E Couto hydro.
✆ **04 76 53 41 49**

38 - Vends griffe à foin marque Kiwa bon état à démonter et pompe irrigation Caprari.
✆ **06 07 08 16 79**

BOUÉ S.A.R.L.
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BÉTONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● wwww.boue-sarl.com
02 99 47 89 36



Remorque Lambert
58-16
Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
19 300 € - Livrée
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

38 - Vends plateau fourrgaer 4 roue 7m50 vibroculteur 3 m semoir à grain secoueuse à câble.
✆ **06 84 45 08 41**

39 - Vends presse Claas Markant 250 t.b.é. Faucheuse Kuhn 702 pendulaire 2,80 m.
✆ **03 84 44 10 42**

42 - Retraité vend remorque 6 tonnes presse + groupeur andaineur + tracteur avec faucheuse + divers
✆ **04 77 29 10 18 HR**

71 - Vends faneuse Kuhn GF7601H, 8 toupies, année 2003, BE.
✆ **06 84 70 98 13**

71 - Vends faucheuse pendulaire Kuhn 3110GMD lift control et bétaillère Masson 5 m, BE.
✆ **06 83 99 46 19**

71 - Vends presse Galignani 2200SL, 2009, évacuateur fumier curetable, chaîne marine, stalle comtoise, glissière autoroute.
✆ **06 81 04 51 45**



58 - Vends boisseau Camail 30 tonnes, élévateur 14 m., vis horizontale 12 m., le lot 7 600 euros (1608)
✆ **03 86 58 48 50**

67 - Eplucheuse d'asperge Hepro 7450 euros - ensemble 6 containers habit pr saisonnier 6 mx 2,5x2,5 avec 1 pr toilettes douche wc - Cover crop disques av rouleau 1,10 m- Buteuse asperge afleaux Stower - Equeuteuse et ventilateur pr oignon - plant de fraise Mazzoni Clery etc - Frigo Tray mottes Griffes d'asperge Grolim et autres variétes encore dispo- Gouges couteaux plast.
✆ **06 14 36 28 98**
ou 03 88 70 72 74

69 - Vends cause retraite semoir à maïs monosem 4 rangs sabots neufs, désilleuse portée Lucatronic E2000, auto chargeuse Supertino coupe directe 11m3 double essieu, scelleuse de barquettes GECAM .
✆ **06 81 13 05 41**

69 - Vends Chizel J de B l. 225 7 dents. BE prix 550 euros à déb.
✆ **06 16 44 72 40**

69 - Vends pirouette Fart KH 300 DN 2 toupies + andaineur à peigne JF
✆ **06 87 41 61 93 ap. 17h30**

89 - Vends remorque en bois, - desileuse pailleuse Audureau, tracteur Soméca 670 avec chargeur,MB 103, MB M133 Clayson, herse plate 4 m., déchaumeur Soméca 3 m., charrue Kwerneland 3 fers, andaineur Kuhn GA3501 GM (1707).
✆ **06 75 40 84 50**

Elevage

21 - Cause retraite vend épandeur Sodimac Rafal 1 000, 8 T, hérissons verticaux, bon état, - bétaillère Ponge 7 m. (1205)
✆ **06 78 86 46 81**

54 - Vends détecteur de chaleur heat box 1e génération 40 colliers, plus frais de port.
✆ **06 09 01 17 20**

71 - Vends 1 taureau charollais type viande, non inscrit et 2 taureaux charollais, HBC, TGS, livraison assurée. Guillaume Desmurs.
✆ **06 81 24 85 64**
ou 06 83 35 59 07

Les bureaux seront fermés du 13 au 16 mai

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends beau Renault Master 3 bétaillère 160 cv boite auto 03-11-2011 modèle 2012, 1ère main, 317000 km, moteur 140000 km, caisse Ménard, tout alu, séparation, factures d'entretien, CT OK, libre de suite, prix 189 000 euros.
✆ **06 87 05 63 94 HB**

Tourisme

38 - Particulier cherche mobylettes roulantes ou pr pièces Peug.103 ou motobécane ou scooter - Cherche moteur Deutz.
✆ **06 61 65 28 52**

Achat-Vente

Récolte

42 - Eleveur recherche paille en andain secteur Nord 42, Sud Est 03 , Sud Ouest 71.
✆ **06 65 68 67 91**

42 - Prod. vend maïs ensil. en bottes ou en vrac + enrubann. herbe et luzerne. Poss. livraison.
✆ **06 82 29 74 85**

57 - Recherche foin, paille, regain, luzerne, paiement comptant.
✆ **06 11 25 32 27**

Fourrage

07 - Recherche luzerne herbée ou foin sur pied gaecdupiedpalet@hotmail.c m
✆ **06 85 12 73 24**

Rencontre

89 - Femme malgache 47 ans travailleuse, courageuse cherche homme 40 à 65 ans (1802)
✆ **06 36 14 74 55**

Emploi

Offre



DAFP MATERIEL AGRICOLE
RECRUTE 2 COMMERCIAUX (H/F)
Pour secteurs Aillantais-Sénonais et Auxerrois-Forêt d'Othe
Postes à pourvoir immédiatement
VOTRE PROFIL
- Connaissance du milieu agricole
- Maitrise des outils informatiques
- Sens du relationnel
- Organisé, intègre et rigoureux
- Ouvert aux dernières technologies
Postes en CDI plein temps - Salaire selon expérience
Véhicule/Mobile/PC
Contacter Stéphane BONFILLOU
au 06 07 54 76 70 s.bonfillou@dafp.fr
ou adresser CV + LM à DAFP Route de Joigny 89130 Toucy
CASE IH POUR CEUX QUI EXIGENT PLUS

07 - Recherche ouvrier agricole élevage vaches laitières avicole
✆ **06 42 41 43 51**

11 - Jean Freon Elagage (61), 50 ans d'expérience dans l'élagage, recherche chauffeurs poids lourd et tracteur et forestier (H/F). Déplac. GD Ouest/Centre.
✆ **Envoyer CV par mail : jean-freon@freon-elagage.om**

69 - Groupement d'employeurs (créé en 2012) de 2 exploitations distantes de 5km, en polyculture élevage recherche un salarié agricole sur les communes de St Clément les places et Chambost longessaigne.La première exploitation unipersonnel est en production ovin viande (380 brebis OIF), bovins viande (20 vaches charolaises) sur une surface herbagère de 100ha. La seconde exploitation est un GAEC de 2 associés tiers en production laitière (90 vaches montbéliardes) en salle de traite 2x8. La SAU de 100ha (pâture, maïs, céréales) sert à l'alimentation du troupeau. Votre mission consistera à assurer l'alimentation des troupeaux, le suivi des mises bas, la traite, participer aux travaux des champs, ainsi qu'à l'activité globale des fermes. Vous travaillerez parfois en autonomie et devrez savoir prendre des décisions, mais aussi au sein de collectifs (exploitants, Cuma, entraide...). Votre sens animalier et votre motivation seront des atouts appréciés. Contrat de 35 Heures avec horaires aménageables et possibilité d'évolution. Salaire minimum proposé 10,33E brut de l'heure (niveau 2 échelon1) Première expérience acceptée poste à pourvoir le 01/06/2021Envoyez votre CV et lettre de motivation avant le 20/04/2021 à : labergerie69@orange.fr Pour plus d'information :
✆ **06 30 41 28 51**

RECHERCHE PAILLE EN ANDAIN
secteurs 21.89.10.52
Achat à la tonne ou échange contre différentes fumures (fumier de bovins composté, fientes de volailles, lisier de porc déshydraté,...)
Nos +
-travail soigné,
-équipes réactives,
-ensemble de pressage équipé basse pression avec table de groupage pour limiter les passages et les tassements des sols.
- évacuation rapide avec camions et tracteurs agricoles.
SAS De CHASSINEL 21400 Puits
SAS 06 80 06 38 23 - Sylvie 06 80 37 00 50 - Jacques-Yvan 07 88 33 45 89
La paille est indispensable pour l'élevage.
Depuis 20 ans, nous achetons de la paille pour nos clients éleveurs français

21 - Achat foin sur pied, paille sur champs, Val de Saône, Seurre (1304)
✆ **06 86 00 02 01**

Propriété

73 - Recherche location vente ou achat ferme minimum 80 HA groupés. Etudie toute proposition.
✆ **06 29 66 04 32**

Terrain

71 - Achète terrains à bâtir dans votre région, toutes surfaces (1308)
✆ **07 50 21 22 85**

Immobilier

71 - Exploitation à reprendre nord de l'Ain avec bâtiment. Envoyer courrier en indiquant nom, prénom et n° de téléphone ainsi que la référence 805 à :
✆ **03 85 29 55 29**

Location

Immobilier

88 - Gîte à la ferme dans cadre calme-verdoyant entre Epinal-Gérardmer 6 pers. 330 euros/sem.
✆ **06 19 75 34 83**

26 - Entreprise de transformation de produits végétaux secteur Saint-Marcellin, cherche un(e) collaborateur (trice) motivé(e) et dynamique pour conduire une unité de transformation et de conditionnement. Profil pour le poste : esprit d'équipe, rigueur et autonomie. Compétences nécessaires : respect des procédures de travail, d'hygiène, de sécurité, organisation. CACES 3 serait un plus , niveau BAC
✆ **04 76 64 56 33**

58 - Exploitation polyculture-élevage secteur Centre Nivernais recherche salarié (e) agricole, temps plein, CDI possible si expériences et compétences du milieu agricole (1605)
✆ **06 88 33 88 61**

Stage

42 - Exp. céréales 90 ha recherche stagiaire école, sérieux et sympathique à partir de juillet 2021.
✆ **06 43 08 85 01**

Terres de Bourgogne
Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux
Facebook
Twitter
agribourgogne.fr

69 - Nous accueillons des stagiaires de maisons familiales, filles et garçons, sérieux.
✆ **06 62 06 65 03**

Animaux

Bovin

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urcay - Vends reproducteurs Limousins 15 à 18 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et Magistral (RJ) ; Vends génisses 14 mois ; Vends vaches pleines de LANO RRE vel. janvier à mars
✆ **06 28 02 04 05**

05 - Vends 3 génisses prêtes Abondance, vêlage juin, indemne IBR BVD. Dépt 05.
✆ **06 89 66 19 53**

15 - Vends (cause retraite) 3 jolies vaches aubrac écornées, vêlages 25 mai, HBA, IBR A.
✆ **06 89 85 16 67**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 8 taureaux 2 ans, 30 mâles 15 mois. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlage, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils de puis longtemps. (1401)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc 06 67 58 18 03 Michel- 06 74 69 62 41 Bertrand**

21 - EARL du Mont Rond vend 6 taureaux HBC de 16 à 18 mois, père : Lutti, Mimosa, Lexovy, Cluedot, Vigny, cheptel IA depuis 40 ans, index élevage BGTA et IBOVAL 2020, IVMAT 106.4, Alai. 105.2 AVEL 104.1, ISEVR 103.8, 78 % des vaches qualifiées RR et 60 % des vaches sélectionnées, vêlages faciles par HBC. Bruno et Vincent Parisot 21210 La Motte Ternant (1701)
✆ **06 15 28 77 63**

39 - Vends taureau charolais viande 2 ans né sur l'exploitation. A déjà sailli.
✆ **06 62 51 20 54**

42 - Vends taureaux Charolais 2 ans et 16/17 mois - HBC - élevage et viande - GAEC Cuisset Gacon - St Germain Lespinasse.
✆ **06 30 92 60 12 OU 06 71 45 80 59**

42 - Vends 5 génisses pleines limousines vélage aout sept HBL
✆ **06 87 15 67 01**

58 - Vends taureaux de 2 ans et veaux reproducteurs de 12/15 mois dont vêlages faciles, HBC. GAEC Touillon Moiron - Decize (0604)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - Vends 7 gros reproducteurs HBC ou non, - femelles toutes catégories, origine insémination, sélection sur facilités d'élevages , garanties sanitaires, IBR - BVD. François Bouche (éleveur inséminateur) Cercy la Tour (0702)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, grandes origines, gros gabarit, IBR et BVD négatif, prix raisonnables, livraison assurée. GAEC Langlet 58140 Gacogne (1204)
✆ **06 37 90 51 67**

58 - Vends taureaux HBC 3 ans - 2 ans et 15 mois, vêlage facile, IND IBR et BVD. EARL de Beaumont 58230 Alligny en Morvan - EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (1207)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Vends 5 taureaux 2 ans et 2 taureaux 5 ans, HBC. GAEC Marion - Luzy (1601)
✆ **06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99**

58 - Vends veaux reproducteurs charolais HBC, 1 génétiquement sans corne + 2 taureaux adultes HBC. GAEC Deboux (1702)
✆ **06 26 01 58 72 - 06 28 58 12 92**

58 - Vends très bon taureau Limousin 6 ans, HBL, certifié TABS, cheptel IND IBR, très doux, vêlage facile (1703)
✆ **06 79 79 20 83**

58 - Vends 15 vaches suitées charolaises, - 1 taureau 3 ans, le tout HBC (1705)
✆ **06 72 26 48 56**

69 - Elevage Limousin vend 1 taureau de 4 ans (Norbert Pp) gêne sans corne et 4 de 18 mois, 4 grosses vaches prêtes, calmes TGS inscrits. Très bonnes origines, prix raisonnables livraison.
✆ **06 82 22 56 77**

70 - Gaec d'Argirey vend 40 vaches et génisses gestantes.
✆ **06 43 67 62 45**

71 - Vends taureaux repro. charolais HBC 2 et 3 ans, hivernés au pré, TGS, indem IBR, T. bonne qualité, Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends cause cessation 15 bonnes génisses charolaises, garanties pleines de 4 à 5 mois, IBR A.
✆ **06 88 59 16 46**

71 - Vends 15 taureaux HBC repro., Gaec Lauryssen succ. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche, Guy.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends taureaux HBC, jeunes et adultes hivernés au pré. GAEC Goulliard (1706)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - Elevage Pacaut Jean-Marc 71190 Laizy vend 1 taureau adulte, plusieurs de 2 ans et 1 an, avec ou sans cornes.
✆ **06 84 10 17 27**

71 - Eleveur limousin vend pour la repro. 2 génisses 2 ans, prêtes à saillir et taureaux 18 mois.
✆ **06 20 55 81 02**

71 - Vends taureaux charolais 2 et 3 ans, non inscrits, hivervés au pré, TGS, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

71 - Vends 10 taurillons charolais pour engraissement ou autre, 2 ans.
✆ **06 83 41 71 93 ou 06 16 62 73 37**

71 - Vends grand choix taureaux HBC de 1, 2 et 3 ans, TGS, IBR, BVD. Pierre Didier, Gueugnon.
✆ **06 80 44 08 26**

71 - HBC vend tx 2 ans + 2 adultes orig. Picaud 57 et 1 ss corne orig. Liban IA + vaches pleines suitées + génisses 2 ans pleines + vx 15 mois TGS, IBR OK, livr. Gaec Devillard Jacques -C., Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

74 - Vends taureau Salers 20 mois très calme.
✆ **06 80 25 00 94**

89 - Elevage HBC vend 50 mâles reproducteurs 2020 dont vêlage facile, TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89240 St André en Terre Plaine
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC Cadoux**

Ovin

01 - Vends brebis avec agneau 1 mois + bélier reproduction ou abattage.
✆ **06 07 47 26 21**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Chien

01 - Vends chiots Border Collie 5 non lof mère n°250263731917924 très bonne sur ovin conviendrait sur bovins.
✆ **06 61 57 23 23**

24 - AV chiots porcelaine,vaccinés, tatoués, Lof,n°mère 158984492, siret8209825400014.
✆ **06 73 90 14 55**

Equin

42 - Achète chevaux de selle à valoriser, dressés ou non et chevaux de réforme, faire proposition.
✆ **06 81 21 25 20**

Divers

38 - Vends jument percheronne noire lapins vivants cage grillage lapins karcher 230 KG 380 volt.
✆ **06 99 89 75 35**

Saveurs
papier • internet



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

FONCIERE REMUSAT

SCPI au capital de 22 267 800 Euros
Siège social
15 place Grangier 21000 DIJON
349 658 005 RCS DIJON

Suite au PV d'AGM en date du 11/06/2018, il a été pris acte de la démission de M. Gérard ELBAZ de ses fonctions de membre de conseil de surveillance et de la fin de mandat non renouvellé de M. Jean-Pierre DELPECH de ses fonctions de président du conseil de surveillance.

Mention au RCS de DIJON.

AL211830490

AVIS

COMMUNE DE SAINT-DIDIER (MORVAN)

AVIS DE DESSECTIONNEMENT

Approbation de la décision de dessectionnement des bois communaux avec ouverture du droit d'affouage à l'ensemble des habitants de la commune.

Par délibérations en dates du 1er juillet 2006, 7 juillet 2006, 27 octobre 2007 et 11 octobre 2019, le Conseil Municipal a décidé le dessectionnemnent de sa forêt.

Les délibérations arrêtant la décision sont tenues à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Information de cette décision a été faite par distribution en boites à lettres des habitants de la commune et par affichage aux emplacements habituels.

AL211830489

NOMINATION

LOUIS MAX

SA au capital de 8.259.144 Euros
6, rue de Chaux 21700 Nuits Saint Georges
391 539 756 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 1er février 2021, il a été décidé de nommer en qualité d'Administrateur Madame Mia Subotic demeurant 21 bis chemin Byron 1223 Cologny (Suisse).

Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL211830485

FONCIERE REMUSAT

SCPI au capital variable minimum
de 22 267 800 Euros
Siège social : 15 place Grangier
21000 DIJON
349 658 005 RCS DIJON

Le PV du Conseil de Surveillance en date du 15/11/2018, a constaté la nomination de M. Laurent LESDOS demeurant Route du Vallon 5 - 1938 CHAMPEX LAC – SUISSE en qualité de président du conseil de surveillance. Mention au RCS de DIJON.

AL211830515

SARL FILEAS
Fiscal & Légal - Assistance
Société d'Avocats
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

WEBDRONE

Société par actions simplifiée
au capital de 177 708 euros
Siège social : 52 avenue Françoise Giroud
21000 DIJON
534 093 349 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 septembre 2019, il résulte que la société Check&Trust, société par actions simplifiée au capital de 550 450 euros, dont le siège social est 52 avenueFrançoise Giroud 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 832 345 672 R.C.S. DIJON, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Gérald POITEVINEAU, démissionnaire.POUR AVIS, Le Président

AL211830517

TRANSFERT DE SIÈGE

FRAGECO TRANSFERT SIEGE

FRAGECO
Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 1 Bis rue Berthelot
21610 LONGVIC
792 879 967 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 21.04.2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 1 Bis rue Berthelot, 21610 LONGVIC au 4 rue du Champ aux pierres 21850 SAINT-APOLLINAIRE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Gérance

AL211830484

SARL FILEAS
Fiscal & Légal - Assistance
Société d'Avocats
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

CYPIRE

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social
101 Avenue Roland Carraz 21300 CHENOVE
838 989 259 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31/03/2021, l'Assemblée Générale Mixte des associés de la SAS CYPIRE a décidé de transférer le siège social du 101 Avenue Roland Carraz 21300 CHENOVE au 30 Rue du Château 21380 MESSIGNY ET VANTOUX à compter du 31/03/2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Présidente

AL211830491

SCP LSC AVOCATS
1 place Firmin Gautier
38000 Grenoble

LES LAURIERS

SCI au capital de 15244,90 €
Siège social
1 B rue Salverte, 60500 Chantilly
314 502 543 RCS de Compiègne

L'AGE du 16/04/2021 a décidé de : - Transférer le siège social de la société du 1 B rue Salverte, 60500 Chantilly au 49 rue Béranger, 21000 Dijon, à compter du 16/04/2021 ; - Nommer en qualité de Gérant M. GANIVET Gérard, Jean, René, demeurant 49 rue Béranger, 21000 Dijon, en remplacement de M. GANIVET Jean-Claude, Gustave, à compter du 16/04/2021.Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Radiation au RCS de Compiègne et réimmatriculation au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL211830492

SARL FILEAS
Fiscal & Légal - Assistance
Société d'Avocats
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

LE DOMAINE DE CYM

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
101 avenue Roland CARRAZ
21300 CHENOVE
834 160 392 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31/03/2021, l'Assemblée Générale Mixte des associés de la SARL LE DOMAINE DE CYM a décidé de transférer le siège social du 101 Avenue Roland Carraz 21300 CHENOVE au 30 Rue du Château 21380 MESSIGNY ET VANTOUX à compter du 31/03/2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

POUR AVIS, Le Gérant

AL211830495

SCI SEBASTIEN

Dénomination sociale : SEBASTIEN
SCI au capital de : 1 000 €uros
Siège social : 15 rue Prieur de la Côte d'Or
21000 DIJON
RCS : DIJON 499 376 598

Des délibérations d'une assemblée générale extraordinaire en date du 19 avril 2021, il résulte le transfert du siège social.

Comme conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

ARTICLE 4 :

Ancienne mention : Son siège social est 15 rue Prieur de la Côte d'Or – 21000 DIJON

Nouvelle mention : Son siège social est 58B rue René Cassin – 21850 SAINT-APOLLINAIRE

La suite inchangée.

Pour avis,

Les Co-Gérants

AL211830513

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : FLP21.

Forme : SC.

Capital social : 2000 euros.

Siège social : 16 rue du Moulin, 21700 QUINCEY.

810 106 898 RCS de Dijon.

Aux termes de l'AGE en date du 23 avril 2021, les associés ont décidé, à compter du 1 avril 2021, de transférer le siège social à 15 rue du Moulin de Prissey, 21700 PREMEAUX-PRISSEY.

L'art. V - Siège social a été mis à jour comme suit :

«Le siège social est fixé à PREMEAUX-PRISSEY (21700) - 15 rue du Moulin de Prissey.»

Mention sera portée au RCS de Dijon.

Pour avis,

La co-gérance

AL211830522

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SARL THOMAS LIPPLER PASQUET 21 LOGISTIQUE. SARL au capital de 24000 euros.

Siège social : 115 Avenue ROLAND CARRAZ, 21300 CHENOVE. RCS DIJON 500533146.

Aux termes de l'AGE du 9 avril 2021, les associés ont décidé, à compter du 1er avril 2021, de transférer le siège social à ZAE DIJON CAPNORD - 5 rue du Champ aux Pierres, 21850 SAINT APOLLINAIRE. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL211830531

MODIFICATION DE CAPITAL

SCP Gilles SERAPHIN
et Edouard LAMOUR
18 Place Carnot - 21200 BEAUNE

AUGMENTATION DE CAPITAL

Suivant procès-verbal d'assemblée générale du 15 Décembre 2020, il a été décidé de porter la capital de la société à responsabilité limitée FINANCIERE DE L'OUCHE, 6-8 rue du pont - 21630 BLIGNY S/OUCHE, SIREN 814.843.900 - RCS DIJON initialement de 10.000,00 EUR (DIX MILLE EUR) à la somme de 51.500,00 EUROS (CINQUANTE ET UN MILLE CINQ CENT EUR) .

Pour Avis.

AL211830499

APPORTS

APPORT DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 30 mars 2021 à QUETIGNY, la société RESERVOIR IMMO, Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, ayant son siège social au 157 Avenue Victor Hugo - 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 501 395 917 RCS DIJON, a apporté à la société RESERVOIR IMMO QUETIGNY, Société par actions simplifiée au capital de 32 950 euros, dont le siège social est situé 15 Place Centrale, 21800 QUETIGNY, en cours de formation, un fonds de commerce de transactions et gestions de tous biens immobiliers, location immobilière, transactions sur fonds de commerce, exploité à exploité à QUETIGNY (21800) 15 Place Centrale, immatriculé sous le n° 501 395 917 00062, estimé à un montant de 28 000 euros, moyennant l'attribution de 2 800 actions de 10 euros chacune, représentant la valeur de ce fonds.

La société sera propriétaire du fonds à compter du jour où elle aura acquis la personnalité morale par son immatriculation au RCS, mais les opérations effectuées depuis le 1er avril 2021 concernant l'exploitation dudit fonds seront réputées faites pour son compte.

Le présent avis fait également l'objet d'une publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales. Les créanciers de l'apporteur doivent déclarer leurs créances dans un délai de 10 jours à compter de la dernière en date des publications légales. Cette déclaration de créances doit être faite au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis

Le Président

AL211830509

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SELAS « LEGATIS
DIJON QUETIGNY »
Notaires associés
23, rue Buffon – 21000 DIJON

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Maël VIARD, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, le 22 avril 2021, a été reçu la reprise de la vie commune après séparation de corps et le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté réduite aux acquêts par :

Monsieur Jamal DANI, commerçant, né à MEKNES (MAROC) le 1er janvier 1961 et Madame Fatiha BEN MILOUD, buraliste, née à DIJON (21000) le 20 octobre 1966.

Demeurant ensemble à DIJON (21000) 66A boulevard des Martyrs de la Résistance.

Séparés judiciairement de corps suivant décision rendue par le Tribunal de grande instance de DIJON (21000) le 29 mai 2006.

Etant ici précisé que Monsieur DANI et Madame BEN MILOUD sont initialement mariés à la mairie de DIJON (21000) le 12 juin 2002 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Maël VIARD.

AL211830487

MODIFICATION DE STATUTS

BOISSON FRERE ET SOEUR

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social
1 Rue du Moulin Landin - 21190 MEURSAULT
849 120 159 RCS DIJON

Aux termes de décisions en date du 1er avril 2021, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : l'acquisition, la cession, la construction, la propriété et la jouissance de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, à usage d'habitation, professionnel, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont la société aura la propriété ou la jouissance; la location de logements, meublés ou garnis, à usage d'habitation, avec ou sans fourniture de prestations hôtelières ou para-hôtelières; la location de tous immeubles nus, destinés à une activité touristique ou d'habitation; l'exploitation de gîtes et location de salles et d'espaces pour tous types de réception, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis. La Gérance.

AL211830493

BLANCHOT BOBET

MODIFICATION STATUTAIRE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Franck LUSSEAU le 15 mars 2021 a été constatée la modification suivante des statuts de la Société Civile Immobilière dénommée « Blanchot Bobet », ayant son siège social à TOURS (37000), 151 rue du Cluzel, au capital de 500 euros identifiée au SIREN sous le numéro 814329934 et immatriculée au RCS de TOURS : Ancienne mention article « NOMINATION DU PREMIER GERANT »: Est nommé premier gérant de la société, Mme. Yolaine Bobet, né le 24 juillet 1987 à Villeneuve Saint Georges, pour une durée indéterminée.Nouvelle mention article « NOMINATION DU GERANT »Est nommé gérant de la société, Monsieur Bertrand BLANCHOT, né le 30 avril 1986 à DIJON, demeurant à VITTEAUX (21350) 2 Place Aristide Briand à compter du 15 mars 2021, ce, pour une durée indéterminée. ». Ancienne mention article « DENOMINATION SOCIALE ».La société a pour dénomination

sociale : Blanchot Bobet.Nouvelle mention article « DENOMINATION SOCIALE ». La société a pour dénomination sociale : MB BLANCHOT.Ancienne mention article «SIEGE SOCIAL » :Le siège social à TOURS (37000), 151 rue du Cluzel.Nouvelle mention article « SIEGE SOCIAL » :Le siège social est fixé à VITTEAUX (21350) 2 place Aristide Briand.Radiation au RCS de TOURS et réimmatriculation au RCS de DIJON.

Pour avis, Le notaire

AL211830494

SAJEF

Société civile en cours de transformation
en société à responsabilité limitée
Au capital de 800 euros
Siège social : 9 Ter Rue Devosge
21000 DIJON
434 012 571 RCS DIJON

Avis

Suivant délibération en date du 22/04/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital reste fixé à la somme de 800 euros, divisé en 800 parts sociales d'un euro chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

M. Jean-François DAVID et Mme Sabine SICUREZZA, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par :

M. Jean-François DAVID et Mme Sabine SICUREZZA, demeurant 7 Route de Saint Julien - 21490 BROGNON.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

AL211830497

YV3S

Par décision du 14/04/2021, l'associé unique de la société YV3S, EURL au capital de 50 000 euros, RCS DIJON 493 306 161, Siège social : 8 rue des frères Montgolfier 21300 CHENOVE, statuant sous les conditions prévues à l'article L 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée unipersonnelle à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 50 000,00 euros. La société a pour nouvel objet social l'activité de menuiserie générale, vente, fabrication et pose, neuf et rénovation, agencement, décoration petits travaux d'intérieurs et tous travaux liés à l'activité du bâtiment ; négoce de tous types de menuiserie et de matériaux et fournitures destinées à l'industrie du bâtiment ; le conseil en aménagement intérieur et extérieur ; maîtrise d'uvre,. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Monsieur Yves JULLIAND, gérant a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par action simplifiée, le Président est Monsieur Yves JULLIAND demeurant 13 rue de Verdun 21121 FONTAINE LES DIJON.

Pour avis – Le Président

AL211830500

INVENTIVA

SA à conseil d'administration
au capital de 386.302, 61 €
Siège social
50 rue de Dijon 21121 Daix
537 530 255 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'assemblée générale mixte et du conseil d'administration en dates du 16 avril 2021, il a été décidé

De nommer en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, la société Lison Chouraki Audit, SAS dont le siège social se situe 3 rue Anatole de la Forge 75017 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le N°512 150 467,

De nommer en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, la société R&Berg Audit, SARL dont le siège social se situe 14 boulevard Wagram 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le N°809 727 704,

Pris acte de la fin des fonctions d'administrateur de Mme. Nawal Ouzren,

Décidé de nommer en qualité d'administrateur, Mme. Martine Laugel née Zimmermann demeurant 41 rue Schnapper 78100 Saint-Germain-en-Laye,

AL211830503

LE SAINT NICOLAS

Par décision du 26/04/2021, l'associée unique de la société SARL GAUTHIER, EURL au capital de 8 000 euros, RCS DIJON 397 829 078 Siège social 71 rue Jean-Jacques Rousseau 21000 DIJON, a décidé de modifier la dénomination de la société qui devient LE SAINT NICOLAS, a compter du 26/04/2021, nomme Madame Coralie NONE et Monsieur Alexandre BELKAID demeurant tous deux 2 rue des Carrets 71270 FRETTERANS en qualité de gérants en remplacement de Monsieur Dominique GAUTHIER à compter du 26/04/2021.

Pour avis – La Gérance

AL211830505

SCI URUS

au capital de 1 000 euros
Siège social : Chemin des Vignes
21350 MASSINGY-LES-VITTEAUX
523 777 134 RCS DIJON

Aux termes d''un acte en date du 09/04/2021, il a été pris acte de la démission de ses fonctions de cogérante de Madame Julie MONTENOT - 18 Rue Ferrand - 21350 BEURIZOT à compter du 09/04/2021. L'art. 19 des statuts a été modifié en conséquence. Suite à une décision du 09/04/2021, les associés ont décidé de transférer le siège social au 2 Rue Principale - 21140 SOUHEY à compter du 09/04/2021, et de modifier en conséquence l'art 5 des statuts. L'avis de constitution de la société a été publié dans L'Auxois Libre du 16/07/2020 et au BODACC n° 20100148 du 03/08/2010.

Pour avis

La Gérance

AL211830510

BERNARD RION

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 8 Route Nationale
21700 VOSNE ROMANEE
829 307 206 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 1er avril 2021 a :

- nommé en qualité de cogérante Madame Mélissa DUFOUR, demeurant 6 Route de Boncourt – 21700 VOSNE ROMANEE pour une durée indéterminée à compter du 1er avril 2021,

- décidé et réalisé une augmentation du capital social de 2 490 euros par apports en numéraire, et décidé d'augmenter le capital social de 24 705 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à trois mille (3 000 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à trente mille cent quatre-vingt-quinze (30 195 euros).

Pour avis. La Gérance.

AL211830511

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 03/05/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

SOISSONS-SUR-NACEY: Terre, Agriculture biologique - Classification d'urbanisme : RNU

3 ha 20 a 27 ca

- Pre piquet: ZD-123(J)-123(K)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 26/05/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211830529

PROMETHEE

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 1 Rue du Meix Grenot
21700 MAGNY-LES-VILLERS
883 839 755 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : la location de tous biens immobiliers, propriété de la Société par suite de construction ou d'acquisition ou mise à disposition ou en location au profit de celle-ci sous quelque forme que ce soit, meublée ou non, de courte, moyenne ou longue durée, accompagnée ou non de prestations telles que la fourniture de petit déjeuner et/ou la fourniture de repas sans vente de boissons alcoolisées et/ou le nettoyage des locaux loués et/ou la fourniture de linge de maison et/ou la réception de clientèle ; l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel., et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Pour avis. Le Président.

AL211830519

CESSION

MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 avril 2021 à Beaune, la société ALDI BEAUNE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.199.000 euros, dont le siège social est situé 1, rue Lavoisier - ZAC de la Porte de Beaune, 21200 Beaune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 444 329 346,

A donné en location-gérance à la société ALDI MARCHE DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000.000 d'euros, dont le siège social est situé 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035,

L'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché exploité à Châtillon-sur-Seine (21400) – Route de Troyes, pour lequel la société ALDI BEAUNE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 444 329 346 00381.

La présente location-gérance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 30 avril 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis.

AL211830514

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP du 13/04/2021, la société TOTAL MARKETING FRANCE, SAS au capital de 390 553 839 €, dont le siège est situé à NANTERRE (Hauts de Seine), 562 Avenue du Parc de l'Ile, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n°531 680 445 a confié sous contrat de location gérance du 01/05/2021 au 30/04/2024 à la société TAB, SARL au capital de 57.700,00 € dont le siège est à DIJON (21000), 170 rue d'Auxonne, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 431 990 472, un fonds de commerce de station-service et activités annexes (carburants (distribués sous le régime du mandat), lubrifiants et produits connexes ; boutiques : produits et articles pour l'automobile et les automobilistes, produits alimentaires, lavage (mandat), dépoussiérage, entretien, gaz en bouteilles, vente de cartes lavage, offre café, alcool (vente à emporter)), dénommé le Route Blanche, exploité à DIJON (21000), 170 rue d'Auxonne.

AL211830482

DOMAINE PIERRE LABET

Société civile d'exploitation agricole au capital de 7 622,45 euros Siège Social : Rempart de la Comédie - 21200 BEAUNE 424 310 068 RCS DIJON Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2021, la collectivité des associés a pris acte du décès de Madame Alix AUBERTIN, cogérante, survenu le 21 mars 2019 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. L'article 18 des statuts a été modifié en conséquence et la mention des cogérants statutaires a été supprimée. Pour avis. La Gérance.

AL211830512

LES BUREAUX SERONT FERMÉS DU 13 AU 16 MAI 2021, bouclage des annonces légales le lundi 17 mai pour parution du 21 mai

GÉRANT

Dénomination : 5IEME DIMENSION. Forme : SARL. Capital social : 2000 euros. Siège social : 10 Rue DE LA SUCHARDE, 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR. 844831743 RCS de Dijon. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 avril 2021, à compter du 22 avril 2021, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : - Monsieur Bernard CULOT (partant) Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL211830521

➜ POURSUITE D'ACTIVITÉ

SCEA DE L'AIGUEVILLON

SCEA, capital : 63 888 €
siège social
62 Rue Paul Doumer 21110 GENLIS
RCS DIJON 399 123 553

AGE du 02/01/2012 : prorogation de la durée de la Société de 99 ans à compter du 01/01/2013, expirant le 01.01.2112.

Pour avis

AL211830429

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

CABINET FIDACT - ARNAUD MASUE
Droit des sociétés - Droit fiscal
6 rue de la Trémouille
71100 CHALON SUR SAONE

KOKI

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 8, 10 et 12 Place Ziem
21200 BEAUNE
508 359 718 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 21 janvier 2021, la société CHARLEMAGNE HOLDING GROUPE L. PEUGEOT, SARL au capital de 362 225 euros, dont le siège social est Route d'Echevronne - 21420 PERNAND VERGELESSES, immatriculée au RCS DIJON sous le numéro 504 831 272, a, en sa qualité d'associée unique de la société KOKI, décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société KOKI peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis

AL211829568

TEMPORAL SENSORY INNOVATION

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 15 000 euros
Siège social
35 rue Parmentier - 21000 DIJON
Siège de liquidation
35 rue Parmentier – 21000 DIJON
817 733 280 RCS DIJON

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31/12/2020 à DIJON a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Christine URBANO, demeurant 35 rue Parmentier – 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis-Le Liquidateur.

AL211830294

SCI EIFFEL 24

Société civile immobilière au capital de 97 872,27 euros Siège social : 24 avenue Gustave Eiffel 21000 DIJON 382 355 121 RCS DIJON AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE L'AGE du 12/03/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 12/03/2021 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Mme Chantal PUIGRENIER, demeurant 26 Grande Rue 21380 MESSIGNY ET VANTOUX, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 26 Grande Rue 21380 MESSIGNY ET VANTOUX, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS : DIJON. Pour avis,

AL211830335

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

SCP David Belou - Véronique Varlet - Guillaume Lorisson Charles-Alban Prieur - Clémence Bailly - Notaires
1 place de l'Europe
Simone Veil
Bureau annexe
25 avenue de Sprenelingen
21110 Genlis

RAHUSY

Avis de dissolution

Une AGE du 26/04/2021 de la société RAHUSY , société civile au capital de 1000€, siège 1 rue des Montoillots 21240 TALANT, 509631339 R.C.S DIJON, a décidé 1/la dissolution anticipée de la société à compter du 26/04/2021, 2/la nomination de Madame Sylvie POTHIER en qualité de liquidateur, et fixé le siège de la liquidation à l'ancien siège social ; les pièces et actes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis

AL211830496

SCI AURORE II

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 28/04/2021, les associés de la SCI AURORE II, au capital de 150 € immatriculée au RCS de Dijon sous le n°508996642, dont le siège est situé 6 rue Colson 21000 Dijon, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy, pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du 28/04/2021.

Pour avis

AL211830502

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 30 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : BISTROT DES FALAISES

Siège social : Place de la Mairie, 21190 SAINT ROMAIN

Objet social : La création, l'acquisition, l'exploitation, la mise en gérance, la prise à bail ou à gérance, la vente de tous fonds de commerce de restaurant, traiteur, café, bar, brasserie, grill, hôtel, salon de thé, glacier, épicerie, caviste ; la vente de produits régionaux et produits traiteurs ; à consommer sur place et à emporter. L'organisation d'événements culturels ; La diffusion de journaux moyennant commissions.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Monsieur Bertrand GUEUCIER, demeurant 46 avenue de la Sablière - 21200 BEAUNE, assure la gérance

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

La Gérance

AL211830506

FINANCIA EXPERT

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : AU PAYS DE L'AUXOIS.

Forme : SAS en liquidation.

Capital social : 10.000 euros.

Siège de liquidation : 5 rue des Rosiers, 21460 EPOISSES.

843 180 191 RCS DIJON.

Aux termes de l'AGO en date du 12/04/2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M. Nicolas SOUDAN dmt 5 rue des Rosiers, 21460 EPOISSES et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS de DIJON.

Le liquidateur.

AL211830520

M.L.D IMMOBILIER

Les associés de la société M.L.D IMMOBILIER société civile immobilière en liquidation, au capital de 1.000 €, dont le siège de la liquidation est à SAMOENS (74340) 77 rue des Billets, immatriculée au RCS de Dijon sous le n°499 410 538, a, en date du 4 février 2021, approuvé les comptes définitifs de la liquidation clos le 4 février 2021, donné quitus et décharge de son mandat au Liquidateur et constaté la clôture de la liquidation avec effet au 4.02.2021. Les comptes de liquidation seront déposés au Tribunal de Commerce de Dijon. Pour avis,

AL211830533

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BARGES du 12/04/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : PIANO Siège social : 8 Route des Quatre Vents, 21910 BARGES Objet social : l'acquisition de tous biens ou droits immobiliers, terrains à bâtir, immeubles bâtis anciens ou neufs ; la prise de participation dans toutes sociétés immobilières ; l'aménagement, la construction sur tous terrains acquis par la société, la rénovation, la réhabilitation de tout immeuble ; éventuellement et exceptionnellement, l'échange, la revente des biens immobiliers, propriété de la société, soit en totalité, soit par fractions, sous quelque forme que ce soit, en l'état, en l'état futur d'achèvement, de réhabilitation, à terme ou achevé ainsi que la disposition des immeubles, notamment au moyen d'échange, apport en société, ou hypothèque ;l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non dont elle deviendra propriétaire ; l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société, le placement de sa trésorerie sur des produits financiers ou valeurs mobilières ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Monsieur Antoine MORETTI, demeurant 39 rue du Moulin 21910 SAULON LA CHAPELLE. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les deux-tiers des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis La Gérance

AL211830363

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LONGVIC du 24 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée,

Dénomination : AUTO DUMAS 21,

Siège : 4 Bis Boulevard Eiffel – 21600 LONGVIC,

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,

Capital : 1 000 euros constitué uniquement d'apport en numéraire,

Objet : Toutes activités d'achat, vente et location sous toutes ses formes, de courte ou de longue durée, de tous matériels et véhicules sans chauffeur et de tous accessoires s'y rapportant ; L'achat, la vente et la location de bennes et containers pour tout type d'utilisation ; L'organisation de circuits touristiques en quad et buggy,

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Pascal DUMAS demeurant 4 Bis Boulevard Eiffel – 21600 LONGVIC,

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis

AL211830483

EPI 69

Par acte sous seing privé du 28 avril 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : EPI 69
- Siège social : 7 bis rue du Chapeau Rouge 21000 Dijon
- Objet social : Toutes opérations civiles, patrimoniales et immobilières et toutes prestations de service de même caractère, tant en France qu'à l'étranger.
- Capital social : 1.000 euros
- Durée : 99 ans
- Cession des actions : libre
- Accès aux assemblées : tout actionnaire participe aux assemblées générales et exerce son droit de vote au prorata de son nombre d'actions.
- Président : La société EPICURE située 128 rue de la Boétie 75008 Paris (844 397 885 RCS Paris).

La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

AL211830504

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VOUGEOT (21640) du 19 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Dénomination : DOMAINE PIERRE LABET. Siège : Le Clos de Vougeot – 21640 VOUGEOT. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 12 000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire. Objet : l'exploitation de tous vignobles par bail ou autrement, et en général toutes opérations que, par assimilation à un exploitant viticole, elle peut être amenée à effectuer aux plans juridiques, économiques et financer dans l'exercice de sa profession, l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers à destination agricole ou viticole, la mise en valeur, l'administration, la gestion est l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société au moyen de vente, échange ou apport en société. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Edouard LABET, demeurant Clos de Vougeot Château de la Tour – 21640 VOUGEOT Directeur Général : Monsieur François LABET, demeurant 125 Route de Dijon – 21200 BEAUNE La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis

AL211830507

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à QUETIGNY du 30 mars 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : RESERVOIR IMMO QUETIGNY

Siège : 15 Place Centrale, 21800 QUETIGNY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 32 950 euros

Objet : Transactions et gestions de tous biens immobiliers, location immobilière, transactions sur fonds de commerce.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Société RESERVOIR IMMO, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est 157 avenue Victor Hugo, 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 501 395 917 RCS DIJON, représentée par M. Christophe GUION, Président.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS

Le Président

AL211830508

NIÈVRE

➜ DIVERS

S. A. S. LCV AUDIO VIDEO

Société par actions simplifiées
au capital de 10 000 €
Siège social : 36 rue de Jougny Cidex 515 A
89460 CRAVANT
R.C.S. AUXERRE 802 704 007 2014 B 161

Aux termes de l'AGO du 30 avril 2021, les actionnaires ayant constaté que les mandats :

- du Commissaire aux Comptes Titulaire : Monsieur Nicolas LUSSAC – 3bis rue du 8 mai 1945 – BP 2 – 33 590 SAINT VIVIEN DE MEDOC,

- et du Commissaire aux Comptes Suppléant : SARL AQUITEX – 12bis Place Gambetta – 24700 MONTPON MENESTEROL,

Etaient arrivés à expiration ne les ont pas renouvelés ni remplacés.

Mention sera faite au RCS.

Le Président.

AL581830498

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 02 octobre 2013, Madame Thérèse Marguerite COGNOT, en son vivant retraitée, demeurant à LA CHARITE SUR LOIRE (58400) 50 rue de la Résistance Maison de retraite «Les Opalines», née à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130) le 19 août 1930, veuve de Monsieur Georges, Lucien BIRONNEAU décédée à LA CHARITE-SUR-LOIRE (58400) le 9 février 2021, a consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Valérie CLERGET, Notaire Associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58400) le 26 avril 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Valérie CLERGET, Notaire Associé à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, BP 47, référence CRPCEN 58051, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL581830504

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

➜ NOMINATION

S.J.B. Société d'Avocats

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

GITEC SAS Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros Siège social : Rue des Limes - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE 519 084 933 RCS NEVERS Aux termes d'une décision unanime des Associés en date du 15 avril 2021, il résulte que la Société CLEANDRE, Société par actions simplifiée au capital de 4 563 000 euros, ayant son siège social est 3 Rue des Près – 89170 SAINT FARGEAU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 532 883 030 RCS AUXERRE, a été nommée en qualité de Présidente, à effet du 15 avril 2021, en remplacement de Monsieur Vito Michele PALO, démissionnaire.

AL581830503

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

AU P'TIT ARQUINOIS

SAS au capital de 200 €
Siège social
03 LES GROS GIBLINS
58310 SAINT-AMAND-EN-PUISAYE
RCS NEVERS 892610148

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/03/2021 , il a été décidé de transférer le siège social au 04 RUE DU MOULIN 58310 ARQUIAN à compter du 01/04/2021 , d'étendre l'objet social aux activités suivantes : BAR, RESTAURANT

Modification au RCS de NEVERS.

AL581830494

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SUMIRIKO RUBBER COMPOUNDING FRANCE S.A.S.

Société par actions simplifiée
au capital de 33.865.803,40 €
Siège social:
Usine des Caillots
58300 DECIZE
322 804 931 R.C.S. Nevers

Suivant procès-verbal en date du 22 mars 2021, le président a décidé d'augmenter le capital de 18.000.000 € pour le porter à la somme de 51.865.803,40 €.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Pour avis.

AL581830488

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

BALTAZART - THIRION

SELARL de Vétérinaires
au capital de 10 000 €
porté à 110 000 €
21 Rue du Pré Morand
58470 MAGNY COURS
534 463 963 RCS NEVERS

Assemblée Générale Extraordinaire du 08/03/2021 : Augmentation de capital social par l'incorporation directe de réserves, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à 10 000 €

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à 110 000 €.

Pour avis La Gérance

AL581830491

➜ RECTIFICATIF

SAINT THOMAS

Société à responsabilité
au capital de 20 000 euros
Siège social
52 Boulevard de la République
58000 NEVERS
887 751 881 RCS NEVERS

Rectificatif à l'annonce parue le 30/04/2021 dans Terres de Bourgogne : bien vouloir lire 94 D Route de Lyon, 58000 SERMOISE-SUR-LOIRE au lieu de Route de Lyon, 58000 SERMOISE-SUR-LOIRE

AL581830496

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP « Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI » notaires à CHATEAU-CHINON (58120)
2 Place du Docteur Bondoux

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sophie KREICHER, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Sophie KREICHER et Stéphane SANDELLI », titulaire d'un Office Notarial à CHATEAU-CHINON (Nièvre), 2 place du Docteur Bondoux, CRPCEN 58022, le 15 avril 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Roman Pierre Christian Joseph TYNDIUK, retraité, et Madame Sylvie Annick RNAL, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à MAUX (58290) Montchamois.

Monsieur est né à ISSOIRE (63500), le 19 mars 1951, Madame est née à LES VANS (07140)le 24 décembre 1957. Mariés à la mairie de GRAVIERES (07140) le 11 mars 2006 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Tous deux de nationalité française.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice en l'office notarial de CHATEAU CHINON (58120), 2 place du Docteur Bondoux, où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL581830505

➜ MODIFICATION DE STATUTS

RYM DISTRIBUTION

SARL au capital de 1000 €
Siège social
Rue de Nièvre 58000 Nevers
882 327 232 RCS NEVERS

Le 20/07/2020, les associés ont: décidé d'étendre l'objet social . Nouvelle(s) activité(s): Alimentation générale, commerce de tout produit recharge téléphonique et accessoires transfert d'argent (vente de nuit ou 24H sur 24) Mention au RCS de NEVERS

AL581830292

➜ CESSION

MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 avril 2021 à Beaune, la société ALDI BEAUNE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.199.000 euros, dont le siège social est situé 1, rue Lavoisier - ZAC de la Porte de Beaune, 21200 Beaune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 444 329 346,

A donné en location-gérance à la société ALDI MARCHE DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000.000 d'euros, dont le siège social est situé 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035,

L'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché exploité à La Charité-sur-Loire (58400) – 21, rue des Ecoles, pour lequel la société ALDI BEAUNE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 444 329 346 00506.

La présente location-gérance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 30 avril 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis.

AL581830507

MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 avril 2021 à Beaune, la société ALDI BEAUNE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.199.000 euros, dont le siège social est situé 1, rue Lavoisier - ZAC de la Porte de Beaune, 21200 Beaune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 444 329 346,

A donné en location-gérance à la société ALDI MARCHE DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000.000 d'euros, dont le siège social est situé 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035,

L'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché exploité à Garchizy (58600) – Avenue de la Paix, pour lequel la société ALDI BEAUNE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 444 329 346 00613.

La présente location-gérance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 30 avril 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis.

AL581830508

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

MISE EN LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 avril 2021 à Vitry-sur-Seine, la société LEADER PRICE EXPLOITATION, Société par Actions Simplifiée au capital de 169.141.592,20 euros, dont le siège social est situé 123, quai Jules Guesde, 94400 Vitry-sur-Seine, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le numéro 419 695 341,

A donné en location-gérance à la société ALDI MARCHE DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée au capital de 20.000.000 d'euros, dont le siège social est

situé 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035,

L'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché exploité à Cosne-Cours-sur-Loire (58200) – L'Ile de Cosne, pour lequel la société LEADER PRICE EXPLOITATION est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 419 695 341 01529.

La présente location-gérance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 26 avril 2021, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour avis.

AL581830486

NON DISSOLUTION

SARL LAMOUREUX ET MAIZIERES

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 10 000.00 euros
Siège social : Rue de Pont
58170 LUZY
RCS NEVERS 835 401 936

Non dissolution Sté

Aux termes de l'AGE du 30/03/2021, l'assemblée générale de la SARL LAMOUREUX et MAIZIÈRES, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de Commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Pour avis,

AL581830506

DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL CRV

au capital de 1000 euros
siège social : 11 rue Saint Agnan
58200 Cosne sur loire
SIRET 812900850 RCS NEVERS

Au terme d'une délibération de l'AGE en date du 30 avril 2021, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation , donné quitus au liquidateur Mr LABORDE Stéphane, demeurant 18 route National 21800 Crimolois pour sa gestion , l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 17 mai 2021.

Radiation du RCS de Nevers.

AL581830414

SCI RIVIERE

Société Civile en liquidation
au capital de 304,90 €
Siège social : 5, rue du Commandant Rivière
58000 NEVERS
383 943 966 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 09/04/2021 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

M. Michel DUFLOUX dt à NEVERS (58) – 27, rue Dupin a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à NEVERS (58) – 27, rue Dupin. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL581830489

SCI RIVIERE

Société Civile en liquidation
au capital de 304,90 €
Siège social : 5, rue du Commandant Rivière
58000 NEVERS
383 943 966 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 14/04/2021 les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé M. Michel DUFLOUX dt à NEVERS (58) – 27, rue Dupin de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 12/04/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL581830490

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 22 mars 2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

L.B. TAROT

Objet social : l'acquisition, l'administration, l'exploitation par bail et la location de biens immobiliers

Siège social : 7 rue Saint Etienne 58000 NEVERS

Capital : 1000 euros

Gérance : Mme Yolande BONHOMME demeurant 27 rue Berveiller 54110 VARANGEVILLE et M. Robert LEROY demeurant 7 rue Saint Etienne, 58000 NEVERS

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL581830360

SOCIETE D'AVOCAT
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile Immobilière en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée INVESTICIOT, au capital de 2.000 € composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers. Son siège est situé 31 Chemin de la Chapelle Sainte Brigitte – Villechaud – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE. Les gérants sont Mme Delphine AUFEVRE et M. Loïc CIOT, demeurant 31 Chemin de la Chapelle Sainte Brigitte – Villechaud – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE.

Les cessions de parts sociales à des tiers non associés sont soumis à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.

Pour avis, la gérance

AL581830487

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte reçu par Maître Sylvie GUYARD, notaire associé à CHATILLON EN BAZOIS (58110), le 19 mars 2021, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1 le 29 mars 2021 référence 5804P01 2021 N 215, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Raison sociale : BC MAVI

Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question

Siège social : 39 Route des Bruyères de Crécy 58300 DECIZE

Capital : 106.500 euros

Parts sociales : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérance : Madame Brigitte RAYMOND, demeurant à DECIZE (58300), 19 Chemin de la Source

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Nevers

Pour avis.

Le notaire

AL581830492

FIDUCIAL SOFIRAL

12 rue Lamartine
BP 10077
NEVEVERS CEDEX 58028

EXPERT CANALISATION NIEVRE

Acte sous seing privé en date à NEVERS du 27/04/2021, constitution d'une SARL à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EXPERT CANALISATION NIEVRE

Siège social : 1 Rue de Langle 58400 CHAULGNES

Objet social :Toutes activités de nettoyage par tous moyens et notamment au moyen de jets à haute pression comprenant, principalement et sans que cette liste soit exhaustive l'entretien, la réparation, le débouchage, l'assainissement et le curage de tous types de canalisations et plus généralement toutes activités ou prestations se rapportant à cette activité.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de NEVERS

Capital social : 1 000 €

Gérance : M. Julien LURTHY dt 1 Rue de Langle 58400 CHAULGNES

Pour avis La Gérance

AL581830493

SOCIETE 3F BY FRANK MEYER

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Guillaume DINET, notaire à CLAMECY, le SEIZE AVRIL DEUX MIL VINGT ET UN

Il a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : SOCIETE 3F BY FRANK MEYER.

Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE.

Capital Social : CENT EUROS (100,00 euros).

Siège Social : TANNAY (Nièvre), 19 Grande Rue.

Objet Social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérance : Monsieur Frank MEYER, demeurant à VEIGY FONCENEX (Haute-Savoie) 75 B Route des Mermes - Chez Monsieur TARAVELLA.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour Avis.

AL581830497

LES BUREAUX SERONT FERMÉS DU 13 AU 16 MAI 2021,
bouclage des annonces légales
le lundi 17 mai pour parution du 21 mai

OFFICE NOTARIAL
15 rue Louis Blanc 45500 GIEN

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître CHESNOY David, notaire à GIEN, le 21 avril 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination : SCI OJC ALEXANDRE

Siège social : 37 quater rue des Rivières Saint Agnan 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : CINQ CENTS EUROS (500,00 Euros)

Cession de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

L'exercice social commence le 1er novembre et finit le 31 octobre de chaque année.

Les gérants de la société sont : Monsieur Olivier ALEXANDRE et Madame Jessica MARLE, son épouse.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis

Le notaire.

AL581830499

AVIS DE CONSTITUTION

SARL DES DOREAUX
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000,00 euros
Siège social « Le Crot Seigneur »
58340 DIENNES AUBIGNY

Suivant acte seing privé en date à DIENNES AUBIGNY le 16 avril 2021 il a été constitué, pour 99 ans, une société à responsabilité limitée dénommée « SARL DES DOREAUX », dont le siège est fixé « le Crot Seigneur » 58340 DIENNES AUBIGNY.

Objet : toutes activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle. En particulier, la société peut exercer les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.

Capital : 2 000 euros

Gérance : Monsieur Philippe MAILLOT demeurant Le Crot Seigneur 58340 DIENNES AUBIGNY, pour une durée illimitée.

Cession de parts : L'associé unique cède librement tout ou fraction de ses parts sociales. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales.

Immatriculation au RCS de NEVERS.

Pour avis, La gérance

AL581830500

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à DECIZE en date du 1er avril 2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCI DES CAILLOTS,

SIEGE SOCIAL : 26 route de Champvert, DECIZE (Nièvre)

OBJET : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

CAPITAL : 1 000 euros

GERANCE : Emilie TOURLIER et Mickaël TOURLIER, demeurant 26 route de Champvert, DECIZE (Nièvre)

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis, la gérance

AL581830501

FIDUCIAL SOFIRAL

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seings privés en date à NEVERS du 29.04.2021: Constitution d'une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LES JARDINS SECRETS DE JULIANE

Sigle : LJSDJ

Siège : 6 Rue du Commerce 58330 SAINT-SAULGE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

Capital : 2 000 €

Objet:Restaurant, Bar, Hôtel,. Traiteur et préparation de plats cuisinés à consommer sur place, à emporter ou par e-commerce (click and collect…) ; Vente de tous produits régionaux et artisanaux ; Bimbeloterie ; Location de salles ; Organisation de soirées à thèmes, de spectacles, de séminaires, de réceptions ou toutes autres manifestations ou prestations se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mme Juliane MAUBERT, dt 13 Route des Noyers 58700 LURCY LE BOURG

Directeur Général: M. Nuno ALEXANDRE, dt 13 Route des Noyers 58700 LURCY LE BOURG

POUR AVIS Le Président

AL581830502

SCI DE VILLARNOUX

Avis est donné de la constitution par acte reçu le 16/04/2021, par KL CONSEIL, notaires à PARIS (75002), 5 rue de la Bourse, de la « SCI de VILLARNOUX », SCI ; capital : 1000 € en numéraire ; siège : Moulin de la Chaume, 58230 ALLIGNY-EN-MORVAN ; objet : acquisition, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, mise à disposition à titre gratuit ou location de tous biens et droits immobiliers ; cogérants : Jean-Marc RAVIER et Bettina NIEBEL demeurant ensemble à ILE MAURICE (MAURICE) 151 route Cotière - Poste Lafayette ; durée : 99 ans ; transmission des parts : libre entre associés, agrément pour les descendants et les tiers ; dépôt : RCS NEVERS

AL581830510

GF DE VILLARNOUX

Avis est donné de la constitution par acte reçu le 16/04/2021, par KL CONSEIL, notaires à PARIS (75002), 5 rue de la Bourse, du « GF de VILLARNOUX », Groupement Foncier Forestier sous forme de société civile ; capital : 1000 € en numéraire ; siège : Moulin de la Chaume, 58230 ALLIGNY-EN-MORVAN ; objet : constitution, amélioration, équipement, conservation et gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière, leurs accessoires et dépendances ; cogérants : Jean-Marc RAVIER et Bettina NIEBEL demeurant ensemble à ILE MAURICE (MAURICE) 151 route Cotière - Poste Lafayette ; durée : 99 ans ; transmission des parts : libre entre associés, agrément pour les descendants et les tiers ; dépôt : RCS NEVERS

AL581830511

YONNE

SUCCESSION

Maître Benoît LAVOILLOTTE
3 Grande Rue
89160 ANCY LE FRANC

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

ENVOI EN POSSESSION
en l'absence d'héritiers réservataires
Article 1378-1 du Code de procédure civile

Par testament olographe, en date à JULLY (Yonne) du 18 mars 2021 ,

Madame Henriette Danielle ROTH divorcée de Monsieur Marcel Auguste ROTIN, en son vivant demeurant 19 rue du Bourg à JULLY (89160), né(e) le 22/03/1939 à JULLY (89160), décédé(e) à TONNERRE (89700), le 16/04/2021 ,

A institué plusieurs légataires universels.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt descriptif reçu par Maître Benoît LAVOILLOTTE, Notaire à ANCY LE FRANC (89160) le 28 avril 2021, référence CRPCEN 089087.

Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maitre Benoit LAVOILLOTTE 3 Grande Rue 89160 ANCY LE FRANC (Yonne), dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis.

AL891830505

NOMINATION

REVETEMENTS ET ALLIAGES TECHNIQUES

REVALTEC
SAS au capital de 40 000 €
Siège social : 4, rue des Longues Raies
ZI des Vauguillettes
89100 SENS
388 062 838 RCS SENS

Le 27/04/2021, l'associée unique :-a nommé la société « HGE », dont le siège social est sis à SENS (89100), 208 Rue des Déportés et de la Résistance, en qualité de Présidente en remplacement de M. Pascal GILLE, démissionnaire ; -a pris acte de la démission de M. Eric GUEDON en qualité de Directeur Général et a décidé de ne pas pouvoirs à son remplacement.

AL891830471

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

JUGEMENTS RENDUS À L'AUDIENCE DU 19/04/2021

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 26/04/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS 3D INDUSTRIE** 1 rue de Vézelay 89460 Bazarnes. RCS Auxerre 443066493. CIP 4185.

AL891830508

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 26/04/2021 prononçant la clôture du redressement judiciaire après exécution du plan de redressement de la **Sàrl MDC.COM** 46 Avenue du Chevalier d'Éon 89700 Tonnerre. RCS Auxerre 489294983. CIP 2976.

AL891830509

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 26/04/2021 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire entraînant la résolution du plan de sauvegarde au profit de la **Sàrl FILIGRANE IMPRIMERIE** 10 Voie des Préaux Zone Artisanale 89310 Nitry (travaux d'imprimerie). RCS Auxerre 378988901. CIP 4471. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891830506

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 26/04/2021 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl LE MILLESIME** 53 avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre (restaurant). RCS Auxerre 798889697. CIP 4472. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891830507

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 28/04/2021 ouvrant d'une procédure de liquidation judiciaire entraînant la résolution du plan de redressement au profit de **Monsieur Bertrand Sébastien Rémi BECARD** 7 Rue Nationale 89360 Percey (charcutier, traiteur). RCS Auxerre 495114951. CIP 4474. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL891830510

S.J.B. Société d'Avocats

SOCIETE D'EXPERTISE LHUILLIER

Avis

Société par actions simplifiée au capital de 120 000 euros, Siège social : 64 Rue du Moulin du Président, 89000 AUXERRE, 427 220 728 RCS AUXERRE. Aux termes d'une décision unanime de la collectivité des associés en date du 10 décembre 2020, la Société DIDIER HENRY, Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 10 Rue du Vieux Port, 51300 VITRY LE FRANCOIS, immatriculée au RCS sous le n° 448 662 114 RCS CHALONS EN CHAMPAGNE, a été nommée Directrice Générale en remplacement de Monsieur Didier HENRY, démissionnaire.

AL891830480

S.J.B. Société d'Avocats

SOCIETE D'EXPERTISE LHUILLIER

Avis

Société par actions simplifiée au capital de 120 000 euros, Siège social : 64 Rue du Moulin du Président, 89000 AUXERRE, 427 220 728 RCS AUXERRE. Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 30 avril 2021, la Société DIDIER HENRY, Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 10 Rue du Vieux Port, 51300 VITRY LE FRANCOIS, immatriculée au RCS de CHALONS EN CHAMPAGNE sous le n° 448 662 114 RCS CHALONS EN CHAMPAGNE, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. Christian GASSET, démissionnaire. La Société DIDIER HENRY, Directeur Général, n'a pas été remplacée.

AL891830541

TRANSFERT DE SIÈGE

e.c.a. conseil

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 05/03/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société CIBBA, société par actions simplifiée au capital de 100 000 €, dont le siège est Le Champ de la Lame – 89160 ANCY-LE-FRANC, RCS AUXERRE 847 937 059, a décidé de transférer son siège social situé Le Champ de la Lame – 89160 ANCY-LE-FRANC, à la Zone Industrielle - rue Terres de Soulangy – 89700 TONNERRE, à compter de ce jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le Président

AL891830482

SCI SINOT

SCI au capital de 130.000,00€
15 Rue Ernest Renan
79000 NIORT

CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

Par AGE du 08/01/2021, enregistrée, le siège social a été transféré du 15 Rue Ernest Renan à NIORT au : 8 Rue Max Blondat à AUXERRE (89000), à compter de cette date.

Le reste des statuts demeure inchangé. Ils ont été modifiés en conséquence.

La société sera désormais immatriculée au RCS d'AUXERRE.

AL891830503

HOLDING CATRIX

SARL Au capital de 466 000 €
Siège social : 14 Route du Saule Fendu
89100 MAILLOT
RCS SENS B 850 054 834

Aux termes d'un procès-verbal en date du 15/04/2021 l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de 14 Route du Saule Fendu – 89100 MAILLOT à 3 Rue des Fontaines – 89100 MAILLOT, et ce à compter de ce jour

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera

AL891830511

LA DAME DE PIQUE MÉDIA

Le gérant de LA DAME DE PIQUE MÉDIA, SARL au capital de 7 500€, 1 rue de l'Eglise, 89320 Villiers-Louis, 792 715 062 RCS Sens, a décidé, le 28/4/2021, de transférer le siège social de la société au 23 place de la République, 50800, Villedieu Les Poeles Rouffigny. La société sera radiée du RCS de Sens et réimmatriculée au RCS de Coutances

AL891830512

MNLS IMMOBILIER

SCI au capital de 1000 €
Siège social : 14 Route du Saule Fendu
89100 MAILLOT
RCS SENS 882 497 548

Aux termes d'un procès-verbal du 15/04/2021, l'Assemblée générale a décidé de transférer le siège social du 14 Route du Saule Fendu – 89100 MAILLOT à 3 Rue des fontaines – 89100 MAILLOT, et ce à compter de ce jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de SENS.

Pour avis

AL891830513

ÉLECTIONS

AVIS
LISTE DES DELEGUES ELUS

MUTUELLE GENERALE DE PREVOYANCE

N° Siren 337 682 660
Siège social :
39 rue du Jourdil
74960 Cran-Gevrier

Suite à l'assemblée de section Bourgogne, nous vous informons que le délégué élu à l'assemblée générale de la MUTUELLE GENERALE DE PREVOYANCE est le suivant :

GRESSARD Joël.

AL891830534

MODIFICATION DE CAPITAL

EARL DE LA GARE

Avis

EARL, au capital de 181 414,33 euros, siège social : 1 Rue de la Gare, 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE, 380 757 088 RCS AUXERRE, AGE du 25/03/2021 : augmentation de capital social, AM : 181 414,33 euros, NM : 300 020 euros.

Pour avis

AL891830379

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

SARL SAGET

Société à responsabilité limitée uniper-sonnelle
au capital de 9 500 euros
Siège social
22 Rue de l'Eglise 89710 CHAMPVALLON
334 305 356 RCS Sens

Perte de la moitié du capital

Le 26 Mars 2021, l'associée unique a décidé, en application de l'article

L. 223-42 du Code de Commerce, la poursuite de l'activité de la société.

AL891830493

SCI LA PLANTADE SUD

Avis

Société Civile Immobilière au capital de 880 000 Euros Siège social : Vassy les Avallon 4, rue de la Cimentelle 89200 ETAULE 539 395 616 RCS AUXERRE Avis de réduction de capital Par délibération en date du 25 mars 2021 prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social d'une somme de 348 000,00 euros par voie de rachat de 348 parts sociales, pour le ramener à la somme de 532 000 euros. L'article 2 du titre 2 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'AUXERRE. Pour avis, la gérance

AL891830530

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne
Révision des périmètres de protection du forage de la Pièce de Chêne sur le territoire de la commune d'Esnon

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNES DE BELLECHAUME, BUSSY-EN-OTHE, ESNON ET MIGENNES

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2021-075 du 6 avril 2021, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la révision de périmètres de protection du forage de la Pièce de Chêne à Esnon, la demande d'autorisation de distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine au titre du Code de la santé publique et la demande d'autorisation de prélever l'eau au titre du Code de l'environnement, d'une durée de 31 jours et deux demi-journées, est prescrite du lundi 3 mai 2021 à 15 heures au vendredi 4 juin 2021 à 12 heures inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable par le public :

- dans les mairies de Bellechaume, Bussy-en-Othe, Esnon et Migennes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,

- sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne (www.yonne.gouv.fr), à la rubrique environnement - déclaration d'utilité publique - enquêtes publiques),

- sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture de l'Yonne (bureau de l'environnement) de 9 à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30, sur rendez-vous en

téléphonant au 03 86 72 78 14 ou au 03 86 72 79 89.

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations :

- sur les registres ouverts en mairie d'Esnon, Bussy-en-Othe et Migennes, - par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie d'Esnon (siège de l'enquête), Mairie d'Esnon - Impasse de l'Église - 89210 ESNON,

- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-captage-esnon@yonne.gouv.fravant le vendredi 4 juin 2021 à 12 heures

Monsieur Michel BREUILLÉ a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif deDijon. Il se tiendra à la disposition du public :

- en mairie d'Esnon : le lundi 3 mai 2021 de 15 heures à 18 heures,

le vendredi 4 juin 2021 de 9 heures à 12 heures

- en mairie de Bussy-en-Othe, le vendredi 14 mai 2021 de 9 heures à 12 heures,

- en mairie de Migennes, le mercredi 26 mai 2021 de 14 heures à 17 heures.

Les mesures sanitaires en vigueur à ces dates s'appliqueront lors de ces permanences.

Est désigné en qualité de responsable du projet : Monsieur le Maire de la commune d'Esnon (89210) - Impasse de l'Église (Tél : 03 86 56 14 83 - courriel mairieesnon@wanadoo.fr).

Dans un délai de trente jours après la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture de l'Yonne

- service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement - place de la préfecture - 89016 AUXERRE CEDEX, son rapport, ses conclusions motivées, le dossier d'enquête ainsi que les registres Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Dijon.

Au terme de la procédure, une déclaration d'utilité publique ou un refus pourra être adopté par arrêté préfectoral.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant le délai d'un an, en mairies d'Esnon, Bussy-en-Othe,

Bellechaume et Migennes, à la préfecture de l'Yonne- service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Yonne.

AL891830321

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

AMÉNAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Jean-Marie ODIN , Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Eglise, CRPCEN 89027, le 23 avril 2021, a été effectué un aménagement de régime matrimonial contenant préciput de la résidence principale entre :

M. Dominique KLAUS, Auto-Entrepreneur et Mme Kim Huong Thérèse HUYNH, Retraitée de l'éducation nationale, son épouse, demeurant ensemble à MAILLY-LE-CHATEAU (89660) 14 route de Coulanges.

M. est né à VIROFLAY (78220) le 21 juin 1959,

Mme est née à SAIGON (VIETNAM) le 22 janvier 1961.

Mariés à la mairie de VERSAILLES (78000) le 5 mai 1984 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Tous deux de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers pouvant exister seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL891830514

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ARMEAU - Terre

22 a 80 ca - Les larris : ZI-73

Zonage : zone A du PLU

BUSSIERES - Pré

1 ha 36 a 50 ca - Champs matreau : B-252

Zonage : RNU

COLLEMIERS - Terre

2 ha 47 a 80 ca - Champs moreaux : ZO-33[58]

Zonage : RNU

CORNANT - Terre

3 ha 78 a 70 ca - Cote des butteaux : ZC-33 - Les babeurs : ZI-50(J)-50(K) - Vignes des gremys : ZB-30

Zonage : zone N du PLU

MONETEAU – Pré, Taillis et Terre

- 6 ha 02 a 27 ca - Bois des clouzeaux: B-1405 - Champ de la vigne: B-1490 - La garenne: ZC-113[1167]-143[114] - Le marteau: B-1496 - Les chaumes du paradis: ZB-150 - Les essarts: B-24 - Les grands champs: ZB-137 - Les petits pres: ZC-3-4-5-115[1665]-116[1667]-117[1669]-120[1675]-139[2]-140[1] - Terres des clouzeaux: B-1393-1396

- 3 ha 26 a 48 ca - La grossaie : B-1350 - La longuillonne : A-729-732 - Les champs chardons : ZB-72 - Les petits breaux : ZB-119 - Terres des clouzeaux : B-1375

1 ha 82 a 10 ca - Bois des clouzeaux : B-1407-1408-1409-1433-1618[1427]-1619[1427] - Les essarts : ZB-8

Zonage : zone A et N du PLUi

MONTIGNY-LA-RESLE – Terre et Lande

3 ha 29 a 20 ca - Noyer coco : ZE-47-48-75

Zonage : zone A du PLU

ROSOY – Sol, Terre et Lande

2 ha 35 a 14 ca - Les grandes vignes : B-523-666-667 - Les tartedus : B-484[P1]-501-504-505-506-507-508-509-665

Zonage : zone A du PLU

SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS – Terre et Pré

7 ha 42 a 61 ca - Champ chevaux : G-684-685 – Chezelles : G-859[678] - Crot de charmot : G-219 - Derriere les plantes : G-682 - Les croiseaux : G-680-874[679] - Les passenees : G-757-900[746] - Pre signard : G-378-380 - Sur les replats : G-696

Zonage : zone N du PLU

SEIGNELAY - Pré, Taillis, Lande et Terre

2 ha 63 a 07 ca - Le gros chene : E-164 - Les cannettes : A-192 - Les pres henry bougey : ZE-152[44](A) -152[44](B) – Vaucherey : D-3 - Vignes du gros chene : E-178 ZH-16

Zonage : zone A et N du PLU

VERMENTON – Terre à planter Bourgogne et vigne Bourgogne Aligoté

5 ha 48 a 10 ca - Les vaux servins : ZP-82[P1] -82[P2] -83-84(K)-84(J)[P1] -84(J)[P2]

Zonage : zone N du PLU

VEZELAY – Lande et Bois

2 ha 11 a 95 ca - Le cotat des lions : C-417 - Le verger : C-181-182-183-184

Zonage : zone N du PLU

BUSSY-EN-OTHE - terre

3 ha 93 a 52 ca - La petite ramee: ZK-3 - La vallee des thuilles: ZB-118[51]-121[52] - Le chemin de migennes: ZH-140[34] - Sous les fourneaux: ZB-135[61]

zonage : zone An du PLUi

BELLECHAUME - terre et bois-taillis

2 ha 30 a 20 ca - Grande marguerite: C-1171-1173-1174-1189 - La cote regnier: ZD-17(A)-17(B) - Le gollot: F-584 - Vallee aux marechaux: C-14

zonage : RNU

SAINT-FLORENTIN - terre

45 a 87 ca - Les hebeiches: BH-53-55

zonage : Nj et Nv du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 25 mai 2021** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL891830545

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'adjudication aura lieu le vendredi 18 juin 2021 à 14h. Au palais de justice d'AUXERRE (89) Place du Palais de Justice

EN UN SEUL LOT

Un ensemble immobilier sis à **NUITS (89390)**

32 bis – 36 et 38 rue du Maréchal Leclerc

Cadastré section AC n° 26, section AC n° 28, section AC n° 29, section AC n° 30 et section AC n° 31,section AC n° 33, section AC n° 34, section AC n° 36, section AC n° 37, section AC n° 38, section AC n° 101, section AC n° 102, section AC n° 103 et section AC n° 104 et section AC n° 105

Droit à la ruelle commune section AC n° 23 et à la cour commune section AC n° 27

Selon le PV de description dressé par Maître TOTAL, Huissier de Justice à AUXERRE, en date du 1er OCTOBRE 2020, la désignation actuelle est la suivante :

Première partie de l'ensemble immobilier d'une superficie de 411,53 M2 :

UNE MAISON donnant sur rue et sur la cour commune, comprenant :

. au rez-de-chaussée : une cuisine, une buanderie, WC.

- au premier étage : une chambre avec placard, salle de bains avec WC.

. au deuxième étage : un palier, deux chambres

Piscine hors-sol au fond de la cour.

UN IMMEUBLE donnant sur la rue et sur la commune, comprenant :

. au rez-de-chaussée : une pièce principale avec cheminée, placard et un meuble bar, une petite pièce.

. au premier étage : un palier, une salle d'eau, un WC, une cuisine, une chambre attenante à la cuisine, une seconde chambre attenante à la première.

. au deuxième étage : une petite chambre sous combles, une chambre avec coin salle de bains, un couloir desservant une chambre sur rue, deux salles d'eau, WC, une salle de bains, un couloir desservant une grande pièce à usage de dortoir.

. une cave

UNE MAISON comprenant

. au rez-de-chaussée : une pièce principale avec cuisine et salle à manger, une salle d'eau avec WC.

. à l'étage : un couloir distribuant cinq chambres dont une avec salle d'eau attenante, WC.

Jardin, Garage et DÉPENDANCE.

UN PETIT IMMEUBLE auquel sont accolées les ANCIENNES ÉCURIES À USAGE DE BAR.

Dans la cour, un GRENIER et un BÂTIMENT.

Seconde partie de l'ensemble immobilier :

UNE MAISON DE TYPE 2 d'une superficie de 42,40 M2 comprenant : une entrée, un coin cuisine, une chambre, un séjour, une salle de bains.

UNE MAISON DE TYPE 4 d'une superficie de 70,78 M2 comprenant :

. au rez-de-chaussée : une pièce principale, un salon, WC, une buanderie, une cuisine.

. à l'étage : palier, salle d'eau, coin douche, deux chambres.

Selon ce même PV, ces biens sont loués en qualité de chambres d'hôtes et une partie est réservée à l'usage personnelle du propriétaire.

Cette vente a lieu à la requête de la **SARLU FRANCE IMMOBILIER,** dont le siège social est sis 98 boulevard Jeanne d'Arc 02200 SOISSONS, ayant pour Avocat Maître Karen DEVIN, Avocat au Barreau d'AUXERRE.

MISE À PRIX : 15.000 €

(QUINZE MILLE EUROS)

Les enchères ne peuvent être reçues que par ministère d'avocat postulant près le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE.

CONSIGNATION : 3.000 € à l'ordre de Bâtonnier

Fait et rédigé à AUXERRE, le 23 AVRIL 2021, par l'avocat poursuivant,

Signé Maître Karen DEVIN

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

1/ À Maître Karen DEVIN, Avocat au Barreau d'Auxerre, 24 rue de Seignelay (89) MONNETEAU, **TEL. 03.86.51.68.90,** dépositaire d'une copie du cahier des conditions de la vente.

2/ À Maître Frédéric AMSALLEM, Avocat au Barreau de PARIS, 16 avenue Victoria (75001) PARIS, **TEL. 01.40.95.78.32**

3/ Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, où le cahier des conditions de la vente est déposé (N° RG 20/00024)

4/ Sur les lieux pour visiter, **le jeudi 10 juin 2021 de 15H00 à 16h00**

5 / Sur internet : www.vench.f

AL891830489

MODIFICATION DE STATUTS

SR CHICKEN PALACE

SAS au capital de 1000 €
Siège social : 98 Rue Thenard
89100 SENS
849041439 RCS de SENS

Par AGE du 26/03/2021, il a été décidé à compter de ce même jour :

- de modifier la dénomination sociale SR Chicken Palace par JLA Chicken Center

- de nommer Président Monsieur KULENDRAN Rathnapoopalasingham demeurant au 195 rue Jean Jaurès 93700 Drancy en remplacement de M Sivarajah ABIPIRIYAN

- de nommer Directeur général Monsieur KANAGARATNAM Jeyaruban demeurant au 6 rue du Puy de Dôme 78200 Mantes la Jolie.

Mention au RCS de SENS

AL891830529

BK2A

Objet social

Dénomination : BK2A.

Forme : SARL au capital de 100000 euros.

Siège social : 10 Rue GIRARD, 89000 AUXERRE.

891008369 RCS d'Auxerre.

Aux termes d'une décision en date du 28 avril 2021, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de : Exploitation en location gérance d'un restaurant à enseigne Quick, restauration rapide sur place ou à emporter..

Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL891830538

TRANSFORMATION D'UNE SOCIÉTÉ EN SAS / SASU

Dénomination : DURVILLE. Forme : SARL. Capital social : 10000 euros. Siège social : 5 Rue DES PROTESTANTS, 89210 CHAMPLOST. 525028916 RCS de Sens. Aux termes d'une décision en date du 17 avril 2021, l'associé unique a décidé de transformer la société en société par actions simplifiée. Président : Monsieur Julien DURVILLE, demeurant 5 Rue des protestants, 89210 Champlost. Par décision extraordinaire en date du 17 avril 2021, l'associé unique a décidé : - d'étendre l'objet social à compter du 17 avril 2021 à l'activité de location immobilière, - de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination JMF PATRIMOINE. Personne ayant le pouvoir d'engager la société : Monsieur Julien DURVILLE, demeurant 5 rue des Protestants, 89210 Champlost. Mention sera portée au RCS de Sens.

AL891830539

VENTE

AVIS

En application des dispositions de l'article L.331-19 du Code forestier, les Consorts TAVOILLOT et le Service des Domaines avisent de leur intention de mettre en vente les terrains boisés ci-après désignés dont ils sont propriétaires :Sur la commune de MASSANGIS (Yonne), les parcelles suivantes :Section L, n° 743, lieudit «DERRIERE LA PLANTE», d'une contenance de 27 a 50 ca en nature de bois-taillis. Section N, n° 67, lieudit «LA COUOTTE», d'une contenance de 31 a 00 ca, en nature de bois-taillis. Moyennant le prix principal de DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE EUROS (295,00 euros), payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente auquel s'ajoutera la provision sur droits et frais d'acquisition et les honoraires d'intermédiaire s'il en existe. Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë à ce terrain dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en la mairie de MASSANGIS de cet avis de vente, soit à compter du 28 avril 2021, pour faire connaître l'exercice de son droit de préférence aux prix et conditions fixés par le vendeur. Pour les conditions précises de la vente projetée, il est renvoyé à l'affichage en mairie. L'exercice de ce droit doit être notifié, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé, à Maître Lucie BOURSIER, notaire à L'ISLE SUR SEREIN 10 montée du Calvaire, dûment mandaté à cet effet par le vendeur. L'absence de réponse dans le délai de deux mois suivant la date d'affichage en mairie équivaudra à un refus de l'offre de vente.

AL891830531

CESSION

Notaires

CESSION NOLAN JF/DELANOUE

Suivant acte reçu par Maître Romain LENDAIS, Notaire de la SELAS « Lendais & Associés », ayant son siège social à 8 Quai du Commerce (89500) 8 quai du commerce, le 12 avril 2021, enregistré au service de la publicité foncière de l'enregistrement AUXERRE 1, le 22 avril 2021, Dossier 2021 00013706 référence 8904P01 2021 N 00402 a été cédé un fonds de commerce par : La Société dénommée NOLAN JF, Société à responsabilité limitée au capital de 5000 €, dont le siège est à NEUVY-SAUTOUR (89570), 28 Grande rue , identifiée au SIREN sous le numéro 814210159 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE. A VENDU A : Monsieur Rémy Jean Jacky DELANOUE, BOULANGER, demeurant à LA FERTE-LOUPIERE (89110) 10 rue des Canettes. Né à JOIGNY (89300), le 17 juin 1973. Célibataire. Le fonds de commerce et artisanal de BOULANGERIE PATISSERIE avec tournées sis à NEUVY SAUTOUR 89570 28 Grande rue, connu sous le nom commercial BOULANGERIE DUPIN, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le numéro 814210159 Le CESSIONNAIRE a la propriété du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a eu lieu le 18 janvier 2021. moyennant le prix principal de TRENTE-SIX MILLE EUROS (36.000,00 EUR), s'appliquant : aux éléments incorporels pour TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 EUR), au matériel pour SIX MILLE EUROS (6.000,00 EUR). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, à la SELARL François CARLO, située 2 chemin de la Guimbarde à JOIGNY (89300), prise en la personne de Me François CARLO, liquidateur judiciaire, où domicile a été élu à cet effet. Pour unique insertion Le notaire

AL891830543

LES BUREAUX SERONT FERMÉS DU 13 AU 16 MAI 2021, bouclage des annonces légales le lundi 17 mai pour parution du 21 mai

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

JUICY FROG

SAS au capital de 30€ Siège social : 25 Grande Rue, 89100 SAINT-MARTIN-DU-TERTRE 877 652 651 RCS de SENS. Le 25/04/2021, l'AGE a décidé de transformer la société en SARL. Ont été nommés Gérants M. LITTIERE Maxime, 81 Impasse Missiri, 83600 FRÉJUS. M. GOURMAUD Jean-baptiste, 45 rue Etienne Jodelle, 37520 RICHE. M. LAMARQUE Charles, 25 Grande Rue, 89100 SAINT-MARTIN-DU-TERTRE. Le reste demeure inchangé. Mention au RCS de SENS.

AL891830481

DOMAINE PAGNIER

SCEV au capital de 36 700 €
Siège social
2 avenue Sébastien Rigout
89700 BÉRU
752 878 827 RCS AUXERRE

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2021, les associés ont nommé M. Cyril BOURON, demeurant à AUXERRE (89000) 35 rue de Bourgogne, aux fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL891830486

SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE DE LA RUE

Société civile au capital de 15 244,90 €
Siège social
La Ferme de la Rue 89150 SAINT VALÉRIEN
326 578 986 RCS SENS

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2021, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Michel RENOUX de ses fonctions de gérant à compter de cette date.

Pour avis, la gérance.

AL891830495

SCI E.S.L.

Société Civile Immobilière
au capital de 304 898,03 euros
Siège social
5 Rue René Laffon 89000 AUXERRE
392 668 711 RCS AUXERRE

AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT

Aux termes d'une délibération en date du 21 avril 2021, l'Assemblée Générale Mixte a nommé Madame Marie-Christine LIVET, née JUSSOT, demeurant 5 Rue René Laffon 89000 AUXERRE en qualité de nouvelle co-gérante en remplacement de Monsieur Gilles LIVET, décédé le 25 octobre 2020. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL891830497

SCI CAMU SD

GÉRANT

Dénomination : SCI CAMU SD. Forme : SCI. Capital social : 1000 euros. Siège social : 14 Route D AUXERRE, 89470 MONETEAU. 791488646 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 janvier 2021, à compter du 2 janvier 2021, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : - Madame Ludivyne GOULEY (partant) Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL891830502

SCI MARSAUCHE

SCI au capital de 7.622, 45€ Siège social : Le Val d'Ocre, 89110 SAINT-AUBIN-CHÂTEAU-NEUF 388 192 726 RCS de SENS Le 23/04/2021, les associés ont décidé de nommer co-gérant, Mme Isabelle ROBERT 15 quai de l'Oise, 75019 PARIS. Mention au RCS de SENS

AL891830532

SISA MEDICALE DE TANLAY

SISA au capital de 80€ Siège social : 1 rue Haute des Fosses, 89430 TANLAY 842 430 498 RCS d'AUXERRE Le 09/04/2021, l'AGO a pris acte de la démission de la gérante Mme Lucile WACHE. Mention au RCS d'AUXERRE.

AL891830540

POURSUITE D'ACTIVITÉ

LES CARS MATHIEU

Société à responsabilité Limitée
au capital de 125.400 €
Siège social
2 Allée de Vaucorbon
89000 AUXERRE
794 776 997 R.C.S. Auxerre

Suivant Procès-Verbal en date du 31 Mars 2021, l'associé unique statuant en application de l'Article L 223-42 du Code de Commerce a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Mention sera faite au RCS de AUXERRE

Pour Avis,

AL891830499

ACKERMANN VOYAGES

Société à responsabilité Limitée
à associé unique
au capital de 290.000 €
Siège social
27 Zone Artisanale Côte Renard
Villefranche Saint-Phal
89120 CHARNY-OREE-DE-PUISAYE
438 991 168 R.C.S. Sens

Suivant Procès-Verbal en date du 31 Mars 2021, l'associé unique statuant en application de l'Article L 223-42 du Code de Commerce a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Mention sera faite au RCS de SENS

Pour Avis,

AL891830500

PROCARS ICAUNAIS

Société à responsabilité Limitée
au capital de 286.400 €
Siège social
Zac des Vauguillettes 9 Rue de Sancey
89100 SENS
803 769 744 R.C.S. Sens

Suivant Procès-Verbal en date du 31 Mars 2021, les associés statuant en application de l'Article L 223-42 du Code de Commerce ont décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Mention sera faite au RCS de SENS

Pour Avis,

AL891830501

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

DIVINE

SASU au capital de 192.500 €
Siège social
5 Rue Louis Armand, 89400 MIGENNES
429809304 RCS Sens

Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social

Par décision du 12/03/2021, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

Pour avis.

AL891830504

NON DISSOLUTION

SAS PHILIPPE DELANNOY

Avis

Au capital de 37 654,90 euros, siège social : 1 Rue Chante Pinot, 89800 MALIGNY, 399 956 572 RCS AUXERRE, AGM du 28/02/2021 : en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis

AL891830398

AMBULANCES SAINT CHRISTOPHE

SARL au capital de 10 000,00 euros
Siège social
1 rue de la Bèze - BP 15
89560 COURSON-LES-CARRIERES
532 042 785 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 19 avril 2021, l'assemblée générale extraordinaire a décidé, en statuant en application de l'article L. 223-42, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. Pour avis, la gérance.

AL891830488

RODELAG

Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social. Dénomination : RODELAG. Forme : SA. Capital social : 2000 euros. Siège social : 9 Rue DE LA CHAPELLE, 89116 LA CELLE-SAINT-CYR. 813602117 RCS de Sens. Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2021, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL891830537

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI LES VIGNES BLANCHES

SCI au capital de 152, 45€
Siège social
27 rue des sablons 89113 CHARBUY
404 137 192 RCS d'AUXERRE

Le 27/04/2021, l'AGO a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Andre TRUFFAUT, 27 rue des sablons, 89113 CHARBUY et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS d'AUXERRE

AL891830487

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

AVIS

CONSTELLATION
509 907 325 RCS AUXERRE
S.A.R.L en liquidation
au capital de 150 000 euros
Siège : 6 Rue des Consuls, 89000 AUXERRE
Siège de liquidation : 31C Rue Château Gaillard
41200 Romorantin-Lanthenay

L'A.G.E. réunie le 31/03/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Claude NAUDION, demeurant 31C Rue Château Gaillard 41200 Romorantin-Lanthenay, pour toute la durée de

la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 31C Rue Château Gaillard 41200 Romorantin-Lanthenay. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis - Le Liquidateur.

AL891830485

EARL SYLVESTRE FRANÇOIS

EARL en liquidation
au capital de 7 500,00 euros
Siège social
3 rue du Général de Gaulle - 89140 CUY
503 373 623 RCS SENS

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 1er mars 2021, la dissolution anticipée de la société a été décidée et il a été mis fin aux fonctions du gérant, le tout à compter de cette date. M. François SYLVESTRE, demeurant à CUY (89140), 3 rue du Général de Gaulle, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, à l'adresse suivante : 3 rue du Général de Gaulle, 89140 CUY, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).

Pour avis, le liquidateur.

AL891830490

ANSB

SCI en liquidation
au capital de 20 000 euros
Siège social
8 Rue des Maçons – Ogny
89500 EGRISELLES LE BOCAGE
533 003 794 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Sébastien BRAEM, demeurant 8 Rue des Maçons – Ogny – 89500 EGRISELLES LE BOCAGE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 8 Rue des Maçons – Ogny – 89500 EGRISELLES LE BOCAGE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS.

Pour avis - Le Liquidateur

AL891830491

SCI EMERAUDE

Société civile immobilière
en cours de liquidation
au capital de 1 524,49 €
Siège social
17 rue des Orfèvres – 89100 SENS

Clôture de liquidation

Liquidateurs : M. Jean-Claude RISSE et Mme Jacqueline RISSE, demeurant ensemble 5 rue des Orfèvres - 89100 SENS Siège de la liquidation : 5 rue des Orfèvres - 89100 SENS 389 450 248 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2019, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les a déchargés de leurs mandats, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Le liquidateur.

AL891830492

SCI LE POINT DU JOUR

SCI au capital de 1 524,49 euros
2 route de Poilly
Lieu dit Le Château
89310 SAINTE VERTU

Par AGE du 23 avril 2021, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. Guichard Lucien demeurant 2, route de Poilly 89310 Sainte Vertu pour la gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 24 avril 2021.

Radiation du RCS d'Auxerre.

AL891830494

AVIS DE DISSOLUTION ET DE NOMINATION DU LIQUIDATEUR

ISO CONCEPT, Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 5 000,00 euros Siège social : 5 Les Ragots, Perreux – 89210 CHARNY OREE DE PUISAYE 851 971 028 RCS SENS Suivant délibération en date du 31 mars 2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour. A été nommé liquidateur pour la durée de la liquidation : – M. Jérôme FAVEREAU demeurant 8 rue du Tacot, Perreux, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante: 8 rue du Tacot, Perreux, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, siège de liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, le liquidateur.

AL891830533

SCI VOLVO

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 28/04/2021, les associés de la SCI VOLVO, au capital de 150 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°487524050, dont le siège est situé 11 rue Berthelot 89000 Auxerre, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy, pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du 28/04/2021.

Pour avis

AL891830517

SCI POIL I

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 28/04/2021, les associés de la SCI POIL I, au capital de 150 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°487524084, dont le siège est situé 29 faubourg Dilo 89600 Saint Florentin, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy, pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du 28/04/2021.

Pour avis

AL891830518

SCI POIL II

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 28/04/2021, les associés de la SCI POIL II, au capital de 150 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°501572796, dont le siège est situé 29 faubourg Dilo 89600 Saint Florentin, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy, pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du 28/04/2021.

Pour avis

AL891830519

SCI RAL

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 28/04/2021, les associés de la SCI RAL, au capital de 1500 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°442936217, dont le siège est situé 29 faubourg Dilo 89600 Saint Florentin, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy, pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du 28/04/2021.

Pour avis

AL891830520

SCI ITACHI

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 28/04/2021, les associés de la SCI ITACHI, au capital de 150 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°477677165, dont le siège est situé 11 rue Marcelin Berthelot 89000 Auxerre, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy, pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du 28/04/2021.

Pour avis

AL891830521

SCI DYNAPAC

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 28/04/2021, les associés de la SCI DYNAPAC, au capital de 150 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°447765785, dont le siège est situé 11 rue Marcelin Berthelot 89000 Auxerre, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy, pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du 28/04/2021.

Pour avis

AL891830522

SCI DEMAG

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 28/04/2021, les associés de la SCI DEMAG, au capital de 200 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°439715434, dont le siège est situé 11 rue Marcelin Berthelot 89000 Auxerre, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy, pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du 28/04/2021.

Pour avis

AL891830523

SCI CHALAND VI

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 28/04/2021, les associés de la SCI CHALAND VI, au capital de 150 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°480060722, dont le siège est situé 29 faubourg Dilo 89600 Saint Florentin, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy, pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du 28/04/2021.

Pour avis

AL891830524

SCI CHALAND V

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 28/04/2021, les associés de la SCI CHALAND V, au capital de 150 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°514437748, dont le siège est situé 29 faubourg Dilo 89600 Saint Florentin, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy, pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du 28/04/2021.

Pour avis

AL891830525

SCI CHALAND II

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 28/04/2021, les associés de la SCI DU CHALAND II, au capital de 152,45 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°414402859, dont le siège est situé 29 faubourg Dilo 89600 Saint Florentin, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy, pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du 28/04/2021.

Pour avis

AL891830526

SCI AMBRE

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 28/04/2021, les associés de la SCI AMBRE, au capital de 150 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°508343142, dont le siège est situé 29 faubourg Dilo 89600 Saint Florentin, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy, pour sa gestion, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du 28/04/2021.

Pour avis

AL891830527

AVIS DE DISSOLUTION

SCI DU CHARMOY Société civile immobilière au capital de 182,94 euros Siège social et siège de liquidation: 5 avenue Joséphine Normand, 89210 Brienon-Sur-Armançon RCS SENS 395 407 109 Avis de dissolution et de nomination du liquidateur Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 avril 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : M. Michel GRIGIS, demeurant 5 avenue Joséphine Normand, 89210 BRIENON-SUR-ARMANÇON. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 5 avenue Joséphine Normand, 89210 Brienon-Sur-Armançon, siège de liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, le liquidateur.

AL891830535

AVIS DE PUBLICITE

SARL ECURIE DU CLOS en liquidation au capital de 10 000 € sise LE CLOS -89260 VOISINES, immatriculée 528 776 180 RCS SENS. Par décision de l'assemblée générale du 31/12/2019, les comptes de liquidation arrêtés au 31/12/2019 ont été approuvés, quitus a été donné au liquidateur Jean-Philippe MOUTHOY, demeurant 5 rue des Moissons – 91670 ANGERVILLE qui a été déchargé de son mandat, et la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2019 a été constatée. Mention RCS SENS.

AL891830536

SCI COLBERT

Société civile Immobilière en liquidation Au capital de 1 524,49 euros Siège social : 16 rue du 24 Août 89000 AUXERRE Siège de liquidation : 14 rue des Hospitaliers 89000 AUXERRE 339 540 247 RCS AUXERRE AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE L'AGE réunie le 31/01/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/01/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Pascal DAPREY, demeurant 14 rue des Hospitaliers 89000 AUXERRE pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 14 rue des Hospitaliers 89000 AUXERRE C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. RCS AUXERRE Pour avis Le Liquidateur.

AL891830547

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Nathalie COLINOT MARTIN, notaire à MONETEAU, le 27/03/2021, enregistré à SPFE AUXERRE I le 02/04/2021 réf.8904P012021N00324,a été constituée une société civile immobilière dénommée «SCI GITES CELAUR»

Objet social:L'acquisition, la propriété et la gestion, à titre civil, de tous immeubles, l'administration, la mise en valeur et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux

Siège social:8 chemin du Champ du Pont Villiers sur Tholon 89110 MONTHOLON

Durée:99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital social:500€ apports en numéraire

Gérants:Aurélien CARRE né le 04/10/1983 et Céline TROCCON, née le 02/08/1983 demeurant ensemble à MONTHOLON (89110), 8 chemin du Champ du Pont Villiers sur Tholon

Cession de parts sociales:libre entre associés. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément des associés

Immatriculation : RCS SENS

Pour avis, le Notaire

AL891830470

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à ASNIERES-SOUS-BOIS du 6 avril 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : LA SAVONNERIE DU LAVOIR Siège social : 24 route de Châtel Censoir – Le Village – 89660 ASNIERES-SOUS-BOIS Objet social : la production, l'achat et la vente de cosmétiques artisanaux ; la vente et la dégustation sur place ou à emporter de boissons chaudes ou froides sans alcool, de pâtisseries non fraîches et de confiseries, l'achat et la revente de produits artisanaux et alimentaires ; l'achat, la production, la transformation et la revente de plantes médicinales et aromatiques ; toutes activités de conseil, d'accompagnement, de formation et de séminaire auprès d'entreprises, de personnes physiques et organismes divers, notamment dans les domaines suivants : développement personnel, changement de vie, bien-être, plantes et cosmétiques ; la conception et l'organisation d'ateliers et de séjours de formation thématiques ou d'animation de loisir, notamment dans les domaines suivants: développement personnel, changement de vie, bien-être, plantes et cosmétiques.. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 10 000 euros Gérance : Madame Blandine MAREC, demeurant à ASNIERES-SOUS-BOIS (89660) 24 route de Châtel Censoir. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre. Pour avis La Gérance

AL891830483

Notaire

SCP Caroline BRISSON
Vincent VILLECOURT
18-20 Boulevard
du 11 Novembre
89000 AUXERRE

SCI DU 12 MARS

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Vincent VILLECOURT , Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre , le 28 avril 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI DU 12 MARS.

Le siège social est fixé à : SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000) , 240 rue du Thureau.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR)

Les apports sont en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Mme Emilie BOUGEROLLES demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000), 240 rue du Thureau.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE

Pour avis

Le notaire.

AL891830496

GRISONI & ASSOCIES
Avocats à la Cour
38, Rue Beaujon – 75008 PARIS
Tél.: 01.55.37.06.06
Vest. : P 481

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 15 Février 2021

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LA DOMATIENNE

Forme : SASU

Objet : la création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de Boulangerie Pâtisserie Viennoiserie Plats cuisinés sandwicherie Traiteur Confiserie Glaces Vente de boissons froides chaudes non alcoolisées sur place ou à emporter petite restauration, marchand ambulant et vente sur les marchés de produits de Boulangerie-Pâtisserie.

Siège social : 1, Place de l'Eglise (89150) DOMATS

Capital : 2 000 € divisé en 100 actions de 20 Euros chacune

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Cession d'actions : libre entre actionnaires, soumise à agrément dans les autres cas

Président : Monsieur Mabrouk HAMDI, demeurant à SAINT MAUR (94100), 88 Rue Garibaldi.

La société sera immatriculée au RCS de AUXERRE.

AL891830516

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 16/04/2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :VERCOUTERE

Objet social : Location immobilière

Siège social : 23 route de Druyes

Capital : 100euros

Gérance : MME MYRIAM VERCOUTERE et FRANCOIS VERCOUTERE demeurant 23 Route de Druyes 89480 ANDRYES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d' Auxerre

AL891830542

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 9 avril 2021, il a été constitué sous la dénomination de FDH une société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique (SASU)

Siège social : 36 rue de Jougny – Cidex 515 A – 89460 DEUX RIVIERES

Objet : la possession et la détention directe ou indirecte de titres sociaux, valeurs mobilières et participations de sociétés avec leurs droits de vote y attachés, afin d'exercer le contrôle sur le destin de la société filiale, la gestion des ressources et des disponibilités du groupe, l'animation, la conduite de la politique générale et le contrôle des filiales, tout en pouvant à titre interne rendre aux filiales, des services administratifs, juridiques, comptables ou financiers et notamment s'en porter garantie ou caution, la prise de tous intérêts par tous moyens, notamment création de tous groupements ou organismes et études.

Durée : 90 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital social : 319 200 € divisé en 31 920 actions de 10 €

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur François Jean Adrien DEMARET demeurant à DEUX RIVIERES (89460), 36 rue de Jougny, pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au R.C.S. d'AUXERRE.

Pour avis, le Président.

AL891830546

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
- pour 1 an 52 €
- pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :
- Bovins viande
- Grandes cultures
- Lait élevage
- Porcs
- Vigne
- Volailles
- Fruits & légumes
- Pâtre
- Chèvre

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

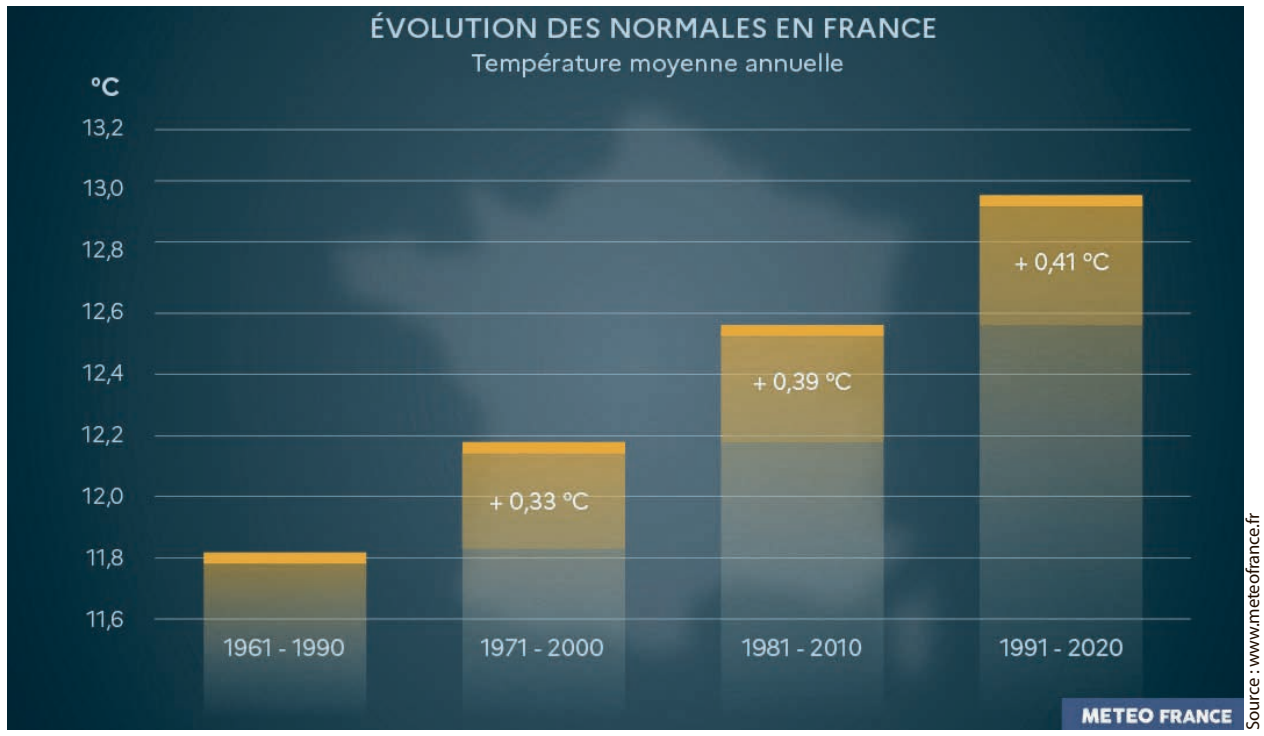
Je règle € par carte bancaire N° / / /
date d'expiration: /

SIGNATURE

Évolution climatique

C'est quoi une saison normale ?

En 2021, les services météorologiques du monde entier *« vont lancer une opération de recalcul de ces normales »*, indique Météo France. Ces nouvelles normales *« correspondant à la période 1991-2020 »* seront donc utilisées dès 2022.



La France s'est réchauffée de + 1,7 °C depuis 1900, et depuis 1970, *« chaque décennie est plus chaude que la précédente »*. La plus forte progression observée entre deux décennies en France depuis 1900 a eu lieu ces 10 dernières années avec une hausse de + 0,41 °C.

Les normales de saison sont les références climatiques utilisées par les organismes météorologiques, calculées sur 30 ans et mises à jour toutes les décennies. *« Ces normales répondent aux règles définies par l'Organisation mondiale de la météorologie (OMM), en vigueur depuis la fin du XIX^e^ siècle »*, précise Météo France. Les normales actuellement utilisées (1981-2010) *« sont représentatives du climat moyen sur une période autour des années 1990 »*. Depuis plusieurs années, le réchauffement climatique s'est accéléré et les références ne sont donc plus d'actualité.

Il est donc grand temps de mettre à jour les normales

Cette année, les services météorologiques du monde entier mènent une opération de mise à jour des normales de référence sur la période 1991-2020. Début 2022, il y aura *« une publication de nouvelles données de référence sur le climat, avec une évolution sensible attendue notamment pour les différents indicateurs liés aux températures »*. Les nouvelles références climatiques seront *« représentatives d'un climat centré sur les années autour de 2005 »*. Il y aura donc encore *« un léger biais par rapport à la période actuelle »*. Le réchauffement climatique s'est accéléré ces dernières décennies. À son rythme, les normales, utilisées en climatologie comme outils statistiques pour calibrer les épisodes, changent aussi. Bien plus chauds qu'il y a trente ans, ces indicateurs subissent les effets du changement climatique.

2020, l'année la plus chaude

La nouvelle période de référence 1991-2020 englobe ainsi des épisodes et des valeurs records hors normes climatiques précédentes. Ainsi, 2020 en France a été l'année la plus chaude jamais mesurée en France, marquée par des épisodes méditerranéens historiques. En 2019, les vagues de chaleurs exceptionnelles ont provoqué des températures inédites de 46 °C dans le sud de la France. En comparant le climat des années 1970 (normales 1961-1990) à celui d'aujourd'hui, en termes de température, Paris a le climat de Bordeaux des années 1970, Strasbourg celui de Lyon et Annecy se rapproche du climat de Valence. Le changement climatique est à l'œuvre : il est observé et mesuré sur l'ensemble de la planète et provoque des événements extrêmes plus fréquents et plus intenses. En France, le changement climatique a des effets concrets, sur les pluies intenses, les vagues de chaleur, l'enneigement, le gel de printemps ou encore les sécheresses.

Évolution des extrêmes et impact sur le cycle de l'eau

En France, cela se traduit principalement par la hausse des températures moyennes, mais aussi par une hausse des précipitations annuelles dans la moitié nord et une baisse dans la moitié sud. Au printemps et en automne les cumuls sont en hausse sur la majeure partie du territoire métropolitain. Depuis le milieu du XX^e^ siècle, on observe aussi des évolutions de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes : le nombre de journées chaudes (températures maximales supérieures à 25 °C) augmente, tandis que le nombre de jours de gel diminue. Les vagues de chaleur sont devenues plus fréquentes et plus intenses. On observe également une intensification des pluies extrêmes dans les régions méditerranéennes françaises. En revanche, aucune tendance marquée ne se dégage sur l'évolution des tempêtes. Ces évolutions climatiques ont également des impacts sur le cycle de l'eau. En particulier, la durée de la période d'enneigement en moyenne montagne diminue et l'évaporation des sols s'accentue, induisant des sécheresses plus fréquentes et plus intenses.

Ne pas confondre météo et climat

Il y a souvent confusion entre la météorologie et la climatologie qui sont deux domaines différents. Ces deux disciplines utilisent les mêmes paramètres comme la température, les précipitations ou encore le vent. En revanche, elles utilisent des échelles différentes.

- L'échelle de temps : la météo étudie le temps à court terme contrairement à la climatologie qui utilise une échelle de temps beaucoup plus grande (en décennies, siècles ou millénaires).
- L'échelle d'espace : la météo se focalise sur des zones très précises alors que le climat s'applique au globe dans son ensemble.

CLAUDINE LAVOREL

Saints de glace, ou cavaliers du froid ?

Une certaine confusion règne entre les grands chevaliers (ou cavaliers du froid) et les saints de glace. Les premiers correspondent à la période du 25 avril au 6 mai alors que les seconds sont fêtés à partir du 11 mai. La plupart de ces saints ont d'ailleurs disparu du calendrier actuel, mais la tradition populaire les garde toujours en mémoire. Ces jours étant passés, l'usage voulait qu'il soit possible de semer et planter sans crainte les fleurs annuelles ou bulbeuses d'été dans le jardin d'ornement et les légumes frileux au potager.

Des saints à surveiller

Chaque jour du calendrier de l'année est associé à un saint.

- Les cavaliers du froid sont les saints Georges, Marc, Robert, Philippe (ou Colinet) dont les fêtes sont pour la plupart toujours dans le calendrier actuel : les 23, 25, 29 avril et 1^er^ mai respectivement, mais aussi Vital, Eutrope et Jean-Porte-Latine, autrefois fêtés les 28, 30 avril et 6 mai.
- Les saints de glace, eux, sont au nombre de trois : Saint Mamert (11 mai), Saint Pancrace (12 mai) et Saint Servais (13 mai) ; ou de cinq en ajoutant Saint Boniface (14 mai) et Saint Urbain (25 mai) qui étaient les derniers parfois nommés.

L'évolution des croyances a fait remplacer les saints de glace par d'autres saints : sainte Estelle, saint Achille et sainte Rolande.

En effet les rituels instaurés par les anciens saints de glace furent par la suite considérés comme inspirés de pensées païennes.

La prudence est de mise jusqu'à la mi-mai

Si cette croyance populaire n'a aucune base scientifique, les statistiques météorologiques prouvent que c'est toute la période située fin avril et sur la première quinzaine de mai qui est à craindre. On peut observer des descentes d'air froid sur la France, et lorsque celles-ci coïncident avec une période anticyclonique se traduisant par un ciel dégagé, notamment la nuit, les températures nocturnes peuvent très vite chuter et entraîner des gelées (un peu comme au moment de la lune rousse), alors même que les journées sont douces grâce à l'ensoleillement.



Saint Mamert, Saint Pancrace et Saint Servais ne sont plus dans le calendrier. Depuis 1960, l'Église catholique romaine a décidé de remplacer ces fameux trois saints associés aux inquiétudes des jardiniers, par Sainte Estelle, Saint Achille et Sainte Rolande.

Gestion Forestière Durable

Suzanne Thiéry, le Morvan à fleur de peau

Depuis juillet dernier, Suzanne Thiéry est chargée de mission pour le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) au sein de l'antenne dédiée au Morvan. Née sur ce territoire, elle a *«enfin trouvé une voie qui a du sens»*.



Sur un arbre choisi méticuleusement, elle retire une partie de l'écorce pour inspecter l'intérieur et avérer la présence d'insectes ravageurs.

Du haut de ses 32 ans, Suzanne Thiéry aime particulièrement le douglas car *«son odeur me rappelle mon enfance»*. L'aulne est aussi une essence qu'elle apprécie *«même si elle n'a pas de visée singulière à part celle d'embellir nos vallées»*.

Chargée de mission au sein du CNPF, Suzanne Thiéry opère sur le Morvan cristallin *«mon terrain de travail n'est pas déterminé par une limite administrative mais par une particularité géologique»*. De par cette singularité, le CNPF a donc dédié une antenne spéciale au Morvan en sus des délégations départementales. *«Ici, les enjeux sont multiples et forts»* précise Suzanne. Enfant du pays, elle y a vécu toute son enfance pour partir à 18 ans vers d'autres horizons.

La vie faisant, elle revient en juillet dernier, car *«c'était une opportunité intéressante, et depuis j'ai vraiment l'impression de faire avancer les choses. J'ai enfin trouvé une voie qui a du sens»*.

Pas à pas

Parmi ses diverses missions, elle est en charge de l'animation de la Charte Forestière de Territoire : *«Je réalise des visites techniques chez les propriétaires forestiers, à leur demande et gratuitement»*. Le but de la démarche est *«d'établir un diagnostic sur les arbres d'une parcelle afin de donner des informations techniques et des préconisations sur les traitements à apporter»*. Mais elle martèle : *«le propriétaire reste maître de la décision finale, même si nous sommes là pour lui donner des clefs et des moyens pour la prendre en bonne connaissance»*. Ce rôle lui tient particulièrement à cœur : *«Je suis là pour aider, pour faire connaître et pour améliorer les pratiques des propriétaires forestiers privés»*. Néanmoins, elle a conscience d'exercer un métier singulier et *«souvent mal compris»*.



Avec attention, Suzanne Thiéry sent, gratte, tords écorces et brindilles. Ensuite, de son œil expert, elle recherche l'élément affectant les arbres.

La rage au ventre

«La gestion de la forêt est un domaine méconnu du public et qui est mal perçu la plupart du temps» détaille-t-elle. *«Je peux comprendre qu'une coupe rase, par exemple, suscite des réactions très vives car la forêt est une représentation très forte de la nature dans l'imaginaire collectif ; elle est perçue comme une entité immuable qui serait le dernier refuge de la vie sauvage»*. Tout en marchant, elle poursuit : *«et justement nous sommes là pour prendre soin de la forêt, même si les moyens sont parfois impressionnants, comme dans le cas des coupes sanitaires»*. Pour elle, deux rythmes s'opposent dans tout cela : celui des humains et celui de la forêt. *«Nous mettons en place des éléments dont nous ne verrons probablement pas les effets positifs, car nous suivons la cadence de la forêt et non celui d'une vie humaine. Le temps avec lequel nous traitons n'est donc pas en corrélation avec la frise chronologique du quotidien de tout un chacun. Et, je pense que c'est là une des raisons de l'incompréhension de mon métier»*. Elle sait que le chemin est encore long à parcourir pour apaiser les esprits, mais elle ne perd pas espoir pour autant.

S'enraciner pour avancer

Pour Suzanne, les valeurs portées par sa profession sont bien plus qu'un mot sur un bout de papier. *«Dans mon métier, nous prenons en compte trois piliers : social, économique et écologique. Et, dans le Morvan, les trois s'entremêlent puissamment. Il y a une forte exploitation de la forêt, avec de nombreux emplois à la clef et donc une activité économique importante. Mais, pour que cette dernière puisse perdurer dans de bonnes conditions, il faut impérativement prendre en compte les effets du changement climatique»*. Avec une hausse des températures sur le massif depuis quelques années, elle remarque que *«les hivers ne sont plus aussi froids, que l'eau se raréfie et que certaines essences emblématiques du Morvan se meurent, car elles sont stressées par ces modifications»*. D'ailleurs, elle s'interroge *«si le sapin pectiné, l'épicéa ou le hêtre ne sont plus adaptés ici, alors qu'est-ce que le Morvan va devenir ?»* avant d'ajouter *«nous mettons toutes nos compétences en œuvre pour faire face au défi de l'adaptation des forêts au changement climatique, mais il faut être conscient que nous allons vers d'importantes modifications du faciès forestier du Morvan»*, si cher à son cœur.

CHLOÉ MONGET

Qu'est-ce que le CNPF

Établissement public, il est dédié au développement de la gestion durable des forêts privées. Il est constitué de 11 centres régionaux (CRPF) et de l'Institut pour le développement forestier (IDF). Ses missions sont d'orienter la gestion des forêts privées, de conseiller et former les propriétaires et enfin de regrouper les propriétaires pour réaliser des projets.

Le Morvan en chiffres

256 700 ha de forêt dont 120 000 ha privés
63 % de feuillus
37 % de résineux
85 % de la forêt du Morvan est privée
900 à 1 000 emplois à temps plein environ dédiés à l'exploitation forestière dans le Morvan, représentant approximativement 160 entreprises.